



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT
REPUBLIQUE DU BENIN

unicef 
pour chaque enfant



Au service
des peuples
et des nations

DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI DES ODD

BILAN BIENNAL 2017-2018

DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU BENIN

BILAN BIENNAL 2017-2018

DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU BENIN

Décembre 2018

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 5 |
| SIGLES ET ACRONYMES | 7 |
| LISTE DES TABLEAUX | 9 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 10 |
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE | 11 |
| INTRODUCTION | 15 |
| METHODOLOGIE GENERALE | 17 |
| Section 1 : Environnement international | 19 |
| Section 2 : Contexte national | 19 |
| PARTIE I : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE EN 2018 | 19 |
| Section 3 : Sensibilisation/information et formation sur le contenu des ODD | 23 |
| PARTIE II : TRAVAUX PREPARATOIRES POUR UNE MEILLEURE OPERATIONNALISATION DE L'AGENDA 2030 | 23 |
| Section 4 : Processus de priorisation des cibles ODD du Bénin | 24 |
| Section 5 : Accompagnement des communes à l'intégration des ODD dans les PDC/PAI/ PTA | 25 |
| Section 6 : Domestication des indicateurs des 49 cibles prioritaires des ODD | 29 |
| Section 7 : Costing des cibles prioritaires des ODD | 32 |
| Section 8 : Outils/Instruments de mise en œuvre des ODD | 37 |
| PARTIE III : MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN | 37 |
| Section 9 : Etat des lieux du suivi des ODD. | 42 |
| Section 10 : Etat des lieux des ODD par pilier de 2015 à 2018. | 45 |
| Section 11 : Contraintes | 77 |
| PARTIE IV : Contraintes – mesures essentielles et perspectives | 77 |
| Section 12 : Mesures essentielles et Recommandations. | 80 |
| Section 13 : Perspectives | 80 |
| CONCLUSION | 85 |
| ANNEXES | 87 |
| TABLE DES MATIÈRES | 133 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|------------------|--|
| Accr. | Accroissement |
| AEP | Approvisionnement en Eau Potable |
| AGVSA | Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire |
| ANPC | Agence Nationale de la Protection Civile |
| ARV | Anti-Rétroviraux |
| BPM | Brigade de Protection des Mineurs |
| CNS | Conseil National de la Statistique |
| CONFESJES | Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie |
| CPN4 | Quatrième Consultation Périnatales |
| DGB | Direction Générale du Budget |
| DGCS-ODD | Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable |
| DGE | Direction Générale de l'Energie |
| DGEAU | Direction Générale de l'Eau |
| DGGN | Direction Générale de la Gendarmerie Nationale |
| DGPN | Direction Générale de la Police Nationale |
| DPP | Direction de la Programmation et de la Prospective |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EMICoV | Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages |
| ETVA | Enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active |
| FNPEEJ | Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes |
| FPHN | Forum Politique de Haut Niveau |
| ICF | Indice de la Condition de la Femme |
| IDISA | Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique |
| INSAE | Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche |
| MASM | Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance |
| MCVDD | Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable |
| MDGLAAT | Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire |
| MEEM | Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEMP | Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire |
| MENC | Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication |

| | |
|---------------|--|
| MESFTP | Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle |
| MESRS | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MESTFP | Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle |
| MICA | Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat |
| MICS | Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples/Multiple Indicators Clusters Survey |
| MISP | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique |
| MIT | Ministère des Infrastructures et des Transports |
| MJL | Ministère de la Justice et de la Législation |
| MPD | Ministère du Plan et du Développement |
| MS | Ministère de la Santé |
| MTC | Ministère du Tourisme et de la Culture |
| MTFPAS | Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales |
| MTN | Maladies Tropicales Négligées |
| OCPM | Office Central de Protection des Mineurs |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONU | Organisation des Nations-Unies |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PAES | Programme d'Appui à l'Emploi Salarié |
| PAG | Programme d'Actions du Gouvernement |
| PNLMT | Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles |
| PNT | Programme National contre la Tuberculose |
| PVVIH | Personnes Vivant avec le VIH |
| RIA | Analyse Rapide Intégrée |
| SFD | Services Financiers Décentralisés |
| SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| TF | Titre Foncier |
| TPI | Tribunal de Première Instance |
| TNT | Télévision Numérique Terrestre |
| VIH | Virus de l'Immuno déficience Humaine |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Atlantique aux 49 cibles prioritaires du Bénin | 25 |
| Tableau 2 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Ouémé aux 49 cibles prioritaires du Bénin | 26 |
| Tableau 3 : Degré d'alignement des PDC des départements de Mono et du Couffo aux 49 cibles prioritaires du Bénin | 26 |
| Tableau 4 : Degré d'alignement des PDC des départements du Zou et des Collines aux 49 cibles prioritaires du Bénin | 27 |
| Tableau 5 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Atacora et de la Donga aux 49 cibles prioritaires du Bénin | 27 |
| Tableau 6 : Niveau de production des indicateurs selon les objectifs de développement durable | 30 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | | |
|-----------------------|--|----|
| Graphique 1 : | Evolution du taux de croissance sur la période 2016-2019 | 20 |
| Graphique 2 : | Evolution des dépenses totales, des recettes et le solde budgétaire global en pourcentage du PIB | 21 |
| Graphique 3 : | Evolution du niveau de l'indicateur 2.1.3 de la cible 2.1 | 47 |
| Graphique 4 : | Evolution du niveau de l'indicateur 2.3.1 de la cible 2.3 | 47 |
| Graphique 5 : | Evolution des indicateurs 3.2.4 de la cible 3.2 | 49 |
| Graphique 6 : | Evolution des indicateurs 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4 de la cible 3.3 | 49 |
| Graphique 7 : | Evolution de l'indicateur 3.3.6 de la cible 3.3 | 50 |
| Graphique 8 : | Evolution du niveau des indicateurs 3.4.2, 3.4.3, 3.4.4 et 3.4.5 de la cible 3.4 | 51 |
| Graphique 9 : | Evolution du niveau des indicateurs 4.1.5, 4.1.6, 4.1.8 et 4.1.9 de la cible 4.1 | 53 |
| Graphique 10 : | Evolution du niveau de l'indicateur 4.5.1 de la cible 4.5 | 54 |
| Graphique 11 : | Evolution du niveau de l'indicateur 5.1.5 de la cible 5.1 | 56 |
| Graphique 12 : | Evolution du niveau de l'indicateur 5.5.2 de la cible 5.5 | 56 |
| Graphique 13 : | Evolution du niveau des indicateurs 6.1.2 ; 6.1.3 et 6.5.1 des cibles 6.1 et 6.5 | 59 |
| Graphique 14 : | Evolution du niveau de l'indicateur 7.1.2 de la cible 7.1 | 62 |
| Graphique 15 : | Evolution du niveau des indicateurs 9.1.2 à 9.1.6 de la cible 9.1 | 64 |
| Graphique 16 : | Evolution du niveau des indicateurs 9.1.13 à 9.1.14 de la cible 9.1 | 65 |
| Graphique 17 : | Evolution du niveau des proxys des indicateurs 16.2.1 et 16.2.3 de la cible 16.2 | 71 |
| Graphique 18 : | Evolution du niveau de l'indicateur 16.2.5 de la cible 16.2 | 72 |
| Graphique 19 : | Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.2 de la cible 16.3 | 73 |
| Graphique 20 : | Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.4 de la cible 16.3 | 74 |
| Graphique 21 : | Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.9 de la cible 16.3 | 74 |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La démarche méthodologique adoptée pour élaborer le rapport du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD a été participative et inclusive et est composée de cinq étapes à savoir : (i) la conception des canevas de données, (ii) l'organisation de l'atelier méthodologique du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD au Bénin, (iii) l'organisation de la collecte de données, (iv) l'organisation de la retraite pour l'élaboration du premier draft du rapport et (v) l'atelier de validation du rapport.
2. La démarche méthodologique adoptée pour élaborer le rapport du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD a été participative et inclusive et est composée de cinq étapes à savoir : (i) la conception des canevas de données, (ii) l'organisation de l'atelier méthodologique du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD au Bénin, (iii) l'organisation de la collecte de données, (iv) l'organisation de la retraite pour l'élaboration du premier draft du rapport et (v) l'atelier de validation du rapport.
3. Le contexte socio-économique national reste est marqué par un taux de croissance économique réel, sur la période 2013-2017, s'est établi en moyenne à 5,1% avec un pic de 7,2% enregistré en 2013. Cette moyenne masque toutefois le caractère erratique de la croissance économique dû à la faible diversification de l'économie et au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et vulnérable aux chocs climatiques. En se basant sur l'évolution de la conjoncture aux plans national et international et en tenant compte des orientations économiques nationales, le taux de croissance de l'économie devrait nettement s'améliorer en 2018 en s'établissant à 6,8%, contre une estimation de 5,8% en 2017. Cette croissance sera principalement portée par le secteur primaire, les BTP et l'ensemble des secteurs de service. C'est pourquoi il est nécessaire de faire un suivi rigoureux de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 et que le Bénin partage avec la communauté internationale ; ceci pour relever au fur et à mesure les dysfonctionnements qui empêcheraient l'atteinte des ODD à échéance.
4. Des travaux préparatoires ont été initiés pour une meilleure opérationnalisation de l'agenda 2030. Ainsi, le processus de priorisation fait suite à une série d'actions initiées au Bénin en matière (i) d'information, d'éducation et de communication sur l'Agenda 2030 pour en faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes (administration publique, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, etc.) puis (ii) de plaider pour l'alignement des stratégies et politiques nationales de développement sur les ODD. Il est suivi du processus de renforcement des capacités de toutes les communes en vue d'un meilleur alignement de leurs documents de planification et de programmation sur les cibles prioritaires des ODD.
5. Le processus de domestication des indicateurs des 49 cibles prioritaires des ODD a permis de déterminer le niveau de production des indicateurs des ODD. En effet, sur 156 indicateurs des cibles prioritaires retenues, 95 sont actuellement disponibles, 19 peuvent-être produits et 42 ne peuvent pas être produits compte tenu du dispositif actuel de collecte. Il présente également la situation de référence des indicateurs et la source de production ainsi que les cibles intermédiaires pour les années 2020, 2025 et 2030 et les défis liés au suivi des indicateurs ODD.
6. La nécessité de consolider la planification basée sur les ODD par le renforcement du lien entre la planification, la programmation et la budgétisation a conduit le Bénin à faire l'exercice du

costing des cibles prioritaires des ODD. Sa démarche repose sur la méthodologie de costing par les accélérateurs. Le diagnostic par pilier réalisé suggère des actions (Cf. Matrice d'actions prioritaires des ODD en annexe) dont le coût pour l'ensemble des cibles prioritaires du Bénin affiche un montant de **42451,58 milliards de francs CFA** soit **74,5 milliards de USD** le coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et une moyenne annuelle d'environ **5,7 milliards de USD** soit **3265,51 milliards de FCFA par an**, ce qui représente environ **60,80% du PIB**.

7. La mise en œuvre des ODD se fait à travers les outils/intruments que sont les documents de planification, de programmation et de mise en œuvre du développement à savoir : le Programme d'Actions du Gouvernement « Le Bénin Révélé » (PAG) 2016-2021, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021, les Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et les Plans de Développement Communaux (PDC).
8. Au Bénin, le suivi de la mise en œuvre des ODD s'est fait principalement à travers deux actions phares : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; et (ii) la Participation du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2017 et 2018.
9. Plusieurs contraintes majeures limitent les effets de la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que les actions des OSC pour l'atteinte des cibles prioritaires des ODD. Elles restent spécifiques à chaque secteur. Cependant, de façon générale, il a été noté l'insuffisance des ressources financières au regard des besoins.
10. Pour une mise en œuvre efficace des cibles prioritaires des ODD au Bénin, il est recommandé, entre autres, de : (i) analyser la sensibilité des PTA des ministères aux ODD ; (ii) renforcer du système d'information statistique pour produire des données de haute qualité, actualisées, fiables et ventilées ; (iii) veiller à la prise en compte des cibles prioritaires dans les PTA gestion 2019 ; (iv) développer un mécanisme pour assurer les meilleures interventions des OSC (aussi bien dans la programmation que dans l'exécution) ; (v) concevoir un canevas type des PTA des ministères en vue de régler la question de l'alignement ; et (vi) veiller à une meilleure implication des collectivités locales le suivi de la mise en œuvre des ODD.
11. L'organisation dudit bilan est donc une opportunité pour ressortir les progrès accomplis par le Bénin dans la mise en œuvre des ODD sur la période 2017-2018. C'est aussi une instance qui permet de traiter les problèmes rencontrés par les parties prenantes en vue de les anticiper pour favoriser l'atteinte des ODD.
12. Ainsi, l'un des facteurs de succès pour la réduction de la proportion de la population pauvre au Bénin est la mise en place du Projet ARCH avec l'identification des Bénéficiaires (Pauvres et pauvres extrêmes) et la réalisation des études de faisabilité des différents volets, ainsi que l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers.
13. En ce qui concerne l'élimination de la faim, l'évolution des indicateurs montre que l'augmentation du volume de production par unité de travail est plus lente que la baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave. L'insertion de la dimension alimentation et nutrition dans les programmes/projets de développement a été l'un des principaux facteurs favorisant la mise en œuvre de l'ODD 2.
14. Dans le domaine sanitaire, le nombre de nouveaux cas positifs au VIH/SIDA dépistés a connu la plus grande amélioration (baisse) de tous les indicateurs, pendant que le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant peine à sérieusement diminuer en perdant seulement 0,9 point de 2015 à 2017.
15. Dans la marche vers une éducation de qualité, on retient que la proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent la moyenne en mathématiques (indicateur 4.1.6),

connait la plus grande amélioration. Cependant, le niveau de l'indice de parité filles/garçons dans le primaire (l'indicateur 4.5.1) enregistre la dégradation la plus importante.

16. L'état des lieux de la marche vers l'égalité des sexes a été appréhendé à travers les indicateurs 5.1.5 et 5.5.2 qui mesurent respectivement le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charges et la proportion des femmes ministres dont les niveaux se sont tous dégradés au cours de la période 2015-2017.
17. Dans le domaine de l'accès aux services d'alimentation en eau, le degré de mise en œuvre de la gestion des ressources intégrées en eau connaît la lente amélioration, passant de 35% en 2015 à 37% en 2017 tandis que le taux de desserte en eau potable en milieu rural enregistre une légère baisse passant de 42,7% en 2015 à 41,8% en 2017.
18. En matière d'accès à l'énergie fiable, durable et moderne, le taux d'électrification a connu une augmentation sur la période 2015-2017, mais reste en deçà de 50%.
19. En matière de ville et communauté durable, des actions efficaces ont été menées dont la construction de logements économiques et sociaux, les travaux d'Asphaltage et la construction de ponts. La volonté politique affichée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et du Plan stratégique 2018-2022 du MCVDD.
20. Dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, l'Etat a déployé des efforts qui consistent essentiellement en la mise en œuvre du projet d'adaptation au changement climatique au plan local au Bénin (Initiative LoCAL) dans certaines communes du nord.
21. En ce qui concerne la vie aquatique, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'établit à 49,55 %. Le principal facteur favorisant la mise en œuvre des actions en lien avec cet ODD est la contribution du sous-secteur forestier à la formation du PIB.
22. S'agissant de la paix, justice et institutions efficaces, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a diminué. Cependant, le nombre d'enfants victimes de traite d'êtres humains pour 100.000 habitants enregistrés au niveau des juridictions s'est accru de 1,06 en 2016 à 1,71 en 2017. Cette situation constitue une menace pour l'atteinte de la cible (0 enfants victime de traite d'êtres humains) à l'horizon 2030 si les stratégies et les actions ne sont pas revues et réorientées.

INTRODUCTION

23. En septembre 2015, les Nations Unies ont adopté dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental des 193 pays membres. Le Bénin, à l'instar d'autres pays, a manifesté à travers diverses mesures, sa volonté d'atteindre ces objectifs notamment en ratifiant l'accord de Paris sur les changements climatiques. Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) illustre aussi cette ambition qui se présente comme une nécessité pour améliorer les conditions de vie de la population sans pour autant compromettre la vie des générations futures.
24. L'opérationnalisation de ce nouvel agenda de développement durable à l'horizon 2030 nécessite un cadre rigoureux de suivi pour canaliser les parties prenantes aux fins d'une mise en œuvre efficace des ODD. C'est dans ce cadre que le Bénin a réalisé en 2017, sa première revue sur la mise en œuvre des ODD à l'effet de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des ODD au titre de l'année 2017. Pour cette année 2018 qui marque la deuxième année de suivi de la mise en œuvre des ODD au Bénin, il a été retenu d'effectuer un bilan biennal de la mise en œuvre des ODD sur la période 2017-2018, avec l'implication des ministères sectoriels, des Organisations de la Société Civile, des Partenaires Techniques et Financiers, et du secteur privé.
25. L'organisation dudit bilan est donc une opportunité pour non seulement capitaliser les acquis en ce qui concerne le suivi des ODD, mais aussi pour évaluer les niveaux de mise en œuvre des actions identifiées pour atteindre les ODD. C'est aussi une instance qui permet de traiter les problèmes rencontrés par les parties prenantes en vue de les anticiper pour favoriser l'atteinte des ODD. En outre, la réalisation du bilan de la mise en œuvre des ODD permet à la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD de disposer des intrants pour l'élaboration du rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre des actions en lien avec les ODD en vue de prendre part à des sommets internationaux de haut niveau sur le développement durable.
26. Ce rapport dont l'objectif est de ressortir les progrès accomplis par le Bénin dans la mise en œuvre des ODD sur la période 2017-2018, s'articule autour de i) la méthodologie générale adoptée ; ii) l'analyse de la mise en œuvre des ODD au Bénin ; iii) les mesures essentielles et recommandations.

METHODOLOGIE GENERALE

27. La démarche méthodologique adoptée pour élaborer le rapport du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD a été participative et inclusive et est composée de cinq étapes à savoir : (i) la conception des canevas de données, (ii) l'organisation de l'atelier méthodologique du bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD au Bénin, (iii) l'organisation de la collecte de données, (iv) l'organisation de la retraite pour l'élaboration du premier draft du rapport et (v) l'atelier de validation du rapport.

- **Conception des canevas de collecte de données**

28. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi a conçu quatre canevas de collecte. Le premier canevas à l'endroit des communes et des directions départementales de certains ministères sectoriels a servi à collecter des informations relatives à l'évolution des indicateurs pour chaque ODD. Le deuxième canevas à destination des ministères sectoriels a servi à collecter, les informations relatives à l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires, aux résultats probants expliquant les progrès desdits indicateurs de 2015 à 2018, aux facteurs de succès liés aux politiques publiques et aux contraintes majeures. Le troisième canevas a permis de recueillir, pour chaque cible, les informations des OSC sur les actions pertinentes réalisées sur la période 2017-2018, les facteurs de succès. Le quatrième canevas a quant à lui permis de recueillir, pour chaque cible, les informations des PTF sur les projets/programmes mis en œuvre ou financés pour la période 2017-2018, les actions prioritaires, le mode de financement, le budget consacré et la couverture géographique de leurs interventions.

- **Organisation de l'atelier méthodologique**

29. A la suite de la conception des canevas, un atelier méthodologique sur l'élaboration du bilan biennal a été organisé avec l'ensemble des parties prenantes à savoir les ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile. Il s'est agi au cours de cet atelier tenu à l'INFOSEC de Cotonou de présenter la démarche méthodologique pour la réalisation du bilan biennal, le canevas de collecte de données ainsi que le masque de saisie conçu à cet effet et de recueillir les différentes observations des participants. Aussi, la matrice des actions prioritaires issues du *costing* des ODD et le plan de rédaction du rapport ont-ils été présentés.

- **Organisation de la collecte des données**

30. La collecte de données a été réalisée suivant deux modes en fonction du destinataire des canevas. Ainsi, s'agissant des communes et des directions départementales, le canevas a été transmis aux six (06) Directions Départementales du Plan et du Développement qui les ont transmis, à leur tour, aux douze (12) préfectures qui se sont chargées d'inviter les différentes communes et les directions départementales sous leur tutelle à renseigner le canevas.
31. Une mission de collecte composée des cadres de la DGCS-ODD a été par la suite organisée et s'est déroulée sous la forme de mini-ateliers dans les départements. Ces mini-ateliers, conjointement avec les Directions Départementales du Plan et du Développement (DDPD), ont connu la participation des membres de la conférence administrative départementale ou de leurs représentants ainsi

que les cadres techniques des mairies. L'objectif de cette mission est de renseigner le canevas de collecte des informations sur les interventions en faveur des ODD au niveau des communes sur la période 2017-2018 afin de disposer des informations qui serviront d'input au rapport bilan biennal qui sera élaboré. Après la présentation du canevas qui a mis l'accent sur les modifications ou les précisions apportées au canevas initialement transmis, les participants ont été invités à finaliser le renseignement du canevas avec l'appui des cadres de la DGCS-ODD et à formuler les difficultés rencontrées, les approches de solutions, les recommandations et perspectives dans la mise en œuvre des interventions en faveur des ODD.

32. La collecte auprès des ministères sectoriels, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile a été faite par l'envoi d'un courrier du Secrétaire Général du Ministère du Plan et du Développement ou du Directeur de Cabinet assorti d'un délai au bout duquel ces acteurs devront retourner le canevas renseigné.

- **Organisation de la retraite pour l'élaboration du rapport**

33. Cette étape a consisté en l'organisation d'une retraite pour l'élaboration du premier draft du bilan sur la mise en œuvre des indicateurs ODD. Cette retraite a regroupé les cadres de la DGCS-ODD, de l'INSAE et de la DGPSIP. Il s'est agi au cours de cette retraite de traiter et d'analyser les données collectées par les cadres de la DGCS-ODD à partir des différents canevas. En outre, le rapport du suivi communal de la mise en œuvre des ODD a été élaboré parallèlement au rapport bilan biennal et sa synthèse a servi d'input pour le présent rapport de même que le rapport sur la cartographie des PTF qui a été également mis à contribution compte tenu du faible taux de réponse des PTF.

- **Organisation de l'atelier de validation du rapport**

34. Une fois le premier draft du rapport élaboré, il a été question pour la DGCS-ODD de l'envoyer aux différents acteurs à savoir : les ministères sectoriels, aux OSC et les PTF pour lecture. Ensuite, ces différents acteurs ont été invités à un atelier national de validation du rapport bilan biennal qui a permis de recueillir leurs observations et d'améliorer la qualité du document. Par suite, la DGCS-ODD s'est assurée de la prise en compte effective desdites observations pour la finalisation du rapport.

PARTIE I : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE EN 2018

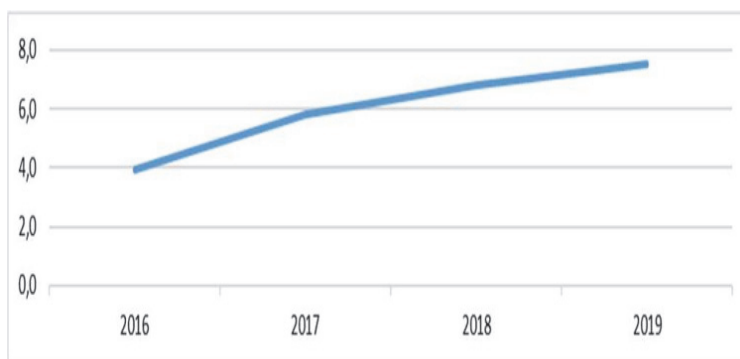
Section 1 : Environnement international

35. Selon les dernières publications du FMI, l'environnement économique international serait marqué en 2018 par une stagnation de l'économie mondiale. En effet, la croissance économique mondiale ressortirait en 2018 en hausse de 3,7%, comme en 2017 contre +3,1% en 2016. Dans l'espace UEMOA, la croissance économique ressortirait stable mais robuste en 2017. Le taux de croissance devrait s'établir à 6,1% en 2017 comme en 2016. Cette croissance, attendue dans tous les États membres, serait en liaison essentiellement avec la mise en œuvre des programmes nationaux de développement. Du côté de l'inflation, il est attendu pour 2018 une hausse du niveau général des prix, en lien notamment, avec la remontée des cours du pétrole. Toutefois, elle devrait rester bien en dessous de la norme des 3% prescrite dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'Union. Le marché des matières premières a été marqué en 2018 par une remontée des prix du riz thaïlandais, du coton et du pétrole Brent. Au Nigéria, la croissance devrait passer de +0,8% en 2017 à +1,9% en 2018, sous l'influence positive d'un redressement de la production et des cours du pétrole. Le niveau général des prix connaîtra une hausse de 14,0% soit une décélération de 2,5 points par rapport à 2017.
36. En perspective, le taux de croissance de l'économie mondiale s'afficherait à 3,7% en 2019 comme en 2018. Cette croissance forte et stable est en lien avec le maintien de la forte demande intérieure favorisée par les investissements dans le monde. Il est attendu au Nigéria une accélération de la croissance économique à 2,3% en 2019 contre 2,1% en 2018, en rapport avec les projections favorables du cours de pétrole. Mais, les prix devraient progresser plus rapidement en 2019 en s'établissant en une hausse de 14,8% contre une hausse de 14,0% en 2018.

Section 2 : Contexte national

37. Au Bénin, le taux de croissance économique réel, sur la période 2013-2017, s'est établi en moyenne à 5,1% avec un pic de 7,2% enregistré en 2013. Cette moyenne masque toutefois le caractère erratique de la croissance économique dû à la faible diversification de l'économie et au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et vulnérable aux chocs climatiques.
38. En se basant sur l'évolution de la conjoncture aux plans national et international et en tenant compte des orientations économiques nationales, le taux de croissance de l'économie devrait nettement s'améliorer en 2018 en s'établissant à 6,8%, contre une estimation de 5,8% en 2017. Cette croissance sera principalement portée par le secteur primaire, les BTP et l'ensemble des secteurs de service. Le graphique ci-après présente l'évolution du taux de croissance au Bénin. Il y ressort une croissance accélérée et soutenue depuis 2016.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance sur la période 2016-2019



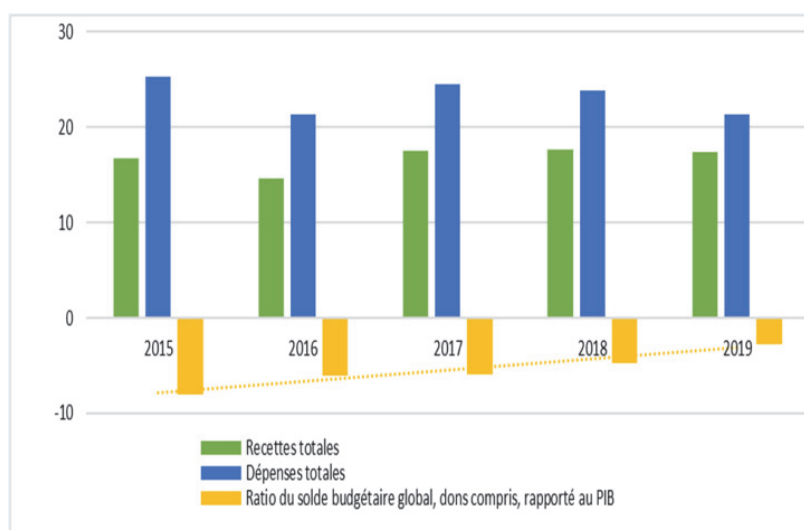
Source : DPC/DGAE, novembre 2018

39. Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée afficherait une progression moyenne de 4,2% et une contribution à la croissance de 0,9% sur la période 2013-2017. Cette croissance qui s'est maintenue en 2018 serait portée notamment par l'augmentation de la production de coton pour la campagne 2018/2019. En effet, en lien avec les performances de la filière lors de la campagne 2017/2018, les prévisions de l'Association Interprofessionnelle de Coton (AIC), pour la campagne 2018/2019, s'affichent à 700.000 tonnes, soit une hausse de 17,8% par rapport à la campagne 2017/2018. Cette performance serait favorisée par : i) une situation pluviométrique globalement favorable caractérisée par des pluies régulières et bien réparties dans l'ensemble du territoire national ; ii) un appui du Gouvernement et des partenaires dans la mise en place des intrants et des matériels agricoles notamment les semences, les engrais et les pesticides. La production vivrière devrait également bénéficier des conditions climatiques clémentes. Il en découle pour le secteur une valeur ajoutée en hausse de 5,6% en 2018 contre 7,3% un an plus tôt.
40. Au niveau du secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait en moyenne de 7,8% sur la période 2013-2017 avec une contribution à la croissance de 1,6%. Elle s'afficherait à 6,7% en 2018 contre 10,5% en 2017. L'activité dans ce secteur est principalement tirée par les usines d'égrenage de coton, en lien avec les performances réalisées par la filière coton au cours de la campagne 2017/2018 (+18%), de même que la bonne tenue de la campagne vivrière qui a impacté l'activité dans l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, l'activité dans le secteur des BTP devrait également rester dynamique.
41. Dans le secteur des services, l'économie profiterait de la remontée de la croissance économique au Nigéria qui devrait dynamiser le trafic portuaire au Bénin et soutenir le commerce, les activités bancaires, les activités de transport et les services de télécommunication. En effet, le FMI prévoit pour la première économie africaine, un taux de croissance économique de 2,1% en 2018 contre 0,8% en 2017. Spécifiquement pour le trafic portuaire, les prévisions tablent sur une hausse importante à l'importation de l'ordre de 20% par rapport à 2017, grâce notamment à l'implication du Port d'Anvers dans la gouvernance du Port de Cotonou. Les réalisations de trafic à fin juin 2018 confirment les prévisions de l'autorité portuaire. Par ailleurs, les performances des secteurs primaire et secondaire devraient également impacter les tendances des activités de service. Il en ressort donc une hausse de la valeur ajoutée de 7,5% en 2018 contre 3,0% en 2017.
42. Au niveau des prix, le taux d'inflation devrait ressortir (+1,0%) en 2018 contre 0,1% en 2017, porté par les fonctions « Transports » et « Meubles, articles de ménage et entretien courant ». Il

resterait contenu à moyen terme dans la norme communautaire de 3,0% prescrite par le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA.

43. En ce qui concerne les opérations financières de l'Etat, elles seraient caractérisées par un accroissement aussi bien des recettes (+8,2%) que des dépenses (+4,5%). La hausse obtenue au niveau des recettes serait imputable d'une part, à la reprise de l'économie nigériane et, d'autre part, aux effets induits des réformes mises en œuvre au niveau des régions. Quant aux dépenses, elles seraient tirées par les dépenses d'investissement public (+1,7% en 2018) et les dépenses courantes (+7,0%), imputables à la hausse de la dette publique et des dépenses de personnel.
44. En somme pour 2018, les opérations financières de l'Etat se seraient soldées par un déficit budgétaire, dons compris, de 4,7% du PIB, en baisse par rapport à 2017 (5,9% du PIB) malgré la forte augmentation des investissements publics en 2018 et 2017.

Graphique 2 : Evolution des dépenses totales, des recettes et le solde budgétaire global en pourcentage du PIB



Source : DPC/DGAE, novembre 2018

45. Au niveau du secteur extérieur, le solde courant est ressorti déficitaire en s'affichant à (-10,4%) du PIB en 2018 contre (-11,5%) en 2017. L'afflux de capitaux étrangers publics et privés serait suffisant pour combler le déficit courant enregistré. Ainsi, le solde global ressortirait également excédentaire et s'établira à 5,4% du PIB pour 2018 contre (-2,2%) en 2017.
46. L'examen de la situation monétaire en 2018, comparée à celle prévalant un an plus tôt (+1,0%), indique une nette progression de la masse monétaire (12%), soutenue par l'accroissement des créances intérieures (+10,5% en 2018), et une hausse (31,6%) des actifs extérieurs nets en 2018. Ainsi, les crédits à l'économie ont augmenté de 1,1%, traduisant l'accroissement de ses créances nettes sur l'Administration centrale. Cependant, les efforts de financement des ménages et des entreprises par le système bancaire ont régressé.

PARTIE II : TRAVAUX PREPARATOIRES POUR UNE MEILLEURE OPERATIONNALISATION DE L'AGENDA 2030

Section 3 : Sensibilisation/information et formation sur le contenu des ODD

47. La sensibilisation s'est déroulée en deux étapes principalement. La première étape est consacrée à la sensibilisation des principaux acteurs dans une perspective de renforcement des capacités des ressources humaines de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD). Ces derniers ont sensibilisé à leur tour les représentants des différentes parties prenantes au processus à savoir, les acteurs publics de la chaîne de planification et de programmation, les parlementaires, les ONG et autres représentants de la société civile, les journalistes, les étudiants, le secteur privé, les communes, etc. Un atelier a même été organisé pour informer et former les acteurs intervenant dans la planification et la programmation sectorielle et centrale sur les outils d'intégration de l'Agenda 2030 (ODD) et de l'Agenda 2063 (Union Africaine) dans les plans et stratégies de développement national.
48. La seconde partie s'est déroulée sous la forme d'un séminaire de haut niveau sur le développement humain durable et sur l'accord de Paris sur le climat. Fondamentalement, le but de ce séminaire, tenu en prélude à la 71^{ème} session de l'Assemblée Générale des nations unies, est de renforcer l'appropriation des accords d'une part et de renouveler les engagements de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'accord de Paris sur les changements climatiques d'autre part. Ce séminaire de haut niveau a été sanctionné par une feuille de route où sont transcrites les différentes phases du processus d'appropriation et d'opérationnalisation des ODD au Bénin.
49. En outre, en prélude au processus d'intégration et de priorisation des cibles ODD au niveau national, la DGCS-ODD a organisé un atelier d'information et de formation des acteurs nationaux de la chaîne de planification, de programmation et de suivi, sur les outils de priorisation et d'intégration des cibles ODD de l'agenda 2030 dans les plans et stratégies de développement national. Ainsi, la méthodologie RIA retenue comme première étape de la démarche de priorisation a fait l'objet d'une formation des formateurs pour engager les différents acteurs dans le processus de la priorisation¹. A cet effet, les cadres de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, ainsi que ceux de la Direction Générale des Politiques de Développement, bénéficiaires de cette formation des formateurs, ont formé en retour les acteurs de la chaîne de planification des différents secteurs. Pour ce faire, les participants sont répartis en quatre (04) groupes thématiques de travail suivant les problématiques des ODD.

¹ Il s'agit des outils élaborés, d'une part par l'Organisation Internationale de la Francophonie, à savoir la Grille de priorisation des cibles ODD et la Grille d'Analyse du développement durable et, d'autre part par le PNUD, le Mainstreaming Acceleration and Policy Support (MAPS) pour les ODD avec ces outils d'analyse rapide intégrée (riA 1 & 2) et la matrice de priorisation des cibles ODD.

Section 4 : Processus de priorisation des cibles ODD du Bénin

50. Avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) lancé en décembre 2016, la définition des priorités nationales en matière de développement durable est devenue nécessaire pour plus d'efficacité et de cohérences internes et externes. C'est dans cette perspective de contextualisation que le Bénin s'est inscrit en initiant la priorisation des cibles ODD comme prévu dans l'agenda 2030, compte tenu des contraintes et des spécificités nationales. Cette section présente les principaux résultats de ce processus de priorisation initié par le Ministère du Plan et du Développement (MPD) en collaboration avec le PNUD.
51. En effet, le processus de priorisation fait suite à une série d'actions initiées au Bénin en matière (i) d'information, d'éducation et de communication sur l'Agenda 2030 pour en faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes (administration publique, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, etc.) puis (ii) de plaider pour l'alignement des stratégies et politiques nationales de développement sur les ODD. De manière générale, la méthodologie est restée inclusive à chacune des étapes du processus.
52. La démarche méthodologique adoptée pour la priorisation des cibles s'est basée sur les outils RIA et matrice de priorisation. L'Analyse Rapide Intégrée (RIA) est une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement au Bénin. Un ensemble de quarante-sept (47) documents a été revisité pour apprécier le niveau de prise en compte des ODD, de leurs cibles et des indicateurs de mesures, ceci à travers vingt-deux (22) domaines définis prioritaires dans ce cadre national de planification du développement. Si pour une grande part les documents de politique sont arrivés au terme de leur mise en œuvre, il ressort de l'analyse intégrée qu'un nombre important de cibles ODD sont adressées par les différents documents de politique de développement.
53. La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir un package de cibles nationales à prioriser dans les stratégies nationales et sectorielles. A cet effet, les cent cinq (105) cibles candidates à la priorisation sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités nationales au regard de leur pertinence, leur degré de priorité et la qualité des données statistiques devant les apprécier. Les filtres ont permis de retenir un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires pour le Bénin (Cf. annexe 1). Les cibles définies prioritaires représentent un taux de 46,6% avec un ensemble de quatre-vingts (80) indicateurs associés, hormis les quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda qui sont déclarées prioritaires.
54. L'atteinte des différentes cibles ODD prioritaires ainsi identifiées pour le Bénin nécessite leur arrimage effectif au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) sur la période 2016-2021. L'analyse intégrée du PAG sous le prisme des cibles prioritaires des ODD a concerné les projets phares, les projets sectoriels et les réformes du PAG. De façon générale, l'arrimage du PAG aux ODD révèle une bonne prise en charge des cibles prioritaires des ODD dans le PAG.
55. En définitive, les Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent une opportunité au Bénin pour impulser une nouvelle dynamique à son processus de développement. Quoique les principaux documents nationaux de planification à savoir le Plan National de Développement (PND), le Programme de Croissance pour le Développement Durable de même que les stratégies sectorielles soient ancrés sur les cibles prioritaires des ODD, il reste le défi leur suivi et leur évaluation. A cet effet, un mécanisme est proposé pour assurer cette prise en considération des cibles prioritaires.

Section 5 : Accompagnement des communes à l'intégration des ODD dans les PDC/PAI/PTA

56. Le processus de renforcement des capacités de toutes les communes en vue d'un meilleur alignement de leurs documents de planification et de programmation sur les ODD a permis (i) de sensibiliser les acteurs locaux sur les ODD et leurs cibles comme prioritaires au niveau national, (ii) d'évaluer les PDC/PAI/PTA des communes pour déterminer le niveau d'alignement et de prise en compte des ODD, (iii) de former les acteurs à l'utilisation du RIA, outil d'analyse en vue d'intégration des ODD aux plans de développement et (iv) d'identifier les points focaux ODD des communes afin de mettre en place et rendre fonctionnel le cadre communal de concertation autour des ODD. La présente section fait le point des résultats de l'application de l'outil RIA sur les PDC des communes et des recommandations pour un meilleur alignement des prochaines générations des PDC sur les ODD.

5.1. Résultats de l'application de l'outil RIA sur les PDC des communes

57. De l'analyse RIA effectuée sur les PDC des communes, il ressort les degrés d'alignement compris entre 14,28% et 63,26% sur les 49 cibles ODD prioritaires du Bénin. Les résultats de cette analyse par binôme de département se présentent ainsi qu'il suit :

5.1.1. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Atlantique et du Littoral

58. Au niveau de ces deux départements, il ressort qu'en moyenne 20 cibles sont programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement moyen de **41,39%** des PDC des communes de ces départements. Le degré d'alignement le plus élevé s'observe au niveau du PDC de la commune d'Abomey-Calavi avec un taux de 59,18% soit 29 cibles programmées. La commune de Toffo enregistre le degré d'alignement le plus faible avec 18,36%.

Tableau 1 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Atlantique aux 49 cibles prioritaires du Bénin

| Département | Communes | Nombre de cibles | Degré d'alignement (%) |
|----------------|---------------|------------------|------------------------|
| Atlantique | Abomey-Calavi | 29 | 59,18 |
| | Allada | 26 | 53,06 |
| | Kpomassè | 27 | 55,10 |
| | Ouidah | 24 | 48,97 |
| | Sô-Ava | 13 | 26,53 |
| | Toffo | 9 | 18,36 |
| | Zè | 14 | 28,57 |
| Moyenne | | 20,28 | 41,39 |

5.1.2. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Ouémé et du Plateau

59. Pour les départements de l'Ouémé et du Plateau, 15 cibles sont en moyenne programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement moyen de 30,94% du PDC d'une commune sur un total six (06) communes pour lesquelles les informations sont disponibles. Le degré d'alignement le plus élevé s'observe au niveau du PDC de la commune d'Adja-Ouèrè avec un taux de 53,06% soit 26 cibles programmées. La commune des Aguégoués enregistre le degré d'alignement le plus faible avec 18,36%.

Tableau 2 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Ouémé aux 49 cibles prioritaires du Bénin

| Département | Communes | Nombre de cibles | Degré d'alignement (%) |
|----------------|-----------------|------------------|------------------------|
| Ouémé | Adjarra | 13 | 26,53 |
| | Aguégoués | 09 | 18,36 |
| | Akpro-Misséréti | 14 | 28,57 |
| | Bonou | 11 | 22,44 |
| | Sèmè-Kpodji | 18 | 36,73 |
| | Adja-Ouèrè | 26 | 53,06 |
| Moyenne | | 15 | 30,94 |

5.1.3. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Mono et du Couffo

60. Pour ces deux départements, il ressort qu'en moyenne 29,5 cibles sont programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement moyen de 60,2% du PDC d'une commune sur un total de deux (02) communes pour lesquelles les informations sont disponibles. Le degré d'alignement le plus élevé s'observe au niveau du PDC de la commune de Djakotomey avec un taux de 63,26% soit 31 cibles programmées. Dans le cas de la deuxième commune qu'est la commune d'Aplahoué, 28 cibles sont programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement de 57,14% du PDC de la commune.

Tableau 3 : Degré d'alignement des PDC des départements de Mono et du Couffo aux 49 cibles prioritaires du Bénin

| Département | Communes | Nombre de cibles | Degré d'alignement (%) |
|----------------|------------|------------------|------------------------|
| Mono/Couffo | Aplahoué | 28 | 57,14 |
| | Djakotomey | 31 | 63,26 |
| Moyenne | | 29,5 | 60,02 |

5.1.4. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Zou et Collines

61. Pour les départements du Zou et des Collines, 8,5 cibles en moyenne sont programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement moyen de 17,34% du PDC d'une commune sur un total de deux (02) communes pour lesquelles les informations sont disponibles. Le degré d'alignement le plus élevé s'observe au niveau du PDC de la commune de Za-kpota avec un taux de 20,40% soit 10 cibles programmées. Pour la seconde commune (la commune de Ouinhi), 07 cibles sont

programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement plus faible de 14,28% du PDC de la commune.

Tableau 4 : Degré d'alignement des PDC des départements du Zou et des Collines aux 49 cibles prioritaires du Bénin

| Département | Communes | Nombre de cibles | Degré d'alignement (%) |
|----------------|----------|------------------|------------------------|
| Zou/Collines | Ouinhi | 07 | 14,28 |
| | Za-Kpota | 10 | 20,40 |
| Moyenne | | 8,5 | 17,34 |

5.1.5. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Atacora et de la Donga

62. Pour les départements de l'Atacora et du Donga, 17 cibles sont en moyenne programmées pour être mises en œuvre soit un degré d'alignement moyen de 34,69% du PDC d'une commune sur un total trois (03) communes pour lesquelles les informations sont disponibles. Le degré d'alignement le plus élevé s'observe au niveau du PDC de la commune de Djougou avec un taux de 53,06% soit 26 cibles programmées et le plus faible au niveau de la commune de Bassila avec un degré d'alignement de 24,48%.

Tableau 5 : Degré d'alignement des PDC des départements de l'Atacora et de la Donga aux 49 cibles prioritaires du Bénin

| Département | Communes | Nombre de cibles | Degré d'alignement (%) |
|----------------|----------|------------------|------------------------|
| Atacora/Donga | Boukoubé | 13 | 26,53 |
| | Bassila | 12 | 24,48 |
| | Djougou | 26 | 53,06 |
| Moyenne | | 17 | 34,69 |

63. Par ailleurs, il faut souligner la rareté des cohérences intersectorielles dans l'alignement des documents de planification. Les volets environnemental et institutionnel (gouvernance) ne sont pas pris en compte dans les PDC de la plupart des communes. Il est à noter que seules les communes ayant finalisé l'application de l'outil RIA sur les quatre cadres thématiques ont un degré d'alignement. C'est la raison pour laquelle, le point concerne seulement vingt (20) communes. Il faut également préciser que l'exercice a été fait pour la plupart des communes, sur les PDC de 2^{ème} génération finissant.

5.1.6. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Borgou et de l'Alibori

64. Dans ces deux départements, l'exercice démarré en décembre 2018 n'a pu être achevé afin de déterminer le degré d'alignement des PDC aux cibles prioritaires des ODD.

5.2. Recommandations pour un meilleur alignement des PDC aux ODD

65. A l'issue de ces séries d'ateliers, un certain nombre de recommandations ont été formulées.

5.2.1. Recommandations à l'endroit des ministères

66. Ainsi, il a été recommandé à l'endroit des ministères de :

- actualiser le guide d'élaboration des PDC en accord avec le Ministère de la décentralisation en y intégrant les cibles des ODD et les cibles priorisées ;
- plaider pour la mobilisation des ressources pour le financement des PDC à fort impact ODD ;
- informer, sensibiliser et renforcer les capacités des maires ainsi que leur conseil communal sur les ODD ;
- constituer un pool de consultants pour accompagner les communes dans la revue de leurs documents ;
- poursuivre le processus d'accompagnement des communes à l'intégration des ODD dans les PDC afin que le suivi de l'agenda 2030 soit une réalité ;
- préciser le profil du point focal ODD au niveau de la commune ;
- procéder à la désignation des points focaux ODD dans les communes ;
- renforcer les capacités des acteurs locaux (élus locaux, cadres des administrations communales, services déconcentrés de l'Etat, OSC) ;
- recruter des cadres compétents (Economistes, Statisticiens et Planificateurs) au niveau des mairies ;
- poursuivre la dissémination de tous les outils liés aux ODD (manuels, guides, études, rapports, etc.) ;
- mettre à la disposition des communes de façon formelle la liste des ODD/Cibles prioritaires du Bénin et du Forum Politique de Haut Niveau de chaque année ;
- faire une nouvelle séance d'approfondissement de trois jours minimum pour s'assurer de la prise en compte effective des cibles prioritaires du Bénin dans les PDC, PTA, PAI car, les délais semblent insuffisants pour l'application.

5.2.2. Recommandations à l'endroit des communes

67. A l'endroit des communes, les recommandations formulées sont :

- utiliser l'outil RIA 1&2 pour déterminer le niveau d'alignement des ODD dans les PDC en cours d'élaboration avant la validation ou l'adoption desdits documents ;
- restitution aux comités techniques de pilotage du PDC les résultats du niveau d'alignement ;
- revoir la formulation des indicateurs et cibles dans les PDC en cours avant leur validation ;
- actualiser les PDC en tenant compte des ODD avant l'adoption par le Conseil Communal ;
- renforcer la capacité des cadres communaux en technique de formulation des indicateurs et cibles pour les différents documents de planification ;

- tenir compte des indicateurs du TBS pour le suivi et l'évaluation des ODD ;
- poursuite de l'exercice jusqu'à couvrir tout le PDC en termes d'analyse ;
- réorganiser les services en charge de la planification du développement local ;
- créer et/ou rendre opérationnelles les divisions statistiques ;
- réaliser des études de référence dans tous les secteurs de la vie communale ;
- reformuler/actualiser les indicateurs des PDC et autres documents de planification pour mieux les arrimer aux ODD ;
- créer une colonne au niveau du cadre logique des PDC pour inscrire les indicateurs objectivement mesurable liés à la réalisation annuelle de chaque cible ;
- préciser au niveau du plan quinquennal des PDC les réalisations annuelles des projets et activités ;
- pondérer les programmes, projets et activités du PDC pour faciliter le calcul du taux d'exécution physique et financière;
- pondérer les activités et les tâches des PAI et PTA ;
- Intégrer les cibles prioritaires non prises en compte à l'examen à mi-parcours des PDC.

Section 6 : Domestication des indicateurs des 49 cibles prioritaires des ODD

68. La première section présente le niveau de production des indicateurs par ODD et par ministère sectoriel. A ce niveau, trois groupes d'indicateurs ont été identifiés : les indicateurs disponibles, les indicateurs qui peuvent être produits et les indicateurs qui ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel. La deuxième section donne la situation de référence des indicateurs ainsi que la source de production. La troisième section identifie les cibles intermédiaires pour les années 2020, 2025 et 2030 et la dernière section présente les défis liés au suivi des indicateurs ODD.
69. La mesure et le suivi des progrès exigeront une disponibilité des données officielles de qualité et à bonne date, y compris les données désagrégées.
70. La disponibilité des données pour les indicateurs des cibles prioritaires des ODD est relativement moyenne au Bénin. En effet, sur 156 indicateurs des cibles prioritaires retenues, 95 sont actuellement disponibles, 19 peuvent-être produits et 42 ne peuvent pas être produits compte tenu du dispositif actuel de collecte. L'examen du niveau de production des indicateurs par ODD montre que la disponibilité des données est bonne pour les indicateurs des ODD1, ODD2, ODD3, ODD4, ODD5 et ODD8 et les gaps les plus importants en matière de statistiques concernent les ODD liés aux inégalités, à la ville et aux communautés, aux modes de consommation et de production, aux changements climatiques et à la vie aquatique et terrestre. Toutefois, pour les ODD6, ODD7 et ODD16, les données restent faiblement disponibles pour suivre les indicateurs. En effet :
- Au niveau de l'ODD 1, sur 6 indicateurs associés aux cibles priorisées, 3 sont disponibles, 1 peut être produit et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel ;
 - Quant à l'ODD 2, sur 7 indicateurs associés aux cibles priorisées, seulement 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel et 5 sont actuellement disponibles ;
 - L'ODD 3 qui enregistre le plus grand nombre d'indicateurs a relativement aussi le plus grand nombre d'indicateurs disponibles. En effet sur 27 indicateurs, 23 indicateurs sont disponibles, 2 peuvent être produits et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel ;

- En ce qui concerne l'ODD 4, sur 19 indicateurs associés aux cibles priorisées, 16 indicateurs sont disponibles, 1 peut être produit et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel de production des données ;
- Pour l'ODD 5, l'ensemble des 10 indicateurs retenus sont actuellement disponibles ;
- Au niveau de l'ODD 6, on note un total de 7 indicateurs associés aux cibles priorisées dont 4 sont disponibles et 3 ne pouvant pas être produits avec le dispositif actuel de collecte de données ;
- Au niveau de l'ODD 7, on note un total de 4 indicateurs associés aux cibles priorisées dont 2 sont disponibles et 2 ne pouvant pas être produits avec le dispositif actuel de collecte de données ;
- Pour l'ODD 8, 6 indicateurs sont disponibles, 4 peuvent être produits et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif de 12 ;
- Pour l'ODD 9, 7 sont disponibles, 2 peuvent être respectivement produits et 4 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif de 13 ;
- Aucun indicateur n'est actuellement disponible pour les ODD 10, ODD 11, ODD 12. Par contre, 2 indicateurs peuvent être produits pour l'ODD10, 1 indicateur pour l'ODD 11 et également 1 indicateur pour l'ODD 12 ;
- Concernant l'ODD 13, 3 sont disponibles et 1 ne peut pas être produit avec le dispositif actuel sur un total respectif 4 ;
- Quant à l'ODD 14, 3 sont disponibles et 1 ne peut pas être produit avec le dispositif actuel sur un total respectif 4 ;
- Pour l'ODD 15, 3 sont disponibles et 2 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 5 ;
- Concernant l'ODD 16, 10 sont disponibles, 5 peuvent être respectivement produits et 8 ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel sur un total respectif 23.

Tableau 6 : Niveau de production des indicateurs selon les objectifs de développement durable

| Objectifs de Développement Durable | Disponibilité de l'indicateur | | | Total |
|---|-------------------------------|-------------------|--|-------|
| | Disponible | Peut-être produit | Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel | |
| ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | 3 | 1 | 2 | 6 |
| ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | 5 | | 2 | 7 |
| ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | 23 | 2 | 2 | 27 |
| ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | 16 | 1 | 2 | 19 |

| Objectifs de Développement Durable | Disponibilité de l'indicateur | | | Total |
|--|-------------------------------|-------------------|--|------------|
| | Disponible | Peut-être produit | Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel | |
| ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | 10 | | | 10 |
| ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable | 4 | | 3 | 7 |
| ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable | 2 | | 2 | 4 |
| ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | 6 | 4 | 2 | 12 |
| ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | 7 | 2 | 4 | 13 |
| ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | | 2 | 2 | 4 |
| ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | | 1 | 4 | 5 |
| ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables | | 1 | 5 | 6 |
| ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | 3 | | 1 | 4 |
| ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | 3 | | 1 | 4 |
| ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | 3 | | 2 | 5 |
| ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | 10 | 5 | 8 | 23 |
| Total | 95 | 19 | 42 | 156 |

71. À l'échelle sectorielle, à l'exception de l'éducation et de la santé, il existe encore des gaps importants en matière de données pour les secteurs, comme l'environnement, la décentralisation et la sécurité publique. Les données sont également incomplètes dans les autres secteurs, ce qui constitue une contrainte majeure à la mesure des progrès pour l'après-2015. Par conséquent, la disponibilité des données désagrégées sera importante pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques fondées sur des preuves.
72. La principale structure identifiée pour la production des indicateurs en termes de disponibilité est l'INSAE (29 indicateurs sur les 82 disponibles) soit environ 35% des disponibilités totales. On note toutefois au niveau de cette structure que sur les 57 indicateurs qu'elle est censée produire outre les 29 indicateurs disponibles, 13 autres peuvent être produits.
73. Le tableau présentant l'évolution des indicateurs de 2015 à 2018 se trouve en (annexe 2) du présent rapport.

Section 7 : Costing des cibles prioritaires des ODD

74. L'exercice du costing des cibles prioritaires des ODD vient de la nécessité de consolider la planification basée sur les ODD par le renforcement du lien entre la planification, la programmation et la budgétisation. La démarche du costing du Bénin repose sur la méthodologie de costing par les accélérateurs, en ce sens qu'elle produit les coûts minima nécessaires. Elle n'estime pas les dépenses totales (au sens de la comptabilité nationale) à l'atteinte des ODD, mais plutôt les dépenses publiques (budgétaires). Elle part d'un diagnostic organisé autour de quatre piliers : le pilier population ou social, le pilier prospérité, le pilier planète ou environnement et le pilier paix ou gouvernance. Cette phase diagnostique permet de dégager les goulots d'étranglement à la réalisation des ODD, d'identifier les accélérateurs pour la levée des goulots, puis les packages d'actions à la mise en place des accélérateurs. La dernière étape évalue les besoins nécessaires à la mise en œuvre des actions afin de produire le costing.
75. La démarche de costing des ODD mise en œuvre par le Bénin est fondée sur :
 - i) « l'Indivisibilité de l'Agenda » traduisant le fait que les pays ne devraient pas « choisir » les objectifs et qu'il est important d'évaluer les interrelations entre les objectifs et les cibles ;
 - ii) « l'Universalité » : les objectifs et cibles sont pertinents pour tous les acteurs et gouvernements ;
 - iii) (iii) « l'Intégration » des politiques signifie l'équilibre des trois dimensions du Développement Durable qui implique aussi bien la gestion des arbitrages que la maximisation des synergies entre cibles et
 - iv) (iv) « Ne Laisser Personne pour compte » qui est un principe qui prône d'aller au-delà des moyennes ; les ODD doivent bénéficier à tous pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités.
76. Du diagnostic, l'on peut retenir que la population du Bénin en 2018 selon les projections de l'INSAE est estimée à 11 554 473 habitants dont 51,2% de femmes. Selon les résultats du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) de 2013, la population rurale représente 55,4%. Les enfants de moins d'un (01) an font 3,3% et ceux de moins de 5 ans 16,98%. Les enfants en âge de scolarisation (6 à 14 ans) représentent 25,9% et les femmes en âge de procréer 29,48%.
77. Selon l'enquête MICS de 2014, 72,1% de ménages utilisent des sources d'eau de boisson améliorées (urbain : 76,5% et Rural : 68,4%). En matière d'assainissement de base, 33% de la population utilisent des installations d'assainissement améliorées avec 53% en milieu urbain et 16% en milieu rural.

78. Pour la santé des enfants, en matière de vaccination, 41,6% des enfants de moins d'un an ont reçu tous les vaccins du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la prévalence du retard de croissance (modérée et sévère) est de 34,0% (36% chez les garçons et 32% chez les filles, 38% pour le milieu rural et 29% pour le milieu urbain), la mortalité infanto-juvénile est de 115‰ (Urbain : 99‰ ; Rural : 128%).
79. Concernant la santé de la mère, 347 femmes sur 100 000 naissances vivantes décèdent des suites d'une grossesse, 83% des femmes en état de grossesse ont été reçues par un agent de santé qualifié (urbain : 88,3% ; Rural : 78,7%). Les quatre visites prénatales recommandées par l'OMS sont respectées par 58% des femmes. Pour l'assistance à l'accouchement, 77,2% se fait par du personnel qualifié (Urbain : 83,4% Rural : 72,5%). Notons aussi que 13% des accouchements se font à domicile. Le taux de fécondité des adolescentes est de 94‰. Le taux de contraception moderne est de 12,5%.
80. Au plan de la production agricole, animale et halieutique, les quantités produites restent insuffisantes pour couvrir les besoins afin d'assurer une sécurité alimentaire du fait de la faible productivité (techniques agricoles traditionnelles encore en pratique) et des superficies emblavées insuffisantes. De plus, les techniques de conservation ne permettent pas aux producteurs de constituer des réserves pour les périodes de soudure.
81. Sur le plan éducatif, selon le RGP4, le taux brut de scolarisation (6-11 ans) est de 96,6% (filles : 94,1% ; garçons : 96,6%). Le taux net de scolarisation (6-11 ans) est de 55,9% (filles : 94,1% ; garçons : 96,6%). Le taux d'alphabétisation des adultes de (15 ans et plus) en langues nationales est 11,0%. L'indice de pauvreté est de 40,1% en 2015 contre 36,2% en 2011 et l'indice de développement humain est de 0,48 en 2014 classant le Bénin au 165^{ème} rang sur 187 pays. Le système de protection sociale reste précaire et ne permet pas aux plus démunis de faire face à leurs besoins fondamentaux. Face à ce constat, l'objectif retenu pour le pilier « Social » est : « Développer un capital humain sain, compétent et compétitif ».
82. Au cours de la période 2000 à 2015, l'économie béninoise a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,3% avec un niveau élevé de 6% en 2007, inférieur au taux de croissance de 7%, minimum nécessaire pour lutter durablement contre la pauvreté. Bien que ce taux soit supérieur à la croissance moyenne de l'économie mondiale, la croissance du PIB par habitant est demeurée faible en raison de la progression démographique soutenue (3,2% par an), laissant ainsi peu de marge pour : (i) réduire la pauvreté, (ii) garantir l'atteinte des objectifs de Bénin ALAFIA 2025, fixée à 7% par an durant la période de planification, (iii) atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.
83. En effet, depuis les années 2000, la structure de l'économie est restée quasiment stable, avec des secteurs primaire et secondaire représentant respectivement en moyenne 23,3% et 24,7% et un secteur tertiaire avec une moyenne de 40,8%. L'instabilité de la croissance dépend de facteurs comme : (i) la faible productivité, (ii) la faible intégration des secteurs/structures de production non adaptées, (iii) l'insuffisance des infrastructures de soutien à la production, (iv) la prédominance de l'économie informelle, (v) la vulnérabilité du cadre macroéconomique, (vi) le financement insuffisant et peu adapté, (vii) le sous-emploi structurel, (viii) la faible qualité du capital humain et (ix) la faible valorisation des secteurs et filières stratégiques malgré leur solide potentialité (coton textile, ananas, tomate, agrumes, services...). Le tissu économique est caractérisé par un secteur informel prépondérant et une lourdeur fiscale qui pèse sur un petit nombre d'opérateurs économiques. Le climat des affaires peu attractif empêche les investissements privés majeurs et la compétitivité des entreprises.
84. Le manque de maîtrise du patrimoine foncier national et l'accès difficile au crédit et au financement pour les PME et les Très Petites Entreprises (TPE) ne peuvent être compensés par le faible taux d'investissement de l'État (entre 2006-2015, 11,6% pour le secteur privé et 8,1% pour le public).

85. L'analyse des sources de la croissance permet de lever un coin de voile sur les déterminants de cette évolution qui structurent les champs de forces pour une croissance forte, soutenue, inclusive et résiliente de l'économie béninoise et une meilleure compétitivité de son économie.
86. Au regard de la situation peu reluisante de la prospérité économique du pays, le défi majeur consiste à « accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie Béninoise pour une croissance économique forte et inclusive ».
87. Les différentes composantes de l'environnement à savoir l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore sont constamment affectées par les activités anthropiques et les phénomènes naturels. Tout comme beaucoup d'autres pays de l'Afrique, le Bénin n'est pas en marge de ces phénomènes et reste tributaire de la consommation de biomasse comme source principale d'énergie à plus de 80%. Ce qui constitue un véritable défi pour la conservation des ressources naturelles, notamment dans un contexte de changement climatique aggravé par une empreinte particulière de la sécheresse dans l'extrême nord, d'inondation dans environ 22 communes sur les 77, d'érosion du littoral et de risque de catastrophes en recrudescence. Le taux de reforestation moyen annuel, s'élevant à environ 6000 ha par an, demeure extrêmement faible par rapport à la perte annuelle d'environ 70 000 ha de forêts.
88. D'un autre côté, le Bénin ne dispose que d'un plateau continental relativement étroit de 45 km (comparé au Ghana et à la Mauritanie d'environ 100 km) avec 125 km de côte d'est à l'ouest. Cet espace côtier enregistre une forte érosion littorale dans sa partie occidentale entre Grand-Popo et la frontière avec le Togo ainsi qu'à l'Est du Port Autonome de Cotonou, réel enjeu pour le Gouvernement de même que pour les établissements humains et les communautés de la zone côtière. A cela, il faut ajouter la pollution, la surexploitation des ressources maritimes et la pêche illicite. Ces menaces pèsent sur l'environnement marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique du pays. Ces différents éléments ont d'ailleurs motivé la loi sur le changement climatique qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale.
89. Par ailleurs, la quantification des déchets a révélé que 90% du volume total des déchets produits actuellement ne sont pas collectés, transportés et traités sur des sites aménagés et appropriés. Ce qui a un impact significatif sur le bien-être et la santé des populations en général et des centres urbains en particulier.
90. Les secteurs les plus impactés par ces phénomènes demeurent l'agriculture, l'eau, l'énergie, les infrastructures, l'environnement et la santé. Les scénarii pessimistes indiquent une réduction sévère des rendements des cultures non irriguées à l'horizon 2025. C'est donc en s'appuyant sur ces diagnostics que les différents documents de développement élaborés ces dernières années ont reconnu que l'un des défis majeurs du Bénin est d'assurer « une gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et des pôles régionaux de développement ».
91. La gouvernance au Bénin est caractérisée par une administration publique peu efficace marquée entre autres par la résistance aux réformes administratives et institutionnelles, la lourdeur des procédures et la politisation de l'administration ; des institutions peu efficaces, l'existence des faits de corruption et l'impunité ; l'existence des réseaux organisés de criminalité ainsi que de la traite et du trafic des enfants ; et une faible prévention des faits d'insécurité.
92. La gouvernance apparaît comme une variable-clé dans l'analyse du diagnostic des politiques de développement notamment : la vision Bénin 2025 Alafia, le Plan National de Développement (PND). Ainsi, une gouvernance inclusive, apaisée et efficace, porteuse d'effets sur l'amélioration du mode de gouvernance politique, l'efficacité des politiques publiques et des institutions efficaces et crédibles, la lutte contre la corruption et l'exercice effectif de la gouvernance locale constituent des gages à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD16) qui recommande de «

promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

93. Ce diagnostic par pilier suggère des actions (Cf. Matrice d'actions prioritaires des ODD en annexe) dont le coût pour l'ensemble des cibles prioritaires du Bénin affiche un montant de **42451,58 milliards de francs CFA** soit **74,5 milliards de USD** le coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et une moyenne annuelle d'environ **5,7 milliards de USD** soit **3265,51 milliards de FCFA par an**, ce qui représente environ **60,80% du PIB**. Les recettes publiques du pays font environ **944 milliards de FCFA par an** environ **1,66 milliards de USD**. Dans la perspective d'une meilleure mobilisation de ces recettes, soit un taux d'augmentation moyen de 10% l'an pour traduire entre autres la création de l'espace budgétaire faisant suite aux réformes en cours avec le FMI (au lieu des 5% de moyenne tendancielle sur les dix dernières années), elles resteraient insuffisantes pour supporter la charge nécessaire pour la réalisation des ODD. Cette amélioration dans la collecte des recettes publiques, pourra être complétée par l'aide publique au développement (dons budgétaire) dont les niveaux moyens ces cinq dernières années s'établissent autour de 0,07 milliard de USD. Cette aide pourra doubler dans les prochaines années ; même dans cette hypothèse plus ou moins optimiste, il subsisterait un gap d'au moins 1200 milliards de FCFA par an (environ 2 milliards de USD). Malgré la présence d'un cadre juridique et réglementaire pour la promotion du partenariat public-privé et l'adhésion du Bénin au Pacte avec l'Afrique du G20, il serait illusoire de compter sur le secteur privé pour la prise en charge de ce gap. L'augmentation de l'aide au développement en direction du Bénin, devrait contribuer à réduire ce gap. L'option de l'endettement pour le financement du gap est à envisager sérieusement ; la finalisation du rebasage en cours permettra d'évaluer les marges de manœuvre existantes en la matière². Ce tableau implique inéluctablement l'exploration de financements innovants. Ceux-ci pourraient entre autres s'appuyer sur :

- le rôle de leadership que le FMI et la Banque Mondiale peuvent jouer en faisant opérer l'effet levier nécessaire des DTS d'une part et des ressources du fonds IDA d'autre part pour permettre au Bénin d'accéder à des ressources plus importantes ;
- une plus grande sécurisation des recettes de porte du Bénin, par la réduction des transactions illégales liées à la fraude sur facture au niveau des cordons douaniers. Ceci pourrait se faire par une plus grande collaboration des partenaires commerciaux du Bénin en vue de la mise en œuvre efficace des statistiques miroirs ou autres instruments de détection de fraudes.
- un développement d'instruments de mobilisation du transfert des migrants, qui sur ces dernières années fait plus du double des dons budgétaires, en faveur des investissements - ODD.

² Il y a un consensus sur le fait que le PIB du Bénin est largement sous-évalué, le rebasage de l'économie pourra aider à identifier les marges de manœuvre disponible pour un niveau d'endettement qui garantisse la viabilité de la dette. Le rebasage en cours de finalisation a permis d'ores et déjà de réévaluer à la hausse le Produit Intérieur Brut de l'année 2015 de plus de 36%.

PARTIE III : MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

Section 8 : Outils/Instruments de mise en œuvre des ODD

94. La vision Alafia dont le Bénin s'est dotée en 2000 envisage que « A l'horizon 2025, le Bénin est un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social », l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de cette vision a révélé un important retard sur les sentiers de sa réalisation dû, entre autres, à l'absence d'un plan national de développement.
95. Par ailleurs, ces dernières années, la prise en compte de nouveaux défis de développement au niveau du contexte international s'avère nécessaire, à savoir, d'une part, des Objectifs de Développement durable à l'horizon 2030 et, d'autre part, l'agenda de transformation de l'Union Africaine 2063 dans les politiques et stratégies de développement.
96. De même, le bilan mitigé des Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) sur la base des résultats d'évaluation des 15 dernières années a amené plusieurs pays de la sous-région ouest africaine à adopter la formule de Plan national de développement. Ce document de planification est structuré autour des principales problématiques de développement durable.
97. Ces éléments de contexte nécessitent que notre pays se dote d'un plan national de développement à long terme qui prendra en compte le document de référence que constitue le Programme d'action du Gouvernement 2016-2021.
98. Le Gouvernement engage, à cet effet, les actions et réformes audacieuses pour « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat est élaboré dans ce contexte. Le PAG se fonde également sur les réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement ainsi que les conclusions et recommandations de l'accord de Paris sur les changements climatiques (CoP21).
99. Il faut noter que le PAG, le PND et le PC2D sont tous élaborés en aval des travaux de sensibilisation, de la contextualisation des ODD, de la priorisation des cibles prioritaires et de la domestication des indicateurs ODD. C'est ainsi que les résultats des travaux de base sur les ODD ont permis un meilleur alignement de tous ces documents.

8.1. Programme d'Action du Gouvernement

100. Le PAG définit les actions à mener au cours du mandat de cinq (5) ans en vue de réaliser les objectifs du Gouvernement. Dans une démarche cohérente et inclusive, il intègre les engagements contenus dans le projet de société du candidat consolidés par les constats faits après la prise de fonction, les orientations stratégiques à moyen et long termes et les actions phares. Le PAG se décline à travers des réformes, des projets phares et des projets prioritaires planifiés sur la période. Il sera l'instrument unique de pilotage de l'action gouvernementale et servira pour la programmation des activités des Ministères ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Budget de l'Etat.

101. Le Gouvernement a retenu de fonder ses actions au cours du quinquennat 2016-2021 sur trois (3) piliers et sept (7) axes à savoir :

- Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance : Ce pilier couvre deux axes d'intervention : a) Renforcement des bases de la démocratie et l'Etat de droit et b) Amélioration de la gouvernance.
- Engager la transformation structurelle de l'économie : Les objectifs poursuivis dans ce domaine se déclinent en trois axes : a) Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité ; b) Amélioration de la croissance économique ; c) Amélioration des performances de l'éducation.
- Améliorer les conditions de vie des populations : l'intervention dans ce domaine comporte deux axes : a) Renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; b) Développement équilibré et durable de l'espace national.

8.2. Plan National de Développement

102. Le Bénin a adopté son Plan National de Développement (PND) 2018-2025, élaboré il y a quelques mois. Le document va combler le déficit existant en matière de planification. Le plan offre un cadre de cohésion, de coordination des nombreux plans de développement du pays, avec des objectifs clairs et des étapes bien définies.

103. Le dispositif a été réparti sur deux périodes : une première étape de 2018 à 2021, à travers le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), intègre les axes stratégiques et sera suivie d'une deuxième étape de 2022 à 2025.

104. Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 est un document qui vient combler le déficit existant en matière de planification au Bénin dont le processus est établi en trois étapes : la réflexion prospective, portant sur le long terme ; la planification stratégique, à moyen terme et le document de programmation, qui s'inscrit dans le court terme

105. Pour ce faire et durant les huit années qu'il couvre, le PND devra mettre en œuvre la trajectoire à travers ses trois paliers dans un processus non linéaire. Les filières définies et les projets phares et prioritaires contenus dans le PAG 2016-2021 constituent des repères en matière d'investissements productifs et de concentration d'investissements privés pour la transformation structurelle souhaitée.

106. L'objectif global du PND est décliné en quatre objectifs stratégiques thématiques à savoir :

- ✓ développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;
- ✓ accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;
- ✓ assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ;
- ✓ consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.

107. « Les objectifs stratégiques proposés qui sous-tendent ce plan sont interreliés et portent essentiellement sur le bien-être de la population, la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise, le cadre de vie et la résilience, ainsi qu'une gouvernance efficace dans ses diverses dimensions. La nécessité de la formation d'un capital humain sain et compétitif, d'une croissance économique durable et résiliente et la réalisation des cibles des ODD, est ressortie dans le document ».

108. L'importance de ce document aux participants a fait savoir que cet outil tire ses fondements du Plan National de Développement (PND) et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et favorise l'accélération de la croissance et du bien-être de la population de façon durable.

109. Sept (07) axes opérationnels ont été définis dans le document objet d'étude. Il s'agit, entre autres, du renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit, l'amélioration de la gouvernance, l'assainissement du cadre macro-économique et le maintien de la stabilité, et de l'amélioration de la croissance économique.

Encadré : Synthèse du PND

Le PND élaboré sur période 2018-2025 vise à mettre en œuvre la vision Bénin 2025 Alafia sur les huit prochaines années. Il sera opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

L'objectif global du PND est de faire de l'agro-industrie, des services et du tourisme, le moteur de la croissance économique forte, inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures. Cet objectif se décline en quatre objectifs stratégiques à savoir : i) développer un capital humain sain, compétent et compétitif ; ii) accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ; iii) assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement et iv) consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en sept objectifs spécifiques que sont : i) rendre accessibles aux populations, des informations, des produits, des services et des soins de santé de qualité ; ii) bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable ; iii) mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale ; iv) assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous ; v) promouvoir les meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations ; vi) renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse et vii) promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme.

Le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation intègre les Orientations Stratégiques qui serviront d'appui aux ministères pour la formulation de leurs programmes de développement sectoriel. Ainsi, le PND sera mis en œuvre à travers :

- deux Programmes de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), le PC2D 2018-2021 et le PC2D 2022-2025 assortis de leurs Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) ;
- les politiques, plans et programmes sectoriels et leurs Programmes d'Investissement Public (PIP) ; les Plans de Développement Communaux (PDC).

La réalisation des objectifs découlant des Orientations Stratégiques du PND exige d'importants investissements et le recours à des financements innovants que la poursuite des actions d'amélioration du climat des affaires et de promotion des investissements privés et publics contribueront à mobiliser. Ainsi, le financement du PND passe par i) la mobilisation de l'épargne publique et privée par le recours au marché financier ; ii) la promotion du Partenariat Public Privé ; iii) le recours au marché financier et iv) les Partenaires Techniques et Financiers.

8.3. Programme de Croissance pour le Développement Durable

110. Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) est élaboré en remplacement de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.
111. C'est un document de référence pour le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers, dans le cadre des différents programmes économiques et financiers, ainsi que des appuis budgétaires. Ainsi, il permettra auxdits partenaires d'apprécier, au regard des secteurs de leurs portefeuilles

respectifs, les modalités d'appui pour la réalisation de projets et programmes économiques et sociaux du Bénin.

- ✓ développer un capital humain sain, compétent et compétitif
- ✓ accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;
- ✓ garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement ; et
- ✓ consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

8.4. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

112. Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) sert à la préparation des budgets par les départements ministériels « pour une période minimale de trois ans, à titre indicatif, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme en fonction des objectifs poursuivis ». Il doit être présenté, par programme, au parlement au plus tard le 1^{er} janvier de l'année en cours dans toute la zone UEMOA et sera adjoint au projet de loi de finance, tout comme le document de programmation budgétaire économique et pluriannuelle.
113. Les budgets annexes et les comptes spéciaux doivent aussi être présentés sous la forme DPPD, même s'ils ne sont pas assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance étant financés par des dotations.

On y retrouve les crédits alloués aux départements ministériels et aussi leur répartition par programme. Ils sont destinés à « mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme ». Son élaboration se fonde sur :

- La structuration des programmes est effectuée à partir des politiques publiques, issues des documents de stratégies nationales (PND, PAG et le PC2D), et tient compte des impératifs liés au développement d'une gestion budgétaire axée sur la performance.
- Le programme devient le pilier de la conception d'une politique publique qui sera mise en œuvre selon une démarche de performance
- Le programme intègre tous les moyens que l'Etat consacre à la politique publique suivie
- La structure de programme doit être cohérente avec la structure administrative pour les simples raisons de faciliter et de difficulté de gestion de programmes transversaux

8.5. Plan de Développement Communal

114. L'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) de la troisième génération au niveau des communes a permis à ces dernières d'assumer pleinement, de manière pensée, structurée, transparente et participative, la gestion de leur développement. Ainsi, la planification est pour chaque commune, un processus d'élaboration et de mise en œuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources de son territoire. Cette valorisation des ressources s'appuie sur la dimension culturelle, des trois dimensions du développement durable et d'une gestion participative de la population, ce qui permet d'asseoir les bases d'un développement endogène et durable. Aussi, cette planification a permis de suivre une démarche participative, multisectorielle et décentralisée, afin d'assurer une réelle intégration, une concertation et une coordination des actions, dans leur conception, leur mise en œuvre et

leur évaluation. L'élaboration de ces plans est basée sur des principes de base énumérés comme ci-après :

- ✓ la Planification du Développement Communal est une démarche de politique de développement et de dialogue social ;
- ✓ la Planification du Développement Communal est une œuvre collective et non partisane ;
- ✓ la Planification du Développement Communal est un outil de gestion à la fois ambitieux et réaliste pour les élus et l'administration communale ;
- ✓ le Plan de Développement Communal est articulé avec les instruments nationaux et internationaux de planification tels que le PAG et les Objectifs de Développement Durable ;
- ✓ le Plan de Développement Communal et le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune sont articulés et harmonisés.

Section 9 : Etat des lieux du suivi des ODD.

Cette section doit faire le point de ce qui devrait être fait et de ce qui est fait.

115. Pour une mise en œuvre efficace de l'agenda 2030, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial et chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au reporting des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable. A cet effet, ils devraient : (i) veiller à l'alignement des politiques et mesures aux ODD, (ii) participer au suivi global et régional de la mise en œuvre de l'agenda 2030, (iii) suivre l'agenda 2030 au niveau national, déconcentré et décentralisé. Au Bénin, ce suivi s'est fait principalement à travers deux actions phares : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; et (ii) la Participation du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2017 et 2018.

9.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD

116. Pour assurer un meilleur contrôle sur le pilotage quotidien des ODD et une gouvernance efficace de la marche quotidienne vers les ODD, il a été développé, un outil de mesure de la sensibilité des interventions annuelles des Ministères aux ODD, désigné par MeSODD. Cet outil permet d'apprécier le niveau d'alignement de chaque Ministère à la réalisation des ODD avec la possibilité de mesurer la sensibilité ou l'adéquation de ses activités aux cibles prioritaires des ODD.
117. La méthodologie adoptée s'appuie dans un premier temps sur des critères d'analyse de la sensibilité et dans un second temps, sur l'appréciation des résultats obtenus. Trois critères sont identifiés pour apprécier la sensibilité ODD des PTA. Il s'agit de i) la nature de l'activité, ii) l'adaptabilité de l'indicateur ODD associé et iii) la localisation de l'activité.
118. Concernant la nature de l'activité, quatre types sont retenus à savoir : les activités de soutien, les activités habilitantes/capacitantes, les activités de production et les activités de consommation. Le deuxième critère permet de vérifier si l'activité à réaliser vise directement ou non l'indicateur ODD associé à la cible prioritaire à laquelle ladite activité contribue à la mise en œuvre, à l'exception des activités de consommation et de soutien. Quant au dernier critère, il évalue la portée de l'activité sur le territoire national, en termes de communes ou de postes diplomatiques bénéficiaires de l'intervention. Pour ce qui concerne l'appréciation de la sensibilité, il s'est agi d'attribuer la mention "Très satisfaisant" pour une sensibilité comprise entre 80% et 100%, "Satisfaisant" pour une sensibilité entre 60% et 80%, "Perfectible", entre 40% et 60% et "Pas du tout satisfaisant" lorsque la sensibilité s'établit entre 20% et 40%.
119. L'implémentation de l'application a fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les ministères au titre de l'exercice 2018. Ainsi, environ la moitié des activités prévues dans les divers Plans de Travail Annuel contribuent à l'atteinte des ODD pour le compte de l'année 2018. Ce taux est le résultat de la sensibilité obtenue par ODD. En effet, la sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%. La sensibilité la plus élevée est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable et la plus faible au niveau de l'ODD 14 relatif à la vie aquatique. L'analyse de la sensibilité par ODD et par ministère fait ressortir que l'ODD 16 relatif à « Paix, justice, institutions efficaces » a été adressé par chaque ministère sectoriel. Ce résultat explique par le fait que la bonne gouvernance est fondamentalement prise en compte dans le fonctionnement de tous les ministères. Ensuite, l'on retrouve en deuxième lieu l'ODD 9 relatif à la mise en place d'une infrastructure résiliente qui est aussi impacté par la quasi-totalité des ministères. Ceci suggère une plus grande sensibilité des

Ministères à la prise en compte des changements climatiques et la nécessité de mettre en place des infrastructures résilientes. Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) ministères sectoriels. Ceci suppose un besoin de coordination important entre ces Ministères afin de s'assurer que leurs actions concertées convergent vers la réalisation de l'ODD et que les forces contraires sont minimisées. Quant aux cibles prioritaires de l'ODD 6 "Eau propre et assainissement", les sensibilités obtenues se situent entre 40% et 80%. Ce résultat témoigne des efforts de programmation faits pour réaliser l'ambition du Gouvernement de garantir à tous l'accès à l'eau potable d'ici à 2021. De façon spécifique, la cible 6.1 "D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable" a reçu l'appréciation **satisfaisante**. Il convient de maintenir le cap pour qu'au bilan en 2021 pour cette cible, l'accès à l'eau potable puisse être une réalité au Bénin.

120. Les principales recommandations qui se dégagent de l'implémentation de cette évaluation ex ante concernent, entre autres, : i) faire un meilleur arbitrage en faveur des activités qui promeuvent la production des biens et services et leur consommation effective par les populations ; ii) prendre en compte les résultats de l'analyse de sensibilité avant les travaux d'affinement des PTA par le comité ad hoc de la Présidence de la République et iii) renforcer les capacités des directeurs de la programmation et de la Prospective des ministères pour une meilleure appropriation de l'outil d'analyse de la sensibilité des PTA aux cibles prioritaires des ODD.

9.2. Participation du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2017 et 2018

121. Rendre compte au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de la mise en œuvre en faisant examiner les progrès réalisés sur les ODD constitue l'un des engagements clés du programme de développement 2030. Les Examens Nationaux Volontaires visent à faciliter le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les leçons apprises, en plus de mobiliser des partenariats en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda.
122. Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2017 qui a porté sur le thème « Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », a mis l'accent sur six objectifs de développement durable (ODD) : L'ODD 1 (pas de pauvreté); l'ODD 2 (zéro faim); l'ODD 3 (bonne santé et bien-être); l'ODD 5 (égalité des sexes); l'ODD 9 (l'industrie, l'innovation et l'infrastructure); et l'ODD 14 (la vie sous l'eau). Des examens thématiques ont également eu lieu sur deux questions liées à l'ODD 17 (partenariats au service des objectifs) : Investir dans et financer les ODD ; et Avancement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour les ODD.
123. Ainsi, le Bénin, dans sa volonté de confronter ses pratiques et méthodes en cours aux meilleurs standards dans le monde, a présenté en juillet 2017 son premier rapport au Forum Politique de Haut Niveau dans un panel avec le Pérou et la Belgique. Ce Forum Politique de Haut Niveau lui a permis de partager avec la communauté internationale les avancées réalisées par le Bénin. Il s'agit de (i) la sensibilisation sur le Programme de développement 2030 et ses ODD; (ii) la mise en place des Groupes Thématiques de Travail (Social, Economique, Environnemental et Gouvernance) organisés autour des points focaux responsables de la planification et de la programmation dans les Ministères sectoriels et renforcés d'acteurs de tout horizon (élus locaux, parlementaires, société civile, secteur privé, institutions et leaders d'opinion) ; (iii) l'évaluation de la prise en compte des ODD dans les politiques et stratégies publiques ; (iv) la priorisation et la contextualisation des cibles et indicateurs des ODD ; (v) l'élaboration des stratégies porteuses de la dynamique de changement et (vi) les défis clés découlant du déroulement du processus de préparation du Rapport de la contribution volontaire
124. Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2018 a fait un focus sur les ODD suivants : ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; ODD 11 (Villes

et communautés durables) ; ODD 12 (Consommation et production responsables) ; ODD 15 (Vie terrestre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Il Le thème principal de ce Forum est : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » résume le défi auquel le Bénin est actuellement confronté. 57% de la population rurale et 43% de la population urbaine n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Seulement 7% des populations rurales ont accès à l'électricité contre 54,5% dans les zones urbaines. En fait, l'énergie reste le principal obstacle à la croissance au Bénin. Le taux national d'assainissement est de 20% alors que les terres dégradées représentent 66% de la masse totale du pays. Conscient des défis à relever, le Bénin, pour la deuxième année consécutive, a procédé à un examen national volontaire et a formulé huit (08) conclusions clés qu'il a partagées avec la communauté internationale :

- ✓ l'intégration des ODD dans les politiques nationales comme gage de leur réalisation ;
- ✓ le principe du « Ne laisser personne de côté » comme principe cardinal de toutes les politiques publiques du Bénin ;
- ✓ l'accès de tous (100%) à l'eau potable d'ici 2021 comme un remède à la pauvreté ;
- ✓ l'énergie durable et abordable pour tous comme un impératif de développement à travers une autonomie énergétique dès 2025 et 50% de mix énergétique d'ici 2030 ;
- ✓ l'assainissement de toutes les grandes villes et le renforcement de la durabilité des modes de consommation et de production pour une société plus résiliente à travers la mise en place d'un programme d'assainissement pluvial suivi de la mise en œuvre de l'asphaltage ;
- ✓ en matière de dégradation des terres, la nécessité de changement de paradigme de « Dégrader > Abandonner > Migrer > emblaver de nouvelles terres » à « Eviter – Réduire – Restaurer » ;
- ✓ les bonnes pratiques comme stratégie pour une meilleure mobilisation de ressources en faveur des ODD : Costing des ODD et outils de plaidoyer environnement-climat ;
- ✓ les innovations pour un meilleur arbitrage des actions en faveur des ODD au Bénin : Suivi des Ministères et des PTF.

Section 10 : Etat des lieux des ODD par pilier de 2015 à 2018.

125. La présente section fait le point de l'état des lieux des ODD par pilier de l'agenda 2030 sur la période 2017-2018 à savoir : population, prospérité, planète et paix. L'état des lieux a été dans un premier temps fait pour les ministères sectoriels.

10.1 Pilier POPULATION

126. L'état des lieux de la mise en œuvre des ODD sur la période 2015-2018 est fait ici pour l'ensemble des ODD de ce pilier à savoir : ODD 1 ; ODD 2 ; ODD 4 ; ODD 5 et ODD 6.



> **ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

10.1.1.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 1

127. Sur la période 2015-2018, aucune information n'est disponible pour les indicateurs en lien avec les trois (03) cibles prioritaires de l'ODD 1 à savoir la cible 1.2 relative à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, la cible 1.3 inhérente à la mise en place d'un système de protection sociale et la cible 1.4 relative à l'accès des hommes et femmes aux ressources économiques et services sociaux de bases. Néanmoins, des interventions ont été réalisées dans la mise en œuvre des cibles prioritaires de cet ODD 1 dont l'atteinte dépend de la mise en œuvre d'actions à fort impact en lien avec les cibles prioritaires des autres ODD.

128. Pour ce qui concerne la cible 1.3 relative à la protection sociale, on distingue des résultats probants tels que la mise en place du Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), à travers l'identification des Bénéficiaires (pauvres extrêmes et Pauvres non extrêmes) et la réalisation des études complémentaires; la prise en charge des personnes vulnérables (environ 1 001 Personnes Handicapées appuyées, 1.285 Personnes de Troisième Age appuyées, 5.865 Orphelins et Enfants Vulnérables appuyées en kits scolaires et/ou en kits nutritionnels, 977 personnes indigentes secourues et 110 parents de triplets et/ou de quadruplets appuyés).

129. Par ailleurs, au niveau de la cible 1.4 relative à l'accès aux ressources économiques y compris la microfinance, il y a eu notamment la mise en œuvre du Programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres Nouvelle Génération (MCPN-NG) qui a permis de toucher près de 17 395 bénéficiaires, le démarrage de la phase pilote du projet de Finance Digitale avec 2.592 bénéficiaires et l'appui à 314 personnes pour le Financement des Activités Agricoles en milieu Rural (FAAR) sur BADEA II.

10.1.1.2. Facteurs de succès pour la réduction de la pauvreté

130. L'un des facteurs de succès pour la réduction de la proportion de la population pauvre au Bénin est la mise en place du Projet ARCH avec l'identification des Bénéficiaires (Pauvres et pauvres extrêmes) et la réalisation des études de faisabilité des différents volets.

❖ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

131. Les Partenaires Techniques et Financiers n'ont ménagé aucun effort pour accompagner le pays dans la mise en œuvre des actions favorisant l'éradication de la pauvreté notamment pour l'atteinte de la cible 1.4.

132. Ainsi, l'Organisation Néerlandaise de Développement, à travers son « Programme de Développement des Infrastructures Économiques et Marchandes (P-DIEM) », a œuvré pour la promotion du genre pour (i) l'équilibre du rapport homme/femme (aussi bien les femmes que les hommes ont accès aux ressources investies par le programme) et (ii) pour l'amélioration du pouvoir économique des femmes, équilibre des rapports homme/femme) sur la période 2017-2018.
133. En outre, la Banque Islamique de Développement (BID) a démarré en mai 2017 le Programme intégré d'appui à la microfinance en république du Bénin d'un montant global de 5 millions de dollars US pour la mise en place des lignes des crédits pour le financement des AGR, des lignes de crédits pour le financement des moyennes et très petites entreprises et le renforcement des capacités des acteurs de la microfinance.
134. De son côté, la GIZ œuvre pour la promotion de la politique foncière depuis novembre 2015 à travers le projet PROPFR (projet de l'initiative au niveau mondial Un monde sans faim).
135. Enfin, la Coopération Canada a démarré, en 2016, l'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance au Bénin (ADAPAMI) qui a permis de renforcer la supervision et l'assainissement dans le secteur de la microfinance par l'Etat, de moderniser et de rendre plus professionnel ledit secteur et d'accroître l'inclusion financière sensible à l'environnement, notamment pour les personnes vivant en milieu rural et les populations vulnérables, dont les femmes et les jeunes.



> **ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

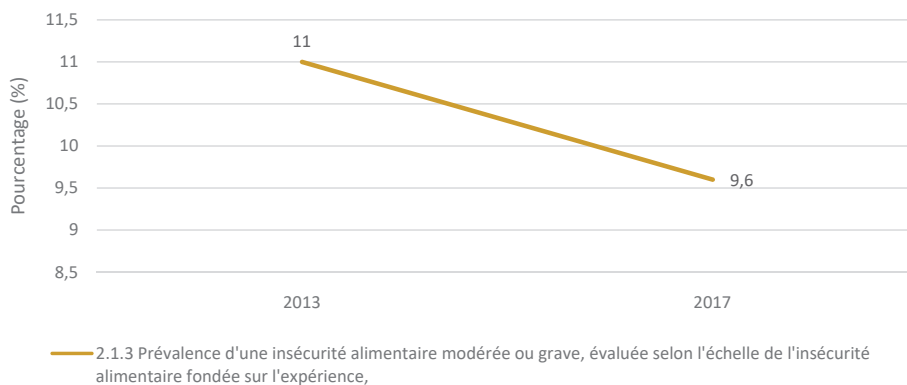
10.1.2.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 2

136. L'analyse de l'évolution des indicateurs de l'ODD 2 est faite ici par rapport aux indicateurs de deux de ces cibles sur trois à savoir les cibles 2.1 et 2.3.

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

137. Sur la période 2013-2017, le Bénin a connu une baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience. En effet, le niveau de cet indicateur a baissé de 1,4 point en quatre ans passant de 11% à 9,6% de 2013 à 2017 comme le montre la figure 1 ci-après.

Graphique 3 : Evolution du niveau de l'indicateur 2.1.3 de la cible 2.1

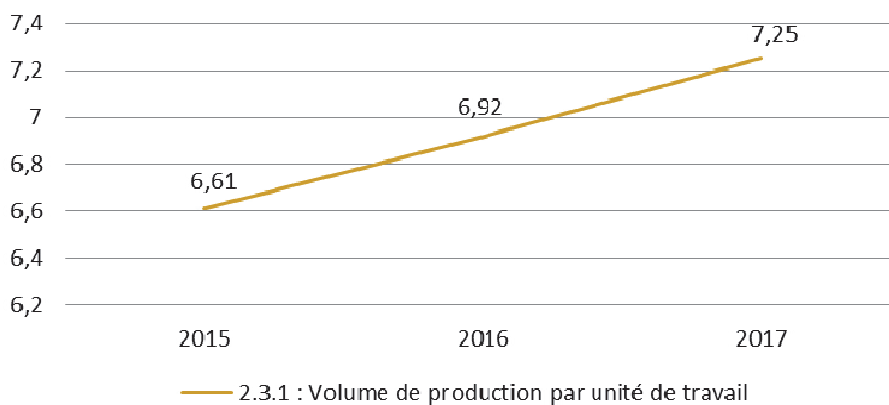


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

138. De 2015 à 2017, on constate une nette progression au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin. En effet, ce volume par unité de travail est passé de 6,61 en 2015 à 6,92 en 2016 et puis à 7,25 en 2017.

Graphique 4 : Evolution du niveau de l'indicateur 2.3.1 de la cible 2.3



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

10.1.2.2. Facteurs de succès à l'atteinte des cibles en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire

❖ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

139. L'insertion de la dimension alimentation et nutrition dans les Programmes/ projets a été l'un des principaux facteurs favorisant la mise en œuvre de l'ODD 2. D'autres actions sont également à distinguer comme la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et surtout pour les couches les plus vulnérables en particulier, la mise en œuvre progressive de la réforme du secteur agricole (12 DDAEP et 07 ATDA) suivant les potentialités de chaque zone agro-écologique et la mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs.

❖ Facteurs de succès liés aux initiatives des OSC

140. La mise en œuvre des actions des OSC dans le domaine de l'agriculture a été notamment facilitée par l'existence de base de données permettant de cibler facilement les vrais bénéficiaires et la motivation des populations bénéficiaires notamment les femmes. Les interventions des OSC ont contribué fondamentalement à la mise en œuvre des trois cibles prioritaires de l'ODD 2. Elles concernent la culture de 08 hectares de terre de la tomate fruit en saison et contre saison à Parakou et Tchaourou, la conservation en six (06) mois de la tomate par transformation en purée pour pallier le manque de tomate en période de pénurie, la formation et l'équipement des populations pour la promotion d'une filière en apiculture et d'une filière en élevage d'escargots au profit des populations de Gnanhouizounmè, la campagne pour la promotion de la bonne alimentation et la nutrition dans le Mono, la formation à la fabrication de compost à base de jacinthe d'eau pour booster le rendement des producteurs, la formation des groupements de femmes à la transformation des produits agricoles et la vulgarisation des techniques culturales écologiques.



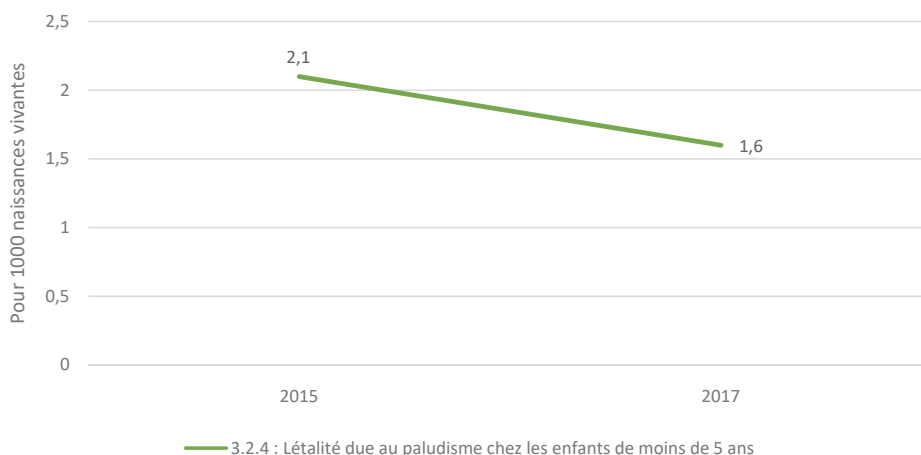
> **ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

10.1.3.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 3

Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus

141. Le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans en 2015 est de 2,1 pour 1000 naissances vivantes en 2015 et de 1,6 en 2017. Cet indicateur a donc baissé de 0,5 point entre 2015 et 2017.

Graphique 5 : Evolution des indicateurs 3.2.4 de la cible 3.2

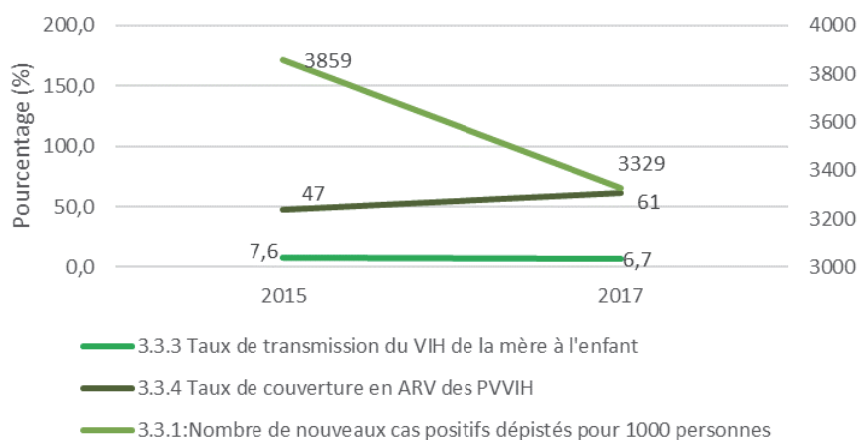


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

Cible 3.3 : D’ici à 2030, mettre fin à l’épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l’hépatite, les maladies transmises par l’eau et autres maladies transmissibles

142. Dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles notamment le VIH/SIDA, des efforts non négligeables ont été menés. Ainsi, le nombre de nouveaux cas positifs dépistés a connu une baisse de 530 points passant de 3859 en 2015 à 3329 en 2017 (indicateur 3.3.1). De même, le taux de transmission du VIH de la mère à l’enfant a diminué passant de 7,6% en 2015 à 6,7% en 2017, soit une diminution de 0,9 point (figure ci-après). Par ailleurs, le taux de couverture en ARV des PVVIH s’est également amélioré passant de 47% en 2015 à 61% en 2017 (indicateur 3.3.4).

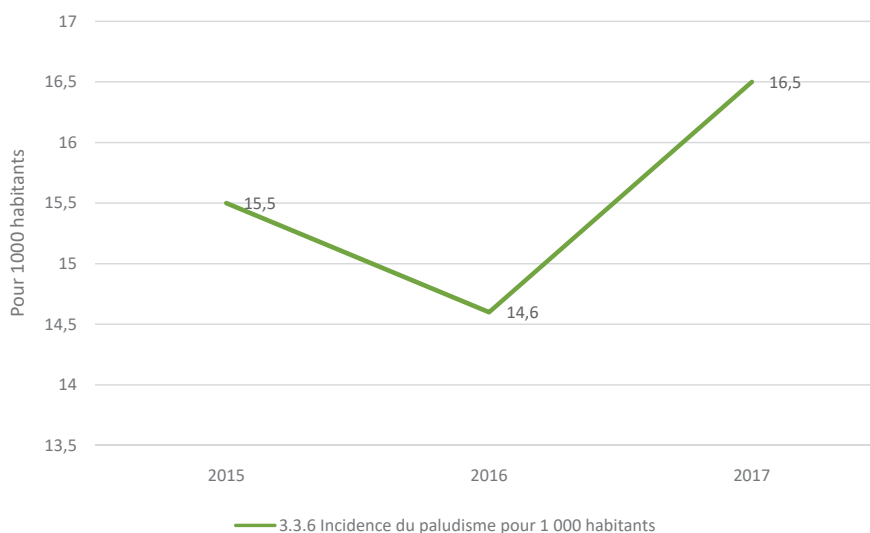
Graphique 6 : Evolution des indicateurs 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4 de la cible 3.3



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

143. Enfin, l'analyse de l'évolution de l'incidence du paludisme pour 1000 habitants fait ressortir une amélioration de 2015 à 2016 passant de 15,5 pour 1000 à 14,6 pour 1000 habitants. Le niveau de cet indicateur s'est ensuite aggravé pour s'établir à 16,5 pour 1000 habitants en 2017.

Graphique 7 : Evolution de l'indicateur 3.3.6 de la cible 3.3

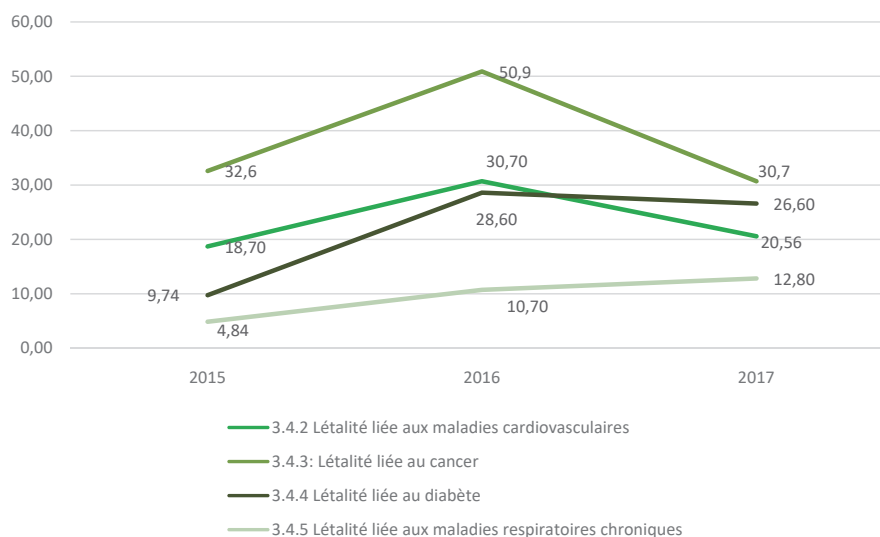


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

144. Dans le domaine de la lutte contre les maladies non transmissibles, des contreperformances sont globalement enregistrées sur la période 2015-2017 pour ce qui concerne les létalités liées aux maladies cardiovasculaires, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques. En effet, la létalité liée aux maladies cardiovasculaires s'est aggravée passant de 187,67 à 205,63 pour 10.000 habitants sur la période. De même, la létalité liée au diabète a augmenté de 97,47 à 266,09 pour 10.000 et la létalité liée aux maladies respiratoires a augmenté de 48,46 à 128,15 pour 10.000 habitants sur la même période. Par contre, la létalité liée au cancer a légèrement baissé passant de 326 à 307 pour 10.000 habitants de 2015 à 2017.

Graphique 8 : Evolution du niveau des indicateurs 3.4.2, 3.4.3, 3.4.4 et 3.4.5 de la cible 3.4



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

10.1.3.2. Facteurs de succès favorisant la promotion du bien-être de tous à tout âge

❖ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

145. Bon nombre de facteurs ont facilité la mise en œuvre des actions permettant d'assurer une bonne santé à la population béninoise à savoir : la mise en œuvre de certaines mesures de gratuité telles que la gratuité de la césarienne, la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les femmes enceintes. Il est de même pour les politiques du financement basé sur les résultats stratégiques mise en œuvre par la Banque Mondiale (BM), Enabel (CTB), le FM et GAVI dans leurs zones d'intervention, ayant permis aux zones de couvrir certains de leurs besoins en matériels médico techniques. Il en est de même des campagnes de vaccination, de la participation des communautaires dans les soins de santé primaire, de la disponibilité des consommables médico-techniques, de la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les moins de 5 ans puis de la qualité de prise en charge liée au renforcement des capacités du personnel soignant, et à la disponibilité du matériel médico technique et des consommables médicaux. Par ailleurs, d'autres facteurs ont également facilité la mise en œuvre d'actions adressant la cible en lien avec les maladies transmissibles et tropicales tels que : la disponibilité des vaccins, la mise en œuvre de la Prévention de la Transmission Mère-Enfant, l'acquisition de réactifs et d'ARV pour la prise en charge des PVVIH et la distribution gratuite des moustiquaires et la disponibilité des intrants de lutte contre le paludisme, l'organisation de campagnes d'IEC en direction des élus locaux, la campagne de dépistage de masse, la prise en charge sanitaire des personnes affectées par les MTN, l'existence de programmes de lutte contre les maladies transmissibles d'une part et de lutte contre les maladies non transmissibles d'autre part et la gratuité de la planification familiale.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers

146. Hormis les programmes et projets gouvernementaux, l'atteinte de l'ODD 3 est aussi l'objectif de plusieurs programmes délivrés par les principaux PTF (USAID, Coopération Canada et INC Bénin)

parmi lesquels on peut citer les projets de « promotion de la santé maternelle et infantile », « prévention et traitement du paludisme », « santé sexuelle et procréative », « promotion de la qualité des médicaments », « community integrated package for high impact interventions (PIHI) » et « National Scale-Up Support for Integrated Management of Childhood Illness (ICCM) » de l'USAID, de même que les projets « les sages-femmes sauvent des vies », « Plateforme technologique pour l'engagement civique et l'amélioration des systèmes de santé », « Renforcement de la santé reproductive chez les adolescentes », « Santé reproductive et sexuelle des adolescentes » de Coopération Canada, les projets « Acceleration of access to services for the prevention of HIV infection, of care and treatment and for community support », « Strengthen the implementation of the Directly Observed Treatment Short course (DOTS) approach within the framework of the NTP in Benin » et « Strengthening malaria control in Benin » du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose (INC Bénin).

❖ Facteurs de succès liés aux initiatives des OSC

147. Dans le domaine de la santé, plusieurs facteurs ont favorisé la mise en œuvre des interventions des OSC du cadre de concertation autour des ODD. Il s'agit, entre autres, de l'adhésion des autorités et des cibles aux activités ; de l'appui des partenaires techniques et financiers pour assurer le déplacement et la prise en charge des malades ; des actions de plaidoyer avec les leaders religieux et les élus communaux ; de l'identification des cibles par l'Approche HCD (Human Centered Design) ; les plaidoyers participatifs, des alliances avec d'autres organisations. Autant de facteurs ayant facilité la mise en œuvre d'actions telles que : les tournées de sensibilisation dans les communes sur la prévention et le traitement du bec de lièvre et le noma, la sensibilisation de proximité et de masse des populations clés vulnérables sur la tuberculose, le projet d'Accélération de l'accès aux services de prévention de l'infection à VIH, de soins et traitement, et de soutien à base communautaire dans le Mono, la campagne pour la prévention du paludisme dans le Mono et le Couffo, le renforcement des capacités des jeunes dans la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes et l'organisation de la journée de dépistage du cancer des seins et du col de l'utérus.



> ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

10.1.4.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 4

148. Cette partie fait le point de l'évolution des indicateurs de deux cibles parmi les trois cibles prioritaires de l'ODD 4 pour lesquelles les données sont disponibles.

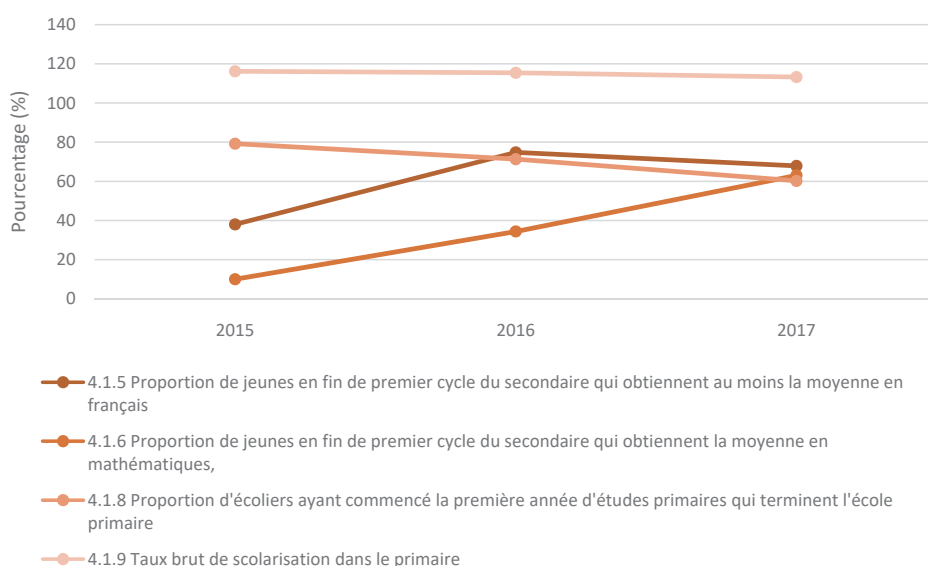
Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

149. Sur la période 2015-2018, on constate que la proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français (indicateur 4.1.5) a augmenté en générale entre 2015 et 2017 passant de 38% à 68%. Néanmoins, une baisse de 7 points de pourcentage a été observée entre 2016 et 2017 (Figure 6). Quant à la proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent la moyenne en mathématiques (indicateur 4.1.6),

elle a connu une augmentation au cours de la période passant de 10% en 2015 à 63% en 2017 (Figure 6). Cet état de chose peut être expliqué, entre autres, par l'encadrement pédagogique de proximité par les Inspections Pédagogiques Déléguées (IPD).

150. Par contre, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire (indicateur 4.1.8) a baissé entre 2015 et 2017, passant de 79% à 60% (Figure 6). De même, de 2015 à 2017, le taux brut de scolarisation au primaire a connu une tendance baissière passant de 116% à 113%. Ce constat pourrait s'expliquer par le respect de la décision du gouvernement par rapport à l'âge réglementaire d'inscription au cours primaire.
151. En résumé, pour quatre indicateurs de la cible 4.1 étudiés, seulement un est en amélioration nette. Concernant la cible 4.1, les indicateurs 4.1.1 à 4.1.4, 4.1.7, 4.1.10 et 4.1.11 n'ont pas pu être renseignés pour la période sous revue.

Graphique 9 : Evolution du niveau des indicateurs 4.1.5, 4.1.6, 4.1.8 et 4.1.9 de la cible 4.1



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, MEMP, MESTFP, DGCS-ODD, 2018

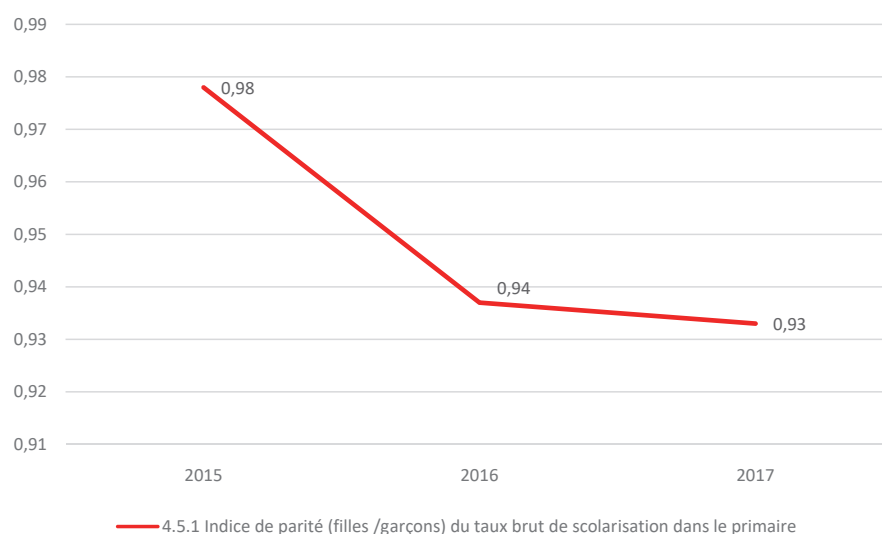
Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

152. Pour ce qui concerne cette cible, des efforts ont été menés par le Gouvernement et on peut distinguer, entre autres : l'appui au fonctionnement des Instituts Universitaires d'Enseignement professionnel de Djougou et de Tchaourou, l'organisation des missions d'inspection et de contrôle de qualité dans les EPES, la création de l'agence pour la qualité et l'évaluation, la création de deux (02) écoles de l'UNA à PORTO-NOVO pour la rentrée académique 2017-2018, la mise à disposition des bâtiments administratifs et pédagogiques de KETOU, AWAI, et IDIGNY pour le compte de l'UNIVERSITE NATIONALE D'AGRICULTURE et les paiements des bourses d'enseignement universitaires en Afrique et hors de l'Afrique et puis des bourses d'excellence à l'étranger.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

153. L'indice de parité fille/garçon du taux brut de scolarisation dans le primaire (indicateur 4.5.1) qui autrefois présentait de belles perspectives car proche de la norme (0,98 en 2015) a commencé une dégradation à partir de 2016. En effet, de 0,98 en 2015, il est passé à 0,94 en 2016 et 0,93 en 2017 (figure 7 ci-dessous). Cette situation dégradante de l'indice constituerait un facteur limitant important à l'atteinte de la cible. Cependant, cet état de chose pourrait s'expliquer par la non poursuite des actions de promotion de la scolarisation des filles suite au réaménagement de l'AOF du MEMP qui a consacré la disparition de l'ancienne Direction de la Promotion de la Scolarisation.
154. Par ailleurs, la valeur cible 2030 de l'indice de parité filles/garçons dans le primaire pourrait être manquée si le pays ne redoublait pas d'efforts pour inverser la tendance. Pour les autres indicateurs de cette cible 4.5 (indicateurs 4.5.2 à 4.5.5), les informations ne sont pas disponibles sur la période 2015-2017.

Graphique 10 : Evolution du niveau de l'indicateur 4.5.1 de la cible 4.5



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, MEMP, DGCS-ODD, 2018

10.1.4.2. Facteurs de succès pour l'éducation de qualité

❖ Facteurs de succès liés aux politiques publiques

155. Le niveau atteint des indicateurs de l'ODD 4 n'a été possible que grâce à la mise en œuvre des stratégies, actions et mesures courageuses durant la période allant de 2017 à 2018. Au nombre de ces facteurs de succès liés à la mise en œuvre de politiques publiques, on distingue :
- la volonté politique et l'engagement crédible du gouvernement du Bénin ;
 - la mise en œuvre des projets d'investissement publics (Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (PAESB), projet de Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS),

Projet filières cibles, Projet programme spécial, PRIS) ;

- les lettres de mission adressées par le Ministre aux chefs d'établissements ;
- l'organisation des sessions du Conseil Sectoriel pour le Dialogue Social (CSDS) ;
- le nouveau processus de sélection des bacheliers dans les écoles ;
- le nouveau processus d'allocation des secours et bourses.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers

156. Les politiques publiques menées par l'Etat ont été accompagnées de plusieurs interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui sont toujours en cours de mise en œuvre. Au niveau de l'ODD 4, la Coopération du Canada a initié le « Programme canadien de bourses de la Francophonie » qui a permis de renforcer les compétences professionnelles de quinze (15) béninois dans les universités canadiennes depuis 2015 et au total 141 béninois ont bénéficié de ce programme depuis 1987. Le coût de ce programme s'élève à 1,1 millions de dollars canadiens sur la période 2014-2019.

❖ Facteurs de succès liés aux actions des Organisations de la Société Civile

157. Le principal facteur ayant favorisé la mise en œuvre des actions des Organisations de la Société Civile intervenant au niveau de l'ODD 4 est l'adhésion des populations béninoises. Cette adhésion des populations a permis l'installation de bibliothèques dans les communes de Tori et de Dangbo ; le don de livres et kits scolaires aux apprenants notamment dans les EPP Kodé, Adjara 2, Sèmè Kraké, le Lycée Béhanzin, le CEG Danto, le CEG Dangbo, l'EPP Maternelle Dokome, Notre Dame de Lourdes de Dangbo, la sensibilisation des parents sur l'importance de la scolarisation des filles et des garçons, l'organisation de la Journée Nationale de l'Enfant au Bénin et de la Noël des enfants avec distribution de vivres, des livres et des fournitures scolaires au profit des enfants en situation difficile de la Commune d'Adjara par l'ONG Secours Populaire Bénin (SPB), la formation en Informatique des jeunes femmes et hommes de la commune de Dangbo, la formation des multiplicateurs ODD dans les départements de l'Atlantique, du Plateau, du Mono, du Couffo, du Littoral et du Zou et la mise en œuvre du Programme de Prise en Charge des Personnes Vulnérables dans le Couffo.



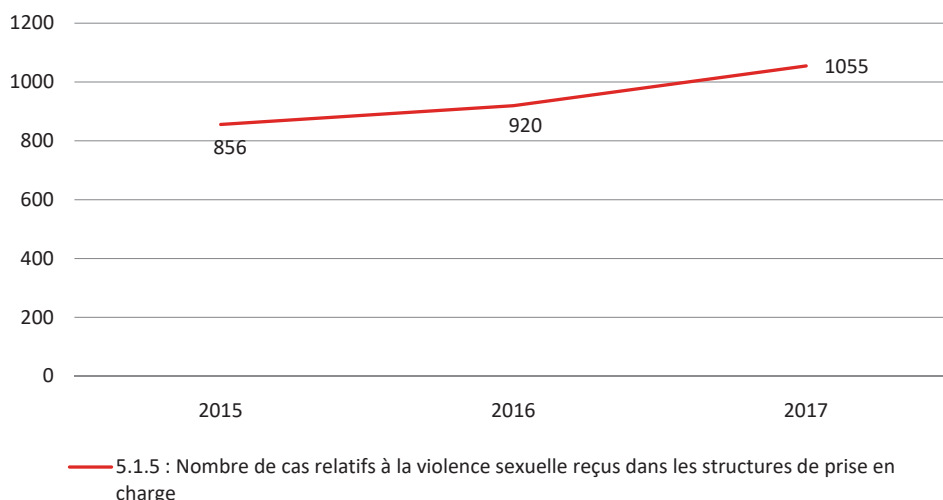
> **ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

10.1.5.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 5

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

158. Pour accélérer la marche vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes, le Bénin a mis en place un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe comme le suggère le premier indicateur de la cible 5.1. En outre, entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charges a augmenté de 199. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017 comme le montre la figure 8 ci-après.

Graphique 11 : Evolution du niveau de l'indicateur 5.1.5 de la cible 5.1



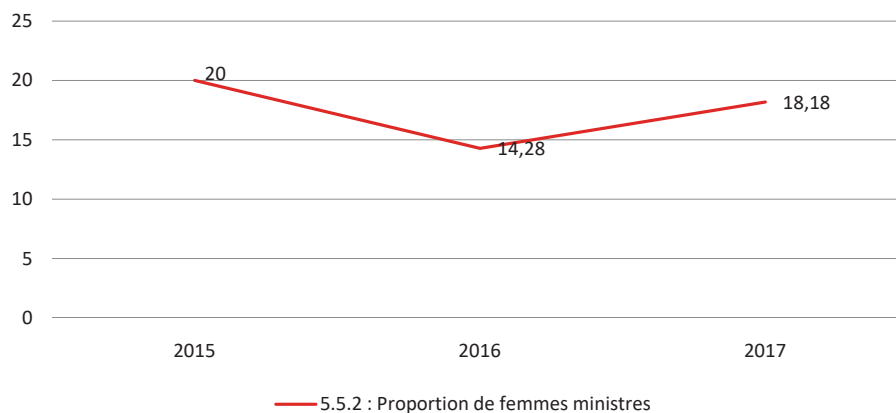
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

159. En matière de représentativité dans le parlement national, la proportion de sièges occupés par des femmes est restée stable sur la période 2015-2017 en absence d'élection législative. En effet, cette proportion demeure égale à 8,43%. De même, la proportion de femmes conseillères communales s'est établie à 4,45% depuis 2015.

160. Quant à la proportion de femmes ministres, elle a baissé de 1,82 point, en passant de 20% en 2015 à 14,28% en 2016 avant de s'établir à 18,18% en 2017.

Graphique 12 : Evolution du niveau de l'indicateur 5.5.2 de la cible 5.5



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

10.1.5.2. Evolution du niveau de quelques indicateurs au niveau communal

En ce qui concerne l'ODD 5 inhérent à l'égalité des sexes au niveau communal, le point a été fait sur la proportion des femmes dans l'administration locale, celles occupant un poste de direction ou de chef de service et la proportion de femmes parmi les élus communaux lorsque les informations sont disponibles.

Le tableau ci-après résume l'information disponible par département sur la période 2017-2018.

| Départements | Atacora | Atlantique | Donga | Mono | Littoral | Ouémé | Plateau | Borgou | Collines | Zou |
|--------------|---------|------------|-------|-------|----------|-------|---------|--------|----------|-------|
| Femmes | 28,57 | 0,00 | 17,65 | 25,00 | 14,29 | 22,73 | 11,54 | 31,58 | 12,50 | 9,30 |
| Hommes | 71,43 | 100,00 | 82,35 | 75,00 | 85,71 | 77,27 | 88,46 | 68,42 | 87,50 | 90,70 |

Source : DGCS-ODD à partir de la collecte d'information dans les communes, 2018.

La lecture du tableau permet de noter, sur la période 2017-2018, que les femmes sont plus représentées au poste de responsabilité dans les départements du Borgou (31,58%), de l'Atacora (28,57%) et du Mono (25%). Le département de l'Atlantique ne comporte aucune femme occupant un poste de responsabilité en son sein. Toutefois, dans les administrations communales du département de l'Atlantique par exemple, les informations collectées ressortent dans la commune de So-ava, que 6 femmes occupent de poste de responsabilité et 4 femmes parmi les élus locaux. Dans le Littoral, la commune de Cotonou dispose d'un certain nombre de femmes dans le rang des élus locaux (312 sur 1202 en 2018, communaux (5 femmes sur 49) et des postes de direction (1 femme sur 7). Au niveau du Plateau, il est noté une diminution de l'effectif des femmes dans l'administration locale soit 33 sur 47 en 2017 pour la commune d'Adja-Ouéré puis 22 sur 61 en 2018 pour la commune de Kétou et 15 sur 49 en 2018 pour la commune de Ifangni avec 1 femme comme élue au niveau communal. On remarque une diminution des femmes occupant des postes de direction ou service dans la commune d'Ifangni soit 1 en 2017 et 0 en 2018. Dans l'Ouémé, la commune des Aguégus a connu une diminution de l'effectif des femmes dans l'administration soit 4 sur 36 en 2017 puis 3 sur 35 en 2018. Enfin, dans le Zou, seules les communes d'Agbangnizoun, Bohicon, Zagnanado et Zogbodome ont répondu à la question du nombre de femmes dans l'administration locale pour le compte de l'année 2018. La commune d'Agbangnizoun est quant à elle la dernière avec seulement 4 femmes dans le personnel de 43 personnes que compte l'administration locale.

En ce qui concerne le département du Mono, les informations ne sont disponibles que pour l'année 2018 au niveau de Comé, Grand-Popo et Lokossa. La commune de Comé est celle qui présente la plus grande proportion qui est de 35%, et celle de Grand-Popo présente la plus faible proportion qui est de 28,07%.

10.1.5.3. Facteurs de succès pour parvenir à l'égalité des sexes

❖ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

161. L'un des facteurs de succès pour l'atteinte de l'égalité des sexes est la création d'un ministère dédié aux affaires sociales et à la microfinance qui s'occupe de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de famille, de solidarité nationale, de microfinance et d'égalité des chances.
162. Nous avons également le fonctionnement des services d'écoute et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre dans les 85 Centres de Promotion Sociale sur tout le territoire

national, la mise en place du Compendium des compétences féminines au Bénin, la mise en œuvre du Programme de renforcement des Capacités d'Actions des Femmes (RECAFEM4) et la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation Economique des Femmes (PAEF-PG).

❖ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

163. Au niveau de l'ODD 5, la Coopération Canadienne compte à son actif le projet « Prévention des mariages forcés et précoces » pour un renforcement des politiques et des programmes de la société civile et du gouvernement qui répondent aux MEPF, à la violence fondée sur le sexe, et à la santé sexuelle et aux droits des adolescents.

❖ **Facteurs de succès liés aux initiatives des OSC**

164. Les actions du gouvernement sont également accompagnées par celles des OSC dont les facteurs facilitateurs sont, entre autres : la motivation des femmes et filles-mères ; la disponibilité des femmes et jeunes à orienter ; l'adhésion des apprenants et des responsables administratifs des établissements aux projets ; la disponibilité des parties prenantes ; le partenariat des ONG avec les structures étatiques en charge de la santé et des affaires sociales ; les connaissances techniques de l'ONG sur la thématique pour l'animation des séances de sensibilisation. Ce qui a permis de réaliser des actions de sensibilisation à l'endroit des populations notamment les femmes, les adolescentes et les jeunes sur les violences faites aux femmes et aux filles, la tolérance zéro au mariage des enfants et les thématiques de violences basées sur le genre, droits humains, égalités fille garçon, IST-VIH ; le plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour la prise en compte des actions de protection des femmes et filles dans les documents de planification ; la célébration de la Journée Internationale des Filles 2018 avec Plan Bénin suivi de la foire des ONG au Stade de l'Amitié ; le renforcement des compétences des femmes leaders pour une meilleure participation aux instances de prise de décisions ; la promotion de l'entreprenariat agricole féminin ; l'accueil, l'écoute, l'accompagnement juridique et le suivi des victimes de VBG et la formation de 140 jeunes femmes leaders de 18 à 40 ans des sept départements du sud sur différents thèmes.

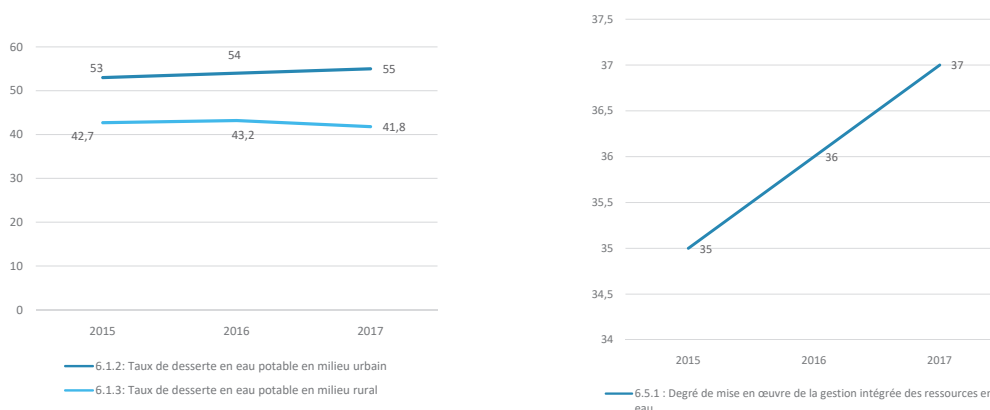


> **ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**

10.1.6.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 6

165. Globalement, le taux de desserte en eau potable a connu une légère hausse sur la période 2015-2017 en milieu urbain contre une légère baisse en milieu rural (figure ci-après). En effet, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a connu une hausse d'un point par an en passant de 53% en 2015 à 54% en 2016 et puis à 55% en 2017. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance inverse et a très peu varié sur la même période. Ce taux est donc passé de 42,7% en 2015 à 42,3% en 2016 avant d'atteindre 41,8% en 2017. Par ailleurs, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis à 37% en 2017.

Graphique 13 : Evolution du niveau des indicateurs 6.1.2 ; 6.1.3 et 6.5.1 des cibles 6.1 et 6.5



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEM, DGCS-ODD, 2018

10.1.6.2. Evolution du niveau de quelques indicateurs au niveau communal

166. L'état des lieux de la mise en œuvre de l'ODD 6 relatif à l'accès aux services d'alimentation en eau sera appréhendé à travers le taux de déserte en eau potable en milieu rural.
167. Dans le département de l'Alibori, les informations relatives au taux de desserte en milieu local est disponible pour toutes les six (06) communes. Ces informations font état de ce que la commune de Malanville présente un taux faible de 29,1% et que toutes les cinq autres communes, à savoir, Banikoara, Gogounou, Kandi, Karimama, et Ségbana présentent des taux moyens, soient respectivement 38%, 49,2%, 33,4%, 31,6% et 51,6%.
168. Dans l'Atacora, les informations relatives au taux de desserte en milieu local est disponible pour toutes les neuf (09) communes. Il en ressort que les communes de Kérou, de Matéri, et de Toucountouna présentent de forts taux de desserte en eau potable en milieu local, soient respectivement 62,5%, 67,8% et 61,9%. Cependant, le taux est moyen dans les communes de Boukoumbé, de Coby, de Kouandé, de Natitingou, de Pehonko et de Tanguiéta. La commune de Pehonko a le plus fort taux de desserte en eau potable en milieu local dans ce lot, avec un taux de 56,2%.
169. Toutes les huit (08) communes de l'Atlantique ont fourni les informations relatives au taux de desserte en eau potable en milieu local. Ces informations montrent que les communes d'Abomey-Calavi et de Ouidah ont de faibles taux de desserte, soient respectivement 20,5% et 18,8%. Cependant, les six (06) autres communes présentent des taux moyens. La commune d'Allada détient le plus fort taux dans le lot, soit 51,8%, et la commune de So-Ava présente le plus faible taux dans le lot, soit 29,7%.
170. En ce qui concerne le département du Borgou, les informations relatives au taux de desserte en eau potable en milieu local sont disponibles pour toutes les communes sauf celle de Parakou. Il en ressort que les communes de Bembèrèkè et de Sinendé ont de forts taux de desserte. Cependant, les autres communes, à savoir celles de Kalalé, de N'Dali, de Nikki, de Pèrèrè et de Tchaourou présentent des taux moyens de desserte en eau potable en milieu local. Par ailleurs, dans le département, la commune de Sinendé détient le plus fort taux, soit 78,1%, et la commune de N'Dali présente le plus faible taux, soit 39,1%.

171. Dans les Collines, toutes les six (06) communes à savoir, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou et Savè, ont répondu à la question relative au taux de desserte en eau potable en milieu local. On note que toutes les communes sauf celle de Ouèssè, présentent de forts taux de desserte en eau potable en milieu local. En effet, la commune de Ouèssè a un taux moyen de desserte qui s'élève à 47% et la commune de Savè présente le plus fort taux qui est de 73,3%.
172. Dans le Couffo, toutes les six (06) communes à savoir : Aplahoué, Djakotomey, Dogbo-Tota, Klouékanmè, Lalo et Toviklin ont fourni les informations relatives au taux de desserte en eau potable en milieu local. Ces informations font état de ce que toutes les communes présentent des taux moyens de desserte qui élèvent le taux moyen dans le département à 41,05%. Par ailleurs, la commune de Klouékanmè détient le plus faible taux dans le département qui est de 33,3% et la commune de Dogbo présente le plus fort taux qui est de 54,9%.
173. Dans la Donga, toutes les quatre (04) communes à savoir : Bassila, Copargo, Djougou et Ouaké ont fourni les informations ayant trait au taux de desserte en eau potable en milieu local. Il en ressort que toutes les communes de la Donga présentent des taux moyens, qui portent la moyenne dans le département à 45,15%. Le plus fort taux dans le département est détenu par la commune de Ouaké, et s'élève à 47%. Cependant, le plus faible taux dans le département est présenté par la commune de Djougou, et est de 43,6%.
174. Dans le Mono, les données relatives au taux de desserte en eau potable en milieu local sont disponibles pour toutes les six (06) communes à savoir : Athiémé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé et Lokossa. On note que toutes les communes présentent des taux moyens, et font porter le taux moyen dans le département à 41,8%. Par ailleurs, dans le Mono, le plus fort taux est de 50,5% et le plus faible taux est de 34%. Ils sont respectivement détenus par les communes d'Athiémé et de Bopa.
175. En ce qui concerne le département de l'Ouémé, les données inhérentes au taux de desserte en eau potable en milieu local sont disponibles pour toutes les neuf (09) communes sauf celle de Porto-Novo. En effet, le taux est fort dans la commune de Bonou et est de 57,7%. Par contre, il est faible dans les départements d'Aguégués et de Sèmè-Kpodji, et s'y élève respectivement à 14,1% et à 8,7%. Quant aux autres communes, à savoir Adjarra, Adjohoun, Akpro-Missérété, Avrankou et Dangbo, le taux de desserte en eau potable en milieu local est moyen. Dans ce lot, la commune d'Adjohoun détient le taux le plus élevé qui est de 46,3% et celle d'Avrankou présente le plus faible taux qui est de 34,9%.
176. Dans le Plateau, les informations sont disponibles pour toutes les cinq (05) communes à savoir, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè et Sakété. Dans toutes ces communes, le taux de desserte est moyen. On note que la commune de Sakété est en tête de liste avec un taux de 49% et que la commune d'Adja-Ouèrè détient le plus faible taux dans le département qui est de 34,5%. Par ailleurs, le taux de desserte dans le Plateau est en moyenne de 41,7%.
177. Dans le Zou, les informations inhérentes au taux de desserte en eau potable en milieu local pour toutes les neuf (09) communes à savoir : Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Djidja, Ouinhi, Zanganado, Za-Kpota et Zogbodomey. Il en ressort que les communes d'Abomey, de Bohicon, de Covè, de Zanganado et de Za-Kpota présentent de faibles taux de desserte et que celles d'Agbangnizoun, de Djidja, de Ouinhi et de Zogbodomey enregistrent des taux moyens. Par ailleurs, le plus faible taux dans le Zou est de 18,4% et est détenu par la commune de Bohicon et le plus fort taux est de 54,1% et est présenté par la commune de Djidja. De même en moyenne, le taux de desserte est de 31,44%.

10.1.6.3. Facteurs de succès pour l'atteinte l'accès universel à l'eau potable

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des partenaires

178. Le secteur de l'eau au Bénin est soutenu par un certain nombre de partenaires notamment la GIZ. Elle accompagne le gouvernement béninois depuis juillet 2017 à travers son programme « PROSeha II – Appui à l'eau, l'hygiène et l'investissement » afin d'améliorer la gestion de l'eau. Ce projet coûte 11,4 millions d'euros. Sur la période 2017-2018, la SNV a mis en œuvre quelques actions à travers son Programme « OmiDelta Fonds Acteurs Non Etatiques composante Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement ». Ces actions pour lesquelles la SNV a consacré un budget d'environ 1,6 milliards FCFA ont permis l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (FPM) dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè ; l'amélioration de la couverture en eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la Commune de Parakou (ACEPHA-Parakou) ; l'appui aux services d'Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) durables en zones péri-urbaines dans le Borgou et l'Alibori, l'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja, Abomey et Agbangnizoun, Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito ; l'amélioration de la couverture en eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la Commune de Parakou (ACEPHA-Parakou) ; l'accompagnement des communautés pour le maintien durable de l'état Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les communes de Malanville, Karimama et Kandi et l'appui aux services d'Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) durables en zones péri-urbaines dans le Borgou et l'Alibori.

❖ Facteurs de succès liés aux actions des OSC

179. Dans le domaine de l'eau, l'accompagnement des OSC dans la mise en œuvre des cibles prioritaires a permis le renforcement des ACEP et des promoteurs de PEA privés pour l'accès durable et de qualité des populations à l'eau de boisson ; l'appui à la mise en œuvre de la SNPHAB avec l'ATPC comme porte d'entrée et la formation sur l'ATPC dans la commune de Dangbo.

10.2. Pilier PROSPERITE

180. Pour le pilier prospérité, l'état des lieux sera effectué pour les ODD 7 ; 8 et 9 compte tenu de la non disponibilité d'informations pour les ODD 10 et 11.

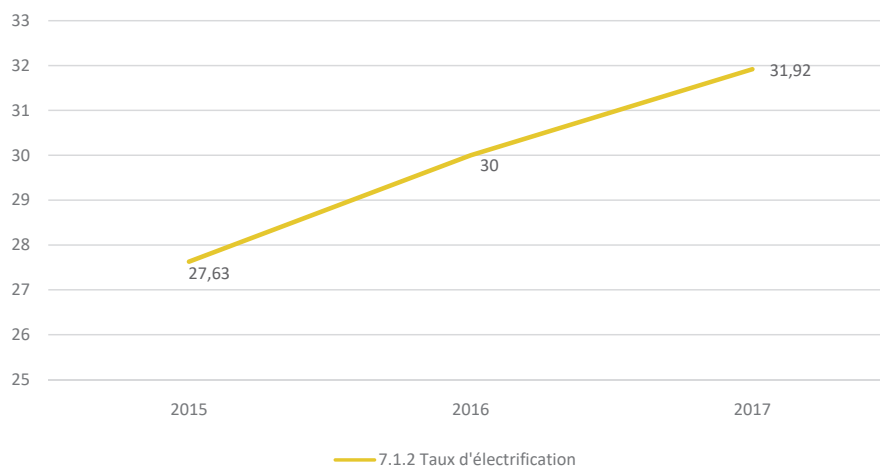


> **ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

10.2.7.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 7

181. En matière d'accès à l'énergie fiables, durables et modernes, beaucoup d'efforts restent à mener par le pays. En effet, malgré l'augmentation du taux d'électrification sur la période 2015-2017, ce taux reste en deçà de 50%. Il passe cependant de 27,63% à 30% et puis à 31,92% respectivement en 2015, en 2016 et en 2017 soit une augmentation de 4,29 points sur la période.

Graphique 14 : Evolution du niveau de l'indicateur 7.1.2 de la cible 7.1



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/ME, DGCS-ODD, 2018

10.2.7.2. Facteurs de succès pour l'amélioration de l'accès à l'énergie fiable et durable

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des PTF

182. Les principaux partenaires ayant accompagné le gouvernement dans la mise en œuvre de l'ODD 7 sont la SNV et la Coopération Canada. En ce qui concerne la SNV, elle a mis en œuvre trois projets : « Bright Light for Benin », « Integration Energy Planning (IEP) » et « Promotion des biodigesteurs domestiques pour la cuisson, l'éclairage et l'utilisation de l'effluent organique ». Ces projets ont permis d'accroître, dans 54 communes du Bénin, l'accès à l'énergie propre des populations des zones non couvertes par l'énergie conventionnelle de la SBEE et à coût abordable par le mécanisme du "pay as you go"; le renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'Énergie en planification de l'énergie électrique par l'outil OnSSET et puis le renforcement de la capacité des artisans locaux à la construction des biodigesteurs et la construction et la promotion de l'utilisation de 100 biodigesteurs domestiques dans des ménages des communes éligibles à la technologie dans les communes de Kandi, de Gogounou, de Calavi, de Toffo, de Missrété, de Zè et de Bembéréké.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des OSC

183. Dans le domaine de l'énergie, les OSC du groupe thématique « Economie » du cadre de concertation autour des ODD ont effectué une formation sur la fabrication du charbon vert à base de la jacinthe d'eau et mis en œuvre le projet « YOUNG LIGHT » qui a permis de former près de 500 jeunes et filles sur les énergies renouvelables dans le département du Couffo.



> **ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

10.2.8.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 8

184. Aucune information sur les indicateurs de l'ODD 8 n'est disponible sur la période 2015-2018.

10.2.8.2. Facteurs de succès ayant facilitant la promotion du plein emploi et un travail décent pour tous

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des PTF

185. Les PTF ont évidemment soutenu l'exécutif dans son action dans le domaine de l'emploi à travers des programmes et projets. Ainsi, le Bureau International du Travail a démarré cette année l'appui à l'évaluation de la première génération du programme et à l'élaboration de la 2^{ème} génération du Programme pays pour la promotion du travail décent PPTD. En outre, la Coopération Canada a initié des projets tels que le projet d'appui à la structuration d'une agriculture familiale rentable, équitable et durable (PASAFRED), le projet d'appui au Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), le projet d'insertion durable des diplômés du secteur agropastoral (IDDA) ; le projet de Jeunes Leaders de la Francophonie et le projet de service d'assistance canadienne aux organismes (SACO). Ces projets ont permis de mettre en place un environnement porteur favorisant l'investissement, l'innovation et la croissance économique durable et inclusive pour les femmes dans les milieux ruraux du Bénin ; un mécanisme de concertation renforcé entre l'offre de main d'œuvre issue des établissements d'enseignement et la demande du secteur privé agropastoral ; un Centre de création d'entreprise, des Programmes de compétences pour l'emploi renforcés pour l'orientation et l'insertion professionnelle des apprenants (femmes, hommes et groupes vulnérables) et de soutenir le développement des secteurs de l'industrie manufacturière, du tourisme et hébergement, ainsi que des entreprises agricoles et de la microfinance.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des OSC

186. En ce qui concerne les OSC, la participation active des jeunes entrepreneurs en quête d'idées de projets innovants, l'implication ou la collaboration des autorités locales font parties des facteurs ayant facilité la mise en œuvre de leurs actions.



> **ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

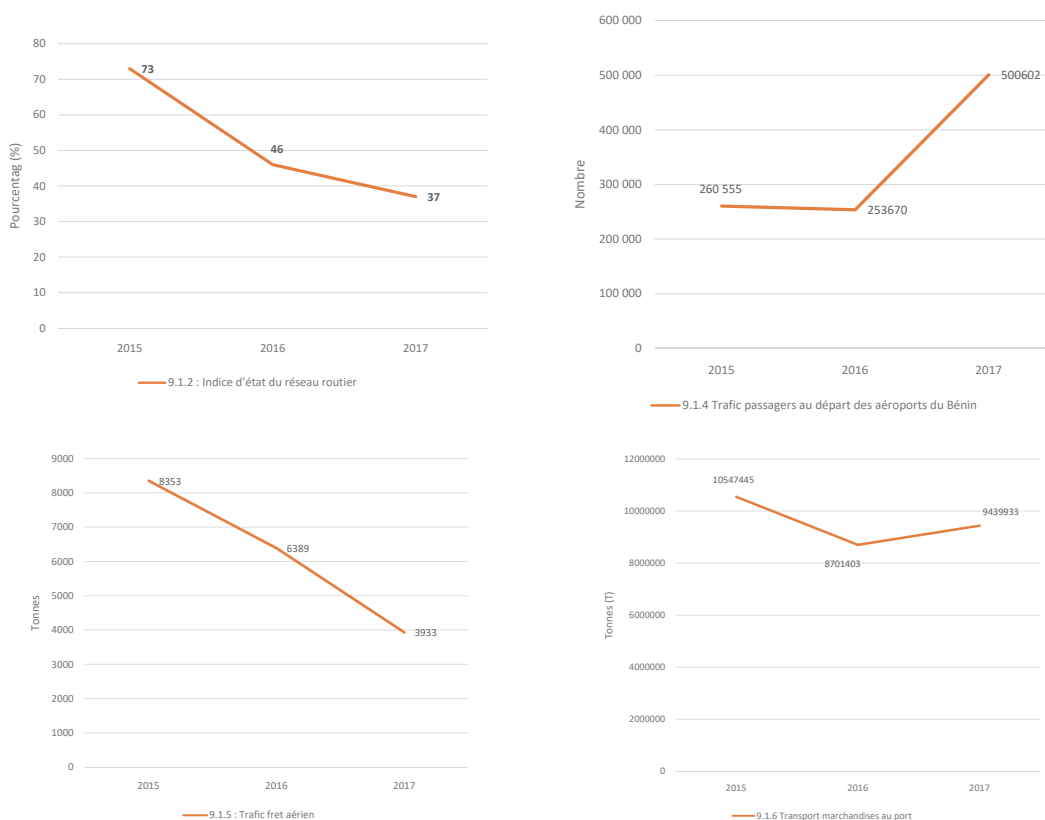
10.2.9.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 9

187. Les indicateurs dont les niveaux sont présentés ici sont relatifs à deux cibles sur trois de l'ODD 9 à savoir la cible 9.1 relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité et résiliente et la cible 9.2 relative à la promotion d'une industrialisation durable.

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

188. En ce qui concerne la cible 9.1, l'examen de l'évolution de l'indicateur 9.1.2 montre que l'état du réseau routier s'est dégradé entre 2015 et 2017. En effet, l'indice de l'état du réseau routier est passé de 73% en 2015, à 46% en 2016 et a ensuite baissé de 9 points pour s'établir à 37% en 2017. Par contre, le niveau de l'indicateur 9.1.4 inhérent au trafic passager au départ des aéroports du Bénin s'est amélioré sur la période 2015-2017 en passant de 260.555 personnes à 500.602 personnes. En outre, on observe au niveau de l'indicateur 9.1.5 qui mesure le niveau du trafic fret aérien, une baisse continue de 2015 à 2017. En effet, de 2015 à 2016, cet indicateur a connu une baisse passant de 8353 tonnes en 2015 à 6389 tonnes en 2016 avant de baisser ensuite de 2456 tonnes, pour atteindre le niveau de 3933 tonnes en 2017. De son côté, l'indicateur 9.1.6 inhérent au transport de marchandises au port a, dans un premier temps, connu une baisse entre 2015 et 2016, de 9.374.127 tonnes à 8.701.403 tonnes, et avant d'augmenter par suite pour s'établir au niveau de 9.439.933 tonnes en 2017. En ce qui concerne le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (indicateur 9.1.8), il est resté inchangé et au niveau de 9% de 2015 à 2016. L'indicateur 9.1.9 mesurant le temps moyen de séjour des navires au port a connu une baisse légère entre 2015 et 2016, en passant de 6,04% à 6%.

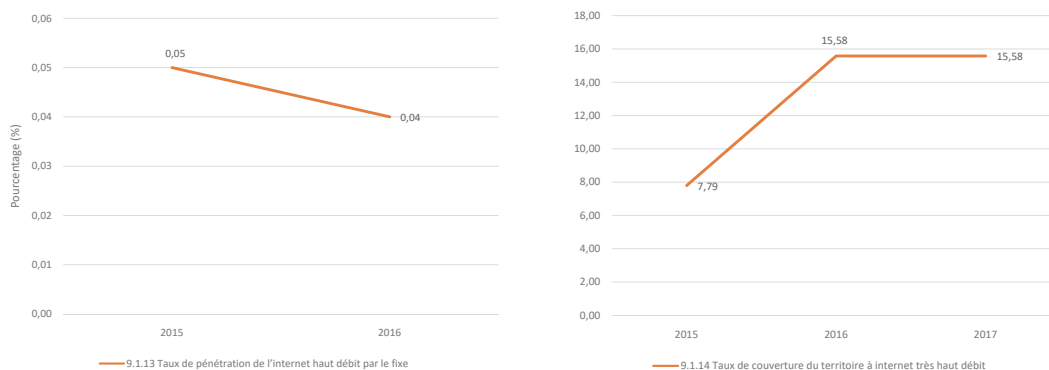
Graphique 15 : Evolution du niveau des indicateurs 9.1.2 à 9.1.6 de la cible 9.1



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

189. Par ailleurs, dans le secteur de l'économie numérique, les niveaux de l'indicateur 9.1.13 en 2015 (0,05%) et en 2016 (0,04%) montre que le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe a baissé. Cependant, le taux de couverture du territoire en internet très haut débit (indicateur 9.1.14) a augmenté de 2015 (7,79%) à 2016 (15,58%), et maintient ce niveau de 15,58% en 2017. Cela s'explique par le déploiement de la fibre optique et d'autres infrastructures de Télécommunication dans le cadre de la mise en œuvre du projet PDI2T (phase 1) sur tout le territoire national accroissant la disponibilité de l'internet au Bénin.

Graphique 16 : Evolution du niveau des indicateurs 9.1.13 à 9.1.14 de la cible 9.1



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

190. Sur la période 2017-2018, le Gouvernement a mené beaucoup d'actions afin de renforcer la recherche scientifique à travers le département ministériel en charge de ladite question. C'est ainsi que des actions qu'on distingue des résultats tels que l'appui à la recherche scientifique, la valorisation des résultats de recherche, la promotion des innovations, l'appui aux formations doctorales, l'appui à l'organisation des journées pédagogiques au profit des enseignants-chercheurs, l'appui à l'obtention de brevets d'invention et protection de marques, l'organisation des activités de recherche de l'IEMPT notamment la reconstitution des espèces de plantes menacées par la technique de Vitro plants au Bénin, l'organisation de la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique édition 2017, la production de l'énergie électrique à partir d'un champ éolien sur la bande côtière, la promotion de la filière micro-hydraulique, la réalisation des aérogénérateurs au Bénin : énergie éolienne, l'amélioration de la production et de la qualité de l'ananas en régime pluvial par la pratique du labour mécanisé, l'Essai de reconstitution du passé historique des banlieues royales dans les royaumes fon et dendi, l'Essai d'élevage en cage flottantes, en bassin à terre ou en enclos de trois espèces de poissons marins, l'opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation, l'appui à la promotion et à la recherche sur la Spiruline, l'élaboration des projets de textes d'application (décrets, arrêtés) pour la mise en place du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS), l'élaboration d'un Programme National de la Recherche en Science, Technologie et Innovation (PNRSTI) et l'organisation du café de la science.

10.2.9.2. Facteur de succès facilitant la mise en place d'infrastructures de qualité et résiliente

❖ Facteurs de succès liés aux politiques publiques

191. Dans le domaine des infrastructures de transport, les progrès n'ont été possible que grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers qui se sont matérialisés entre autres à travers le préfinancement direct de certains projets ; le financement de certains projets par le Fonds Kowétien, la BAD, la BOAD, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, la BOA et le Budget National ; la signature des accords de prêt ; les négociations de financement de certains travaux avec la BAD ; le renforcement des mesures de sûreté et de sécurité à l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun ; le projet de modernisation du port de Cotonou inscrit au PAG à travers cinq (05) volets (la reconstruction des quais 'Nord' et la réhabilitation de la traverse ; l'aménagement des terre-pleins ; l'aménagement du quai ORYX ; la construction d'une nouvelle tour de contrôle ; l'extension du bassin (Darse) ; l'aménagement des terre-pleins y afférents) et le Projet de modernisation du port de Cotonou inscrit au PAG. Ce qui a permis de démarrer plusieurs actions telles que : les travaux de l'aménagement de la route des pêches - Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km), les travaux de réhabilitation de la route Comè-Lokossa-Dogbo (63,40 km) et la bretelle de Zounhoué-Athiémé-frontière Togo (7 km) qui sont en cours d'achèvement. De même que les travaux de construction du pont de Tovègbamè (60 m), du pont de Womey (324 m), de quinze (15) ponts métalliques sur divers axes du réseau de pistes rurales et du pont sur le fleuve Affon qui ont démarré et sont en cours d'exécution.
192. Dans le domaine de l'économie numérique, les progrès accomplis résultent de la mise en place de la structure de gouvernance du secteur du Numérique et du fort engagement du Gouvernement pour l'avènement rapide de la TNT au Bénin. Ainsi, il y a eu la mise en place d'un Comité Permanent restreint de la TNT pour la mise en œuvre de la TNT. Ce comité est constitué de cadres techniques qualifiés sous la supervision rapprochée du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication sur la mise en œuvre du projet. Il faut également noter d'autres facteurs facilitateurs que sont le renforcement du suivi et de la supervision du PDI2T (phase 1), le financement commercial en cours de négociation pour le financement des nouveaux projets, la dynamisation de l'Agence du Développement du Numérique et de l'Agence des Services et Systèmes d'Informations (ASSI), ainsi que le démarrage du sous-projet du projet phare SMART GOUV géré par l'ASSI. C'est pourquoi, le processus de passage de la télévision analogique au numérique est actuellement très avancé et la réalisation des infrastructures techniques est estimée au 30 novembre 2018 à 75 %. Les sites TNT de la sous-plaque méridionale (Gbèhoué, Cotonou, Porto-Novo et Calavi) sont achevés et reçoivent déjà des signaux TNT qui sont perceptibles dans les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau. Les travaux techniques sur les autres sites seront achevés au plus tard le premier trimestre de l'année 2019. En ce qui concerne le réseau de collecte et de diffusion, il convient de préciser que dans le cadre de la constitution du premier multiplex, 80% des programmes sont déjà collectés. En outre, il faut préciser que le Conseil des Ministres a autorisé la création d'une société de diffusion qui sera mise en place au cours du premier trimestre 2019. Par ailleurs, le gouvernement a œuvré pour le déploiement de la fibre optique et d'autres infrastructures de Télécommunication dans le cadre de la mise en œuvre du projet PDI2T (phase 1) sur tout le territoire national accroissant la disponibilité de l'internet au Bénin. D'autres projets de mise en place d'infrastructures de télécommunication sont initiés en 2018 à savoir le projet Boucle Ouest de sécurisation en fibre optique et le PD2T (phase 2).
193. Par ailleurs, il faut noter la volonté politique et l'engagement crédible du gouvernement du Bénin, la mise en œuvre des activités des projets d'investissement publics (PCENCU, PCEIAP, Projet filières cibles, projet programme spécial, PRIS), la création de la CITE DE L'INNOVATION (SEME CITY) et l'augmentation du budget de la recherche passant de 3% à 24% dans le budget du Ministère en charge de la Recherche Scientifique.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des PTF

194. Les partenaires techniques et financiers ont également financé des programmes ayant permis d'avoir des résultats dans le secteur de l'industrie. C'est le cas par exemple de la Coopération Canada qui a initié depuis l'année 2015 le programme « Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO) » pour soutenir le développement des secteurs de l'industrie manufacturière, du tourisme et de l'hébergement, ainsi que des entreprises agricoles et de la microfinance. Elle a également développé une plateforme d'innovation "Micro-Veg Technologies" à travers le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale – Micro-Veg au Bénin.



> **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

10.2.11.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 11

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

195. Pour ce qui concerne cette cible, des avancées sont à noter :

- dans le cadre de la construction de logements économiques et sociaux : le bouclage des financements de la 1^{ère} phase de 12.049 logements sur les 20.000 (BOAD, BID, CNSS), le lancement partiel des appels d'offres (6.000 logements), et le lancement des travaux de viabilisation primaires des sites devant abriter les logements de Ouèdo ;
- le démarrage des travaux de la première phase du Projet Asphaltage dans neuf villes (Cotonou, Porto Novo, Parakou, Sème Kpodji, Abomey Calavi, Abomey, Bohicon, Lokossa, Natitingou) pour l'aménagement de 195 km de rues urbaines de façade à façade (sur un total de 650 km).
- dans le cadre du PAURAD, il a été enregistré : (i) 29,76 km de voies pavées dans l'ensemble des villes concernées soit 107% par rapport aux prévisions ; (ii) 7,92 km de collecteurs ont été construits, soit un taux de réalisation de 323% par rapport aux prévisions ; (iii) 2 ouvrages d'art (dalots) ont été réalisés et réceptionnés ; (iv) 9 modules de trois salles de classes avec tables bancs, magasin, bureau, clôture, latrines, branchement d'eau et d'électricité ont été réalisés ; (v) une (01) école a bénéficié d'un assainissement partiel de la cour, notamment l'EPP Akodédjro où un mur de soutènement a été construit pour protéger la cour contre l'érosion et (vi) un (01) marché entièrement construit avec amorce de la clôture de la façade et équipé de latrines et un branchement d'eau et d'électricité ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du PUGEMU : la construction du pont de Fifadji au profit de 25.000 véhicules/jour et celui de Sodo à Abomey-Calavi pour desservir environ 100.000 habitants, le pavage et assainissement de 5670 ml de voies et construction de 2 676 ml de collecteurs et le pavage et assainissement de 5231 ml de voies dans le cadre des projets cofinancés par la BOAD et le Budget National.

10.2.11.2. Facteur de succès facilitant la mise en place des villes et communauté durables

❖ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

196. Les facteurs favorisant la mise en œuvre des politiques publiques au niveau de cet ODD sont essentiellement : la Volonté politique affichée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et du Plan stratégique 2018-2022 du MCVDD et l'intérêt avéré des PTF

pour investir dans le sous-secteur d'où le démarrage en cours d'autres projets pouvant accélérer l'atteinte de cette cible.

10.3. Pilier PLANETE

197. Le point de ce pilier sera fait sur les ODD 12 ; 13 et 15 compte tenu de la non disponibilité des informations relatives à l'ODD 14.



> ODD12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

10.3.12.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 12

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

198. Aucune information sur les indicateurs de l'ODD 12 n'est disponible sur la période 2015-2018 mais des résultats sont à distinguer notamment pour la cible 12.5 relative à la réduction de la production des déchets. En effet, le Gouvernement à travers le département ministériel en charge du cadre de vie a : (i) construit 40 points de regroupement de déchets solides ménagers avec 3 centres de transfert, le tout équipé de 101 bacs dans le cadre du PUGEMU ; (ii) réalisé les études techniques détaillées + DCE pour les travaux de réhabilitation du système d'assainissement des eaux usées de la cité vie nouvelle et de construction d'une station de traitement de boues de vidange dans la commune de Sèmè-Podji ; (iii) réalisé l'étude de faisabilité technico-économique de la gestion des déchets solides ménagers dans les communes de Parakou, Natitingou, Djougou, Malanville ; (iv) renforcé les capacités techniques des ONG/GIE impliqués dans les activités de pré-collecte de déchets ; (v) élaboré les PDA des villes d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo, de Ouidah, de Sèmè-Podji, de Bohicon et du plateau d'Abomey ; (vi) renforcé le Lieu d'Enfouissement Sanitaire de Ouèssè par l'ouverture d'une nouvelle cellule déjà en service et le pavage de sa voie d'accès sur 5,5 km et (vii) opérationnalisé le Centre d'Enfouissement Technique de Takon.

10.3.12.2. Facteurs de succès favorisant les modes de productions et de consommations durables

❖ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques

199. Le principal facteur favorisant la mise en œuvre des actions au niveau de cet ODD est l'intérêt avéré des PTF pour investir dans le sous-secteur d'où le démarrage en cours d'autres projets pouvant accélérer l'atteinte de cette cible notamment la modernisation du système de collecte des déchets dans le Grand Nokoué.

❖ Facteurs de succès en lien avec les interventions des OSC

200. Les facteurs de succès ayant facilité la mise en œuvre des actions des OSC du groupe thématique du cadre de concertation autour des ODD sont notamment la forte mobilisation des bénéficiaires et la remise de trophée et/ou d'enveloppe financière aux meilleurs ambassadeurs de la gestion durable des ressources naturelles. Les OSC ont, en outre, posé un certain nombre d'actions dont les actions contribuant à la régénéscence des sols à partir du bio char issus des balles de riz au niveau de l'Atacora ; les sensibilisations sur les sachets plastiques non biodégradables et sur une citoyenneté responsable et prévoyante face aux ressources naturelles dans la commune de Djidja ;

l'organisation de concours de plaidoirie sur les enjeux des ressources humaines ; la production du charbon bio à partir des déchets issus de la transformation du riz dans les département de l'Atacora ; la formation à l'endroit des femmes de l'association féminine Tochégnon de Savi quant aux effets néfastes des déchets sur l'environnement, la distribution des poubelles mobiles et la fabrication des emballages bio dégradables.



> **ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

10.3.13.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 13

201. Aucune information sur les indicateurs de l'ODD 13 n'est disponible sur la période 2015-2018. Malgré l'indisponibilité des données pour mesurer les progrès, il faut noter que des efforts sont déployés par l'Etat pour l'atteinte de la seule cible prioritaire de cet ODD (Cible 13.1) notamment la mise en œuvre du projet d'adaptation au changement climatique au plan local au Bénin (Initiative LoCAL) dans les communes de Toucountouna, Boukoumbé, Copargo, Malanville, Karimama et Banikoara.

10.3.13.2. Facteurs de succès favorisant la lutte contre les changements climatiques

202. Le principal facteur favorisant la mise en œuvre des actions en faveur de cet ODD est l'intérêt avéré des PTF pour investir dans le sous-secteur.

❖ Facteurs de succès liés aux interventions des PTF

203. Les efforts du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques ont été accompagnés par des programmes de soutien des partenaires tels que la Coopération Canada et la GIZ. En effet, la Coopération Canadienne a initié le projet de « Renforcement de la résilience au climat en Afrique (Mutuelle panafricaine de gestion des risques) » en 2017 pour l'amélioration de la gestion des impacts des catastrophes naturelles ; l'augmentation de la couverture et la durabilité du programme d'assurance et l'amélioration de l'accès à des outils novateurs et des produits d'assurance pour les pays africains, au Bénin et au niveau régional. De plus, la GIZ a initié un projet en cours de mise en œuvre au Nord du Bénin (bassins versants prêt des parcs de la Pendjari et W) dénommé « PACC – Adaptation de l'agriculture au changement climatique » qui contribue à l'utilisation des connaissances et expériences en matière de gestion durable des zones affectées par le changement climatique.

❖ Facteurs de succès facilitant les actions des OSC

204. Les OSC du cadre de concertation autour des ODD ont notamment contribué à la vulgarisation des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets de changements climatiques cas du CDN Bénin, de l'Accord de Paris et la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement climatiques.



> ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

10.3.15.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 15

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

205. En 2015, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'est établie à 49,55%. Depuis 2015, il faut noter que des efforts sont déployés par l'Etat pour l'atteinte des cibles prioritaires de cet ODD notamment la cible 15.1. C'est ainsi que des résultats issus des actions menées par le Gouvernement ont été enregistrés en 2017 tels que l'appui du PAGAP pour la sécurisation des parcs nationaux ; l'entretien de 2243,77 ha de régénérations naturelles ; la réalisation de 498 ha de plantations forestières ; l'entretien de 3321,01 ha de plantations forestières ; le balivage de 514,60ha de plantations forestières et la réalisation 13993,0037 m3 de grumes.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

206. En 2015, le progrès vers la gestion durable des forêts est 4,5%.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

207. En 2015, la proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées est de 41,23%.

10.3.15.2. Facteurs de succès pour une gestion durable des terres

208. Le principal facteur de succès favorisant la mise en œuvre des actions de cet ODD est la contribution du sous-secteur forestier à la formation du PIB.

❖ Interventions des OSC pour une gestion durable des terres

209. En tant que parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des ODD, les OSC ont contribué à l'installation d'une plantation de 10 ha de teck et d'acacia ; au reboisement de 7 ha de forêts dégradées avec des espèces forestières produites par les pépinières communautaires ; à la formation et l'équipement de 45 pépiniéristes qui gèrent 6 pépinières communautaires qui produisent les essences forestières locales utilisées pour restaurer les parties des forêts et pour produire des plantules d'essences à croissance rapide utilisées pour satisfaire les besoins en bois-énergie ; à la réhabilitation des aires et territoires de patrimoine autochtone et communautaires dans la commune de Dangbo: cas de la forêt galerie de Ké, Klèkotan, Datizoun, Bamin Zounmè ; à la vulgarisation des pratiques de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements

climatiques et aux actions d'information et de sensibilisation contre le déboisement, de boisement et reboisement de terres dans le département du Zou, textes de lois y relatifs. Par ailleurs, les OSC ont également organisé un atelier de renforcement de capacité et de sensibilisation sur les mécanismes de la restauration des forêts et du reboisement local : responsabilité citoyenne et enjeu politique.

10.4. Pilier GOUVERNANCE

210. Ce pilier fait un état des lieux de l'ODD 16 relatif à la justice, la paix et les institutions efficaces.



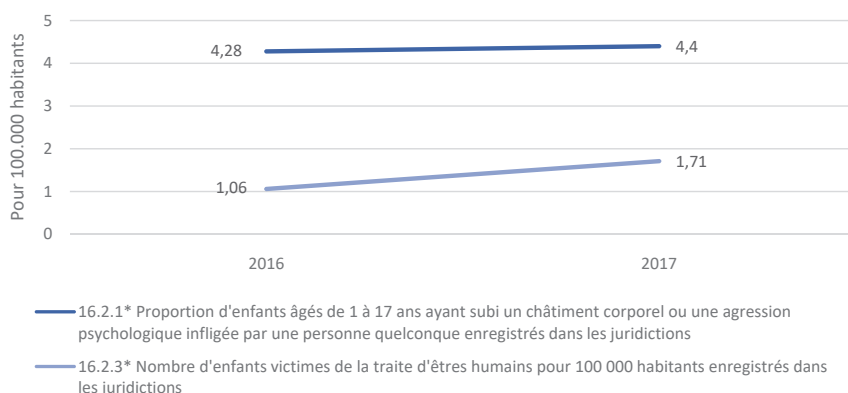
> **ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

10.4.16.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 16

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

211. Sur la période 2015-2017, la proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne quelconque enregistrée au niveau des juridictions³ a légèrement augmenté de 4,28 pour 100.000 habitants à 4,4 pour 100.000 habitants de 2016 à 2017 (figure ci-après). De même, les enfants sont de plus en plus victimes de traite d'êtres humains malgré les actions menées dans le pays selon les cas enregistrés au niveau des juridictions⁴. En effet, le nombre d'enfants victimes de traite d'êtres humains pour 100.000 habitants enregistrés au niveau des juridictions s'est accru de 1,06 en 2016 à 1,71 en 2017. Cette situation constitue une menace pour l'atteinte de la cible (0 enfants victime de traite d'êtres humains) à l'horizon 2030 si les stratégies et les actions ne sont pas revues et réorientées.

Graphique 17 : Evolution du niveau des proxys des indicateurs 16.2.1 et 16.2.3 de la cible 16.2



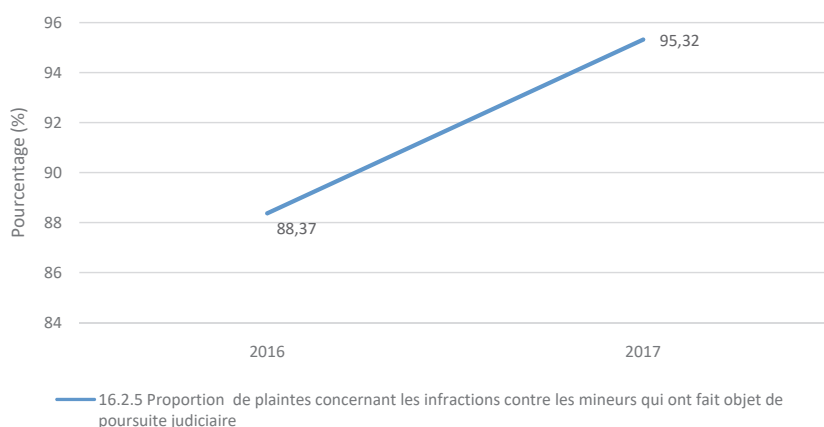
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

³ Il s'agit d'un proxy de l'indicateur 16.2.1 intitulé : proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

⁴ Il s'agit d'un proxy de l'indicateur 16.2.1 intitulé : nombre d'enfants victimes de traite d'êtres humains pour 100.000 habitants

212. Par ailleurs, la proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a augmenté entre 2016 et 2017 passant de 88% à 95%. Cette situation est révélatrice des efforts fournis par les acteurs de la protection judiciaire dans le cadre de la prise en charge des enfants face à la justice. Entre autres actions, on peut citer : la formation et la sensibilisation des magistrats, la dynamisation du mécanisme du référencement des enfants face à la justice et le renforcement du système spécialisé de justice pour mineurs.

Graphique 18 : Evolution du niveau de l'indicateur 16.2.5 de la cible 16.2

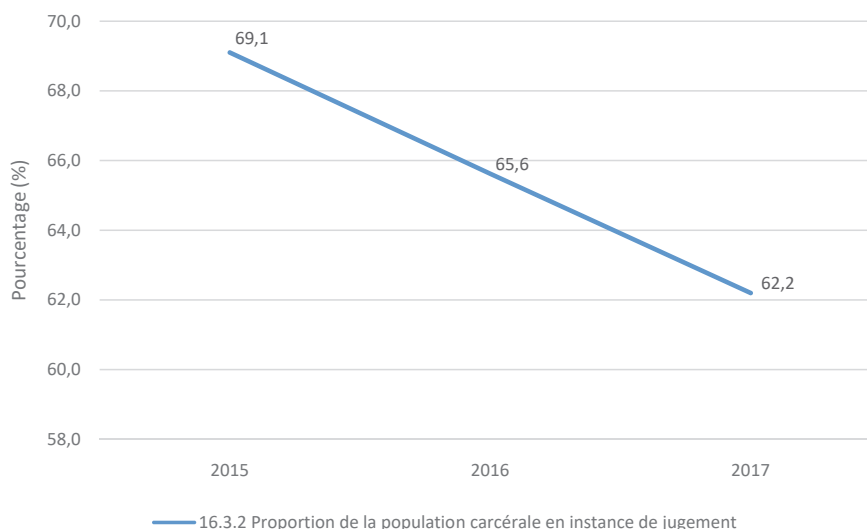


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

213. La proportion de la population carcérale en instance de jugement a diminué entre 2015 et 2017. Elle est passée de 69% en 2015 à 66% en 2016 puis 62% en 2017. Ce progrès accompli est le résultat de plusieurs actions visant à réduire la durée moyenne de traitement des dossiers en instance et par conséquent l'effectif de la population carcérale. On peut citer par exemple le recrutement et la prise de service de nouveaux magistrats, l'application effective de la politique pénale favorisant ainsi la réduction de la surpopulation carcérale, etc. Ce progrès s'explique également par la libération provisoire des détenus en attente de jugement pour désengorger les prisons (le ratio détenu en attente de jugement par rapport aux condamnés à baisser passant de 2,24 détenus en attente de jugement pour 1 condamné en 2015 à 1,65 détenus en attente de jugement pour 1 condamné en 2017) et la réduction de la durée moyenne de la détention préventive passant de 30 mois en 2015 à 21.72 mois en 2016.

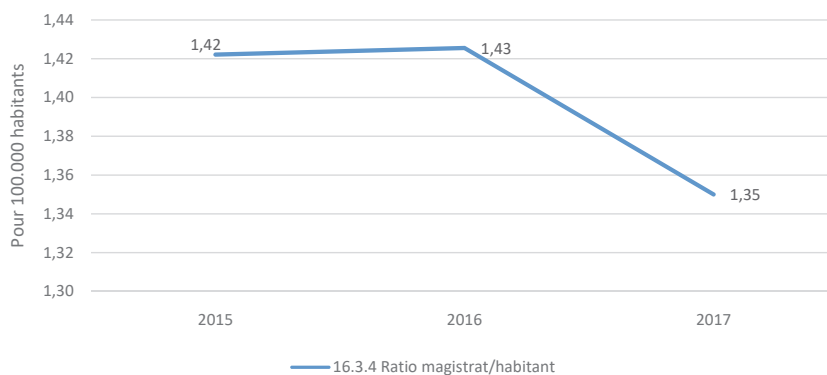
Graphique 19 : Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.2 de la cible 16.3



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

214. Quant à la distance moyenne de la population au TPI, elle est demeurée la même entre 2015 et 2017 soit 13,42 km. A ce niveau, il faudrait noter le rapprochement de la justice du justiciable marqué par un taux d'opérationnalisation à 100% des cours d'appel et à 50% des tribunaux de première instance prévues par la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin modifiée en juillet 2016 pour consacrer la création de trois (03) cours d'appel de commerce et de trois (03) tribunaux de commerce. D'autres initiatives sont en cours pour la création de nouvelles juridictions et permettront d'améliorer le niveau de cet indicateur.
215. Par ailleurs, le ratio magistrat/habitant a baissé entre 2015 et 2017, bien qu'ayant connu une légère augmentation entre 2015 et 2016. En effet, il est passé de 1,42 magistrat pour 100.000 habitants en 2015 à 1,43 magistrat pour 100.000 habitants en 2016 puis 1,35 pour 100.000 habitants en 2017. Cette augmentation du ratio en 2016 s'explique par la prise de service de nouveaux magistrats au cours de cette année.

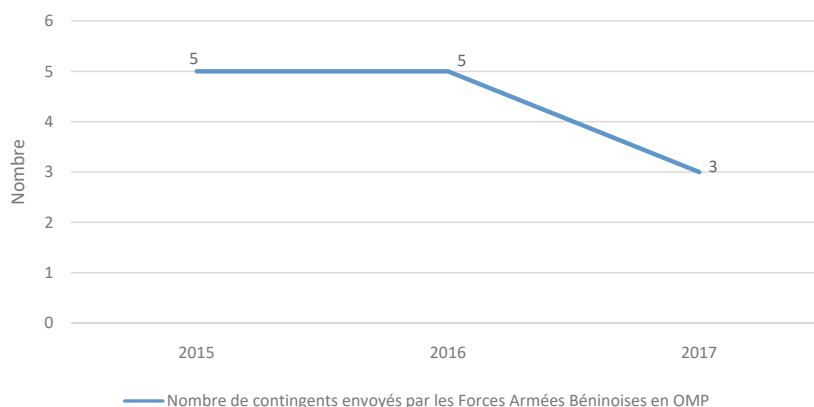
Graphique 20 : Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.4 de la cible 16.3



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

216. Enfin, le nombre de contingents envoyés par les Forces Armées Béninoises en OMP a diminué entre 2015 et 2017 passant de 5 contingents à 3. Cette baisse du nombre de contingents s'explique par la stabilisation de la paix en Côte d'Ivoire.

Graphique 21 : Evolution du niveau de l'indicateur 16.3.9 de la cible 16.3



Source : Revue des indicateurs, DGCS-ODD/DPP/MJL, 2018

10.4.16.2. Facteurs de succès pour la mise en place d'institutions efficaces

❖ Facteurs de succès liés aux politiques publiques

217. Les politiques publiques mises en œuvre dans le secteur de la gouvernance sont une réalité aujourd'hui grâce à la volonté du gouvernement de mener des actions audacieuses pour la bonne gouvernance à tous les niveaux. Dans le domaine de la justice, les progrès accomplis ont été facilités par le renforcement du système spécialisé de justice pour mineurs, le vote de la loi réprimant la traite des enfants, l'application de la politique pénale (favorisant ainsi la réduction de la surpopulation carcérale), le désengorgement des établissements pénitentiaires et l'amélioration

des conditions de détention. Un autre facteur facilitant la mise en œuvre des actions est la création du tribunal de première instance de Commerce de Cotonou, de même que la volonté de faire aboutir le programme de recrutement des acteurs judiciaires et la création de la Direction des Services Judiciaires au niveau du ministère en charge de la justice.

❖ **Facteurs de succès liés à l'accompagnement des PTF**

218. Au Bénin, l'atteinte des ODD requiert une bonne gouvernance, raison pour laquelle les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent le pays dans ses efforts pour l'instauration à tous les niveaux. La Coopération Canada, la GIZ et l'UNICEF ont initié des programmes qui concourent à l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 16. S'agissant de la Coopération Canada, son programme de « Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO) permet de soutenir la gouvernance démocratique, tant à l'échelle nationale que municipale. De son côté, la GIZ a initié, en faveur de 25 communes du Bénin, le Programme d'appui à la décentralisation et au développement communal (PDDC V) pour la valorisation des expériences et bonnes pratiques pour la mise en œuvre des ODD dans les communes, de même que la promotion de la démocratie locale et la participation citoyenne au niveau local. Par ailleurs, l'UNICEF : Programme Protection de l'Enfance réalisé en 2017 dans trois départements l'Alibori, l'Atlantique et le Zou qui a permis le renforcement du système d'enregistrement des naissances au niveau central, déconcentré et décentralisé ; la mise en place et l'opérationnalisation des centres secondaires d'état civil accessibles aux ménages des communes d'intervention de l'UNICEF et le renforcement des capacités et du mécanisme de participation des populations à la promotion de l'enregistrement de naissance.

❖ **Interventions des OSC facilitant l'avènement des institutions efficaces**

219. De leur côté, la contribution des OSC à l'avènement des institutions efficaces a été facilitée par un certain nombre de facteurs dont la promulgation de la loi sur l'enregistrement à titre dérogatoire des naissances par le Gouvernement le 10 octobre 2018 ; la prise d'arrêté du Préfet de l'Atlantique qui a contraint tous les agents responsables du système à jouer leur partition et l'enregistrement par SMS des naissances en expérimentation dans certaines communes pour compter de 2018 et l'extension en 2019. C'est ce qui leur a permis de faire des sorties médiatiques sur l'enregistrement automatique des naissances ; de sensibiliser les populations sur les droits des enfants ; de faire un plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour la prise en compte des actions de protection des enfants dans les documents de planification communale. En outre, elles ont écouté et réorienté des victimes de violences/maltraitance; formé au cours d'un atelier quelques acteurs locaux de la Commune de Zè sur la gestion des conflits en période électorale ; vulgarisé les textes qui sanctionnent le corrompu et le corrupteur ; élaboré un document de plaidoyer pour l'effectivité du contrôle des comptes de gestion ; fait le plaidoyer auprès des autorités communales pour l'acceptation des membres des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) dans la commission de passation des marchés publics comme observateurs et contribué à la mise en place d'un comité de gestion de la sécurité routière dans le 5^{ème} arrondissement de Porto-Novo pour la mise en œuvre des actions de sécurité routière et la reddition des comptes.

PARTIE IV : Contraintes – mesures essentielles et perspectives

Section 11 : Contraintes

11.1. Contraintes majeures liées à l'ODD 1

❖ Contraintes limitant les effets des politiques publiques

220. Les contraintes limitant les effets des politiques favorisant la mise en place d'un socle de protection sociale efficace et l'accès à la microfinance sont : l'insuffisance des ressources financières au regard des besoins, et l'insuffisance des ressources pour le volet microfinance et qui ne cessent de diminuer .

11.2. Contraintes majeures liées à l'ODD 2

❖ Contraintes limitant les effets de la mise en œuvre des politiques publiques

221. Les difficultés majeures freinant la mise en œuvre efficace des politiques publiques sont les pesanteurs socio-culturelles, les habitudes alimentaires, la mécanisation agricole, le manque de main d'œuvre en temps réel et la mobilisation des fonds pour des crédits profitables aux producteurs.

❖ Contraintes limitant les effets des actions des OSC

222. Dans la mise en œuvre de leurs actions en lien avec les cibles prioritaires de l'ODD 2, les OSC ont été confrontées à des difficultés comme : la réticence de certains élus, l'insuffisance de moyens financiers pour la multiplication des actions dans d'autres localités, l'enclavement de certains sites de production, la dégradation des pistes rurales qui ne favorise pas l'écoulement de la production pendant la saison pluvieuse, le manque de financement pour accompagner la réalisation et la vulgarisation des fiches techniques de cultures écologiques et le faible taux d'alphabétisation des femmes.

11.3. Contraintes majeures liées à l'ODD 3

❖ Contraintes limitant les effets de la mise en œuvre des politiques publiques

223. Les obstacles à l'atteinte de l'ODD 3 sont inhérents à des insuffisances relatives au système sanitaire béninois dans son ensemble. Il s'agit entre autres de : l'insuffisance des ressources humaines qualifiées (Sage femmes et médecins, pédiatres MDE et personnel para médical), financières et notamment de plateaux techniques des formations sanitaires pour la prise en charge correcte des malades. Le ratio personnel qualifié (médecin SFE, IDE) pour 10000 Hbts est de 7,6% contre 25 selon la norme de l'OMS ; l'insuffisance dans l'organisation des activités de vaccination insuffisance de ressources financière pour les stratégies avancées ; les ruptures de stock des produits contraceptifs,

de même que l'insuffisance des séances de sensibilisation et d'éducation à travers les médias et l'insuffisance de ressources financières pour mener les actions.

❖ **Contraintes limitant les effets des actions des OSC**

224. Pour ce qui concerne les OSC, au nombre des principales difficultés ayant limité les impacts de leurs actions, nous pouvons citer : la non appropriation de l'action par les communautés bénéficiaires ; l'insuffisance des financements ; les difficultés liées aux ressources matérielles et financières ; les difficultés liées à la mobilisation des populations à sensibiliser sur le terrain ; le manque de moyens de déplacement du personnel de terrain ; les craintes des populations à faire les dépistages ; les difficultés administratives relatives aux démarches préparatoires de la mission ; les difficultés liées à l'hôpital d'accueil ; les difficultés liées aux croyances superstitieuses empêchant ainsi de traiter certaines personnes victimes des malformations.

11.4. Contraintes majeures pesant sur l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 4

❖ **Contraintes majeures limitant les effets des politiques publiques**

225. Plusieurs contraintes pèsent sur l'atteinte des cibles de l'ODD 4. On dénote des contraintes comme le manque de ressources financières pour renforcer l'encadrement pédagogique, la lourdeur dans la chaîne de passation de marché, la réforme du mécanisme de mise en œuvre des programmes de constructions, les nouvelles réformes budgétaires en cours, la restructuration des unités de gestion des PIP, les difficultés d'exécution des dépenses pour cause de fermeture du SIGFIP, la démotivation d'un bon nombre de cadres et l'insuffisance des moyens financiers, humains et matériels.

❖ **Contraintes majeures limitant les actions des OSC**

226. La mise en œuvre des actions des OSC n'a pas été sans difficultés. Au nombre des difficultés majeures, nous pouvons citer : l'insuffisance de moyen pour étendre les activités à d'autres communes, la réticence des autorités locales, le manque de moyens financiers pour une prise en charge plus grande, l'insuffisance d'enseignants des écoles maternelles et l'analphabétisme des parents.

11.5. Contraintes majeures liées à l'ODD 5

❖ **Contraintes ayant limité les effets des politiques publiques**

227. Parmi les contraintes ayant limité les effets des politiques publiques, l'on peut citer entre autres : (i) l'instabilité institutionnelle du Ministère en charge des affaires sociales entre 2016-2017, (ii) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières, (iii) la faible volonté politique et (iv) le contexte socio-culturel peu favorable à l'émergence des femmes.

❖ **Contraintes ayant limité les effets des actions des OSC**

228. Dans leurs actions en faveur de l'égalité des sexes, les OSC ont été confrontées à un certain nombre de facteurs limitant les effets desdites actions. On distingue le faible niveau de mobilisation des ressources ; l'existence de quelques poches de résistance ; le manque de collaboration des parents des filles victimes ; l'interruption volontaire des procédures judiciaires par les victimes ; la méconnaissance des textes de loi par les victimes ; le manque de moyens pour l'exécution des activités radiophoniques et la difficulté liée à la mobilisation des populations à sensibiliser.

11.6. Contraintes majeures ayant limité les actions en faveur de l'accès universel à l'eau potable (ODD 6)

229. Les contraintes rencontrées par les OSC dans leur contribution à la mise en œuvre de l'ODD 6 sont principalement le faible niveau de mobilisation des ressources et la difficulté liée à la mobilisation de la population.

11.7. Contraintes majeures liées à l'ODD 7

230. Le manque d'appui technique de la part des autorités pour la mise à disposition du centre de production avec les équipements adéquats.

11.8. Contraintes majeures liées à l'ODD 8

231. Les contraintes majeures qui ont freiné la mise en œuvre des activités des OSC sont l'indisponibilité des données et des infrastructures, le manque d'appui financier de la part des autorités administratives, les difficultés d'accès à internet pour les jeunes en milieux ruraux et le faible accès au marché.

11.9. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 9

232. La mise en œuvre de ces actions dans le domaine des infrastructures fait face à des contraintes dont la non libération des sites mis à disposition par la Mairie de Sèmè-Podji, dans le cadre de l'aménagement de la route Djrègbé-Dja-Owodé et la non mise à niveau des infrastructures par certains opérateurs de détail pour profiter de la qualité du réseau.

11.10. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 11

233. La mise en œuvre de ces actions pour ce qui concerne les villes et communautés durables fait face à des contraintes notamment la lourdeur des investissements dans le domaine, face à la rareté des ressources et la persistance de la pauvreté au sein des couches vulnérables.

11.10. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 12

234. Les contraintes majeures entravant la mise en œuvre efficace des actions en faveur de l'ODD 12 sont essentiellement l'abandon par les collectivités territoriales de leurs missions dans le domaine et le faible accompagnement de l'Etat.

11.11. Contraintes majeures ODD 16

235. Les contraintes majeures en lien avec le secteur de la justice sont respectivement le faible effectif du personnel magistrat et greffier et l'insuffisance de ressources financières allouées au secteur.

236. Par ailleurs, dans la mise en œuvre de leurs actions, les OSC ont fait face à des contraintes dont le faible niveau de mobilisation des ressources, l'ignorance de certains élus sur certaines thématiques, les difficultés d'accès des cibles, l'absence de vulgarisation des textes, le manque de moyens financiers, l'absence de vulgarisation, la méconnaissance du dispositif par les OSC et les difficultés d'arrimage des activités des OSC aux ODD.

Section 12 : Mesures essentielles et Recommandations.

237. Au regard de la mise en œuvre des ODD sur le biennal 2017-2018, un certain nombre de recommandations se dégagent. Il s'agit de :

- analyser la sensibilité des PTA des ministères aux ODD ;
- renforcer le système d'information statistique pour produire des données de haute qualité, actualisées, fiables et ventilées ;
- veiller à la prise en compte des cibles prioritaires dans les PTA gestion 2019 ;
- développer un mécanisme pour assurer les meilleures interventions des OSC (aussi bien dans la programmation que dans l'exécution) ;
- concevoir un canevas type des PTA des ministères en vue de régler la question de l'alignement ;
- veiller à une meilleure implication des collectivités locales dans le suivi de la mise en œuvre des ODD.

Section 13 : Perspectives

13.1. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 2

238. Les perspectives au niveau sectoriel sont :

- la réalisation des campagnes de sensibilisation ;
- la professionnalisation des exploitations agricoles pour des productions à l'échelle ;
- l'installation des Banques agricoles.

239. Les perspectives en lien avec les actions futures des OSC concernent :

- l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre effective de leurs actions programmées en lien avec la sécurité alimentaire ;
- la couverture d'une plus grande masse de personnes vulnérables en matière d'assistance ;
- l'extension des activités de campagne de sensibilisation à d'autres communes ;
- l'extension des actions vers d'autres groupements de femmes.

13.2. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 3

240. En vue de l'accélération de la marche vers l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 3, les perspectives au niveau sectoriel sont :

- la mise en place d'un cadre commun de planification ascendante rigoureuse et de redevabilité avec la participation communautaire ;
- la pratique de l'achat stratégique à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- l'opérationnalisation de la phase pilote de l'ARCH ;
- l'organisation de la table ronde sur la relance de la vaccination et son financement ;
- la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre les hépatites ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan directeur de lutte contre les MNT 2017 2021 ;
- la poursuite de la mise en œuvre des Plan de réponse nationale aux MNT
- la construction de l'hôpital universitaire d'Abomey Calavi pour la prise en charge correcte des cas.
- En ce qui concerne, les OSC, les perspectives sont :
- la mobilisation d'autres financements pour renforcer les activités sur le terrain ;
- la mise à échelle des programmes à d'autres localités ;
- la création d'un centre à caractère social pour la prise en charge des personnes victimes du bec de lièvre et autres types de malformations ;
- la mise en œuvre de l'initiative 100 jeunes d'espoirs pour la promotion des ODD avec un accent sur la santé sexuelle et reproductive ;
- la vulgarisation du guide sur la santé sexuelle.

13.3. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 4

241. Suite à leurs différentes actions réalisées, les perspectives qu'envisagent les OSC intervenant au niveau de la thématique sociale du cadre de concertation autour des ODD sont :

- la diversification les localités d'impact ;
- le renforcement des centres de documentation en ouvrage ;
- la poursuite des formations des multiplicateurs ODD dans les départements non encore couverts en partenariat avec l'ANCB ;
- l'accroissement des actions d'autonomisation des femmes et des jeunes afin de toucher les communes non atteintes surtout celles du nord du pays ;
- l'envoi de requête à d'autres partenaires financiers pour la mobilisation de ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre des actions futures.

13.4. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 5

242. Les perspectives pour une amélioration de la situation du Bénin en matière d'égalité des sexes sont :

- la poursuite des sensibilisations et formations au niveau de toutes les contrées du pays ;
- la mobilisation d'autres acteurs autour des projets ;
- la mise en place des focus groupe de femmes, pouvant servir de relais dans la vulgarisation des textes de loi protégeant les femmes ;
- la poursuite du renforcement des capacités des femmes et filles pour l'amélioration des revenus;
- la poursuite des actions afin d'œuvrer pour le vote de la loi sur la parité ;
- la poursuite des plaidoyers pour des mesures spéciales temporaires dans la charte des partis politiques et le code électoral, en vue d'assurer un meilleur positionnement des femmes dans le code électoral.

13.5. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 7

243. Les perspectives des OSC en rapport à cet objectif sont : la mise en place d'actions dans le cadre de la lutte contre l'exode rural et la délinquance juvénile et la promotion de l'auto-emploi.

13.6. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 8

244. Au niveau des OSC, les perspectives sont :

- la généralisation des foires de proximités pour la promotion des produits locaux dans toutes les communes ;
- la mise en place d'un répertoire de compétences par communes ; et
- la mise en échelle des activités dans d'autres communes.

13.7. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 9

245. Les perspectives pour la poursuite des actions de mise en place d'infrastructures durables et résilientes sont :

- l'achèvement des travaux dans le délai ;
- la sollicitation de prorogation du délai contractuel pour achever les travaux ;
- l'achèvement des travaux confortatifs ;
- la perception sur tout le territoire national dans 03 à 06 mois, des signaux de la TNT et la mise en fonction du cadre institutionnel de la TNT ;
- le démarrage de la RNT après la mise en œuvre de la TNT ;
- la mise en œuvre du projet PDI2T (phase 2) qui vise à densifier le réseau PDI2T à travers des boucles métropolitaines, à sécuriser l'axe Kandi-Malanville et à installer des points de présence dans les communes traversées par PDI2T ;
- la mise en œuvre du projet Boucle ouest qui va sécuriser la partie ouest du Bénin en fibre optique ;
- l'opérationnalisation d'ici fin Juillet 2019 de la Plateforme Nationale de Paiement Electronique.

13.8. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 16

246. Pour les OSC, les perspectives consistent à :

- sensibiliser les autorités compétentes sur la problématique de la production et de l'apurement des comptes de gestion des communes ;
- former/sensibiliser la population sur les textes relatifs à l'enregistrement automatique des naissances tout en mettant les radios communautaires en contribution ;
- vulgariser les textes de lois pour une meilleure appréhension de la population afin d'assurer le développement ;
- traduire les textes en langues locales et organiser des échanges débats pour une meilleure appropriation des ODD ;
- multiplier des projets dans le pays ;

- sensibiliser et former les OSC de base au processus d'élaboration du rapport de la société civile ;
- dupliquer les expériences dans tous les arrondissements du Bénin ;
- achever les travaux dans le délai et achever les travaux confortatifs.

CONCLUSION

247. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des interventions ODD sur le biennal 2017-2018 par les ministères sectoriels pour lesquels les informations sont disponibles, les communes, les Organisations de la Société Civile (OSC) du cadre de concertation de la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers. Ce rapport a permis de ressortir les progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD. Dans un premier temps, il rend compte des actions d'appropriation de l'Agenda 2030 menées par la DGCS-ODD avec la collaboration des différentes prenantes. Dans un second temps, les interventions des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD ont permis d'éclairer les progrès enregistrés par les indicateurs des cibles prioritaires des ODD.
248. Ainsi, après les processus de sensibilisation et de priorisation des cibles des ODD, il a été procédé à l'alignement des documents de planification aux cibles prioritaires des ODD. A ce titre, les résultats de l'analyse RIA effectuée sur les PDC des communes, ont fait ressortir des degrés d'alignement compris entre 14,28% et 63,26% sur les 49 cibles ODD prioritaires du Bénin. La réalisation de l'évaluation financière de la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030 suggère par pilier suggère des actions (Cf. Matrice d'actions prioritaires des ODD en annexe) dont le coût pour l'ensemble des cibles prioritaires du Bénin affiche un montant de **42451,58 milliards de francs CFA** soit **74,5 milliards de USD** le coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et une moyenne annuelle d'environ **5,7 milliards de USD** soit **3265,51 milliards de FCFA par an**, ce qui représente environ **60,80% du PIB**.
249. Ce rapport ressort également les outils qui serviront à mettre en œuvre les ODD au Bénin. Au nombre de ces outils, on note entre autres, le Plan National de Développement, le Programme de Croissance pour le Développement Durable, le Programme d'Actions du Gouvernement et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses. Aussi, a-t-il développé une application d'analyse de la sensibilité des PTA (MesODD) pour assurer l'alignement quotidien des interventions des ministères sur les cibles prioritaires des ODD. L'implémentation de cette application a fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les ministères au titre de l'exercice 2018. Ainsi, environ la moitié des activités prévues dans les divers Plans de Travail Annuels contribuent à l'atteinte des ODD pour le compte de l'année 2018. Ce taux est le résultat de la sensibilité obtenue par ODD. En effet, la sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%.
250. Enfin, concernant les indicateurs, les informations manquent pour beaucoup. Ainsi, les informations ne sont pas disponibles pour les indicateurs des cibles prioritaires des ODD 1, 8, 12, 13 et 15. Toutefois, des interventions publiques sont réalisées dans le sens de la mise en œuvre des cibles prioritaires de ces ODD.
251. Pour ce qui concerne la cible 1.3 relative à la protection sociale, on distingue des résultats probants tels que la mise en place du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), à travers l'identification des Bénéficiaires (pauvres extrêmes et pauvres non extrêmes) et la réalisation des études complémentaires ; la prise en charge des personnes vulnérables (environ 1 001 Personnes Handicapées appuyées, 1.285 Personnes de Troisième Age appuyées, 5.865 Orphelins et Enfants Vulnérables appuyés en kits scolaires et/ou en kits nutritionnels, 977 personnes indigentes secourues et 110 parents de triplets et/ou de quadruplets appuyés). Concernant l'ODD 13, il faut noter que des efforts sont déployés par l'Etat pour l'atteinte de la seule cible prioritaire de cet ODD (Cible 13.1) notamment la mise en œuvre du projet d'adaptation au changement climatique au plan local au Bénin (Initiative LoCAL) dans les communes de Toucountouna, Boukoumbé, Copargo, Malanville, Karimama et Banikoara.

ANNEXES

Annexe 1 : Package des cibles prioritaires des ODD

| Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde |
|--|
| 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. |
| 1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient |
| 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance |
| 1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes |
| 1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté |
| Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable |
| 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. |
| 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées |
| 2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles |
| 2.a. Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés |
| 2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement |
| 2.c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires |

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

| |
|---|
| 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale |
| 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. |
| 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés |
| 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail |
| Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. |
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés |
| 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. |
| 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement |
| 9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises |
| 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 |
| Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein |
| 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. |
| 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. |
| 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce |

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

| |
|---|
| 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 |
| 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés |
| 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques |
| 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable |
| 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable |
| 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable |
| 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public - privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière |

Annexe 2 : Evolution des indicateurs des cibles prioritaires ODD

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|--|-------------------------------------|------|------|-------|--------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | | | | | | |
| 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays | 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté | 40,1 | | | % | INSAE |
| | 1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays | 15,3 | | | % | INSAE |
| | 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale | | | | % | INSAE |
| 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient | 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base | | | | % | INSAE |
| | 1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre fonciers) sur au moins une terre | | | | % | INSAE |
| | 1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) | 4,39 | | | % | INSAE |
| Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | | | | | | |
| 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante | 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation | ND | ND | ND | % | INSAE |
| | 2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire | 22,7 | | | % | INSAE |
| | 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, | | - | 9,6 | % | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|--|-------------------------------------|------|------|-------|----------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées | 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, | - | - | - | - | - |
| | 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation), | - | - | - | % | INSAE |
| | 2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière | 6,61 | 6,92 | 7,25 | | DPP/MAEP |
| 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles | 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires | | | | FCFA | MAEP |
| | Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges | | | | | |
| | 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes | 3.1.1 Taux de mortalité maternelle | - | - | | 100 000 |
| | 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié | - | - | 78 | % | INSAE |
| | 3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) | | | 52 | % | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|---|-------------------------------------|------|------|--------------|--------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus | 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | - | - | 96 | % | INSAE |
| | 3.2.2 Taux de mortalité néonatale | - | - | - | % | INSAE |
| | 3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète | - | - | 57 | % | INSAE |
| | 3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans | 2,11 | 0,9 | 1,6 | % | MS-DPP |
| 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles | 3.3.1 Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes | 3859 | 3621 | 3329 | | MS-DPP |
| | 3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant | 7,36 | - | 6,7 | % | MS-DPP |
| | 3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVIH | 47 | 55 | 61 | % | MS-DPP |
| | 3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants | 31 | - | - | 1 000 | MS-PNT |
| | 3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants | 15,5 | 14,6 | 16,5 | % | MS-DPP |
| | 3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | 23,4 | - | - | % | MS-DPP |
| | 3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires | | | | % | MS- PNLMT |
| | 3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique | 22,9 | - | - | % | MS- PNLMT |
| | 3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose | 47,23 | - | - | % | MS- PNLMT |
| 3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomoses | 6,18 | - | - | % | MS- PNLMT | |
| 3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases | 7,75 | - | - | % | MS- PNLMT | |
| 3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome | | | | % | MS- PNLMT | |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|--|--|-------|-------|--------|--------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être | 3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires | 18,70 | 30,70 | 20,56 | 10 000 | MS-DPP |
| | 3.4.3: Létalité liée au cancer | 32,6 | 50,9 | 30,7 | 10 000 | MS-DPP |
| | 3.4.4 Létalité liée au diabète | 9,74 | 28,60 | 26,60 | 10 000 | MS-DPP |
| | 3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques | 4,84 | 10,70 | 12,80 | 10 000 | MS-DPP |
| | 3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine | | | | | |
| | 3.4.7 Taux de mortalité par suicide | | | | | MS-DPP |
| | 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux | 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale | - | - | - | % |
| 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge | | - | - | - | % | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|--|-------------------------------------|-------|--------|-------|----------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie | | | | | | |
| 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles | 4.1.1 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture | - | - | - | % | DPP/ MEMP |
| | 4.1.2 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique | - | - | - | % | DPP/ MEMP |
| | 4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture | - | - | - | % | DPP/ MEMP |
| | 4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques | - | - | - | % | DPP/ MEMP |
| | 4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français | 38 | 74,77 | 67,84 | % | DPP/ MESTFP |
| | 4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent la moyenne en mathématiques, | 10 | 34,39 | 63,03 | % | DPP/ MESTFP |
| | 4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire | - | - | - | % | INSAE |
| | 4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire | 79,2 | 71,30 | 60,24 | % | INSAE |
| | 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire | 116,2 | 115,4 | 113,27 | % | INSAE |
| | 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire | 61,5 | - | - | % | INSAE |
| | 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire | - | - | - | % | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source | |
|--|---|---|------|-------|-------|----------------|------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | | |
| 4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entreprenariat. | 4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC | | | | % | DPP/ MESTFP | |
| | 4.4.3 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle | | | | % | DPP/ MESRS | |
| | 4.4.4 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle | | | | unité | DPP/ MESTFP | |
| | 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire | 97,8 | 93,7 | 93,3 | | INSAE | |
| | 4.5.2 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire | 79,7 | - | - | | INSAE | |
| | 4.5.3 Indice de parité (Rural/ Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire | - | - | - | | INSAE | |
| | 4.5.4 Indice de parité (Rural/ Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire | 60,9 | - | - | | INSAE | |
| | 4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants | - | 41 | - | | DPP/ MESRS | |
| | Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | | | | | | |
| | 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles | 5.1.1 Présence (1) ou absence (0) d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe | 1 | 1 | 1 | | MASM |
| 5.1.2 Indice de la Condition de la Femme | | 0,607 | - | 0,618 | 1 | MASM | |
| 5.1.3 proportion de femme et de fille âgés de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale | | | | | | | |
| 5.1.4 proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans | | | | | | INSAE | |
| 5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges | | 856 | 920 | 1055 | | MASM | |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|--|-------------------------------------|-------|-------|-------|------------------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité | 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux | 8,43 | 8,43 | 8,43 | % | Cour Constitutionnelle |
| | 5.5.2 Proportion de femmes ministres | 20 | 14,28 | 18,18 | | MASM |
| | 5.5.3 Proportion de femmes conseillères communales | 4,45 | 4,45 | 4,45 | | MASM |
| | 5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction | 11,4 | | | % | MASM |
| | 5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes | 15,41 | | | | INSAE |
| Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau | | | | | | |
| 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable | 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité | 72,6 | | | | INSAE |
| | 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain | 53 | 54 | 55 | % | MEEM-DGEAU |
| | 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural | 42,7 | 42,3 | 41,8 | % | MEEM-DGEAU |
| 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable | 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon | | | | % | INSAE |
| | 6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements | | | | | MEEM-DGEAU |
| et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau | 6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau | | | | | MEEM-DGEAU |
| | 6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles | | | | ND | MEEM-DGEAU |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|---|-------------------------------------|--------|-------|-------|------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient | 6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) | 35 | 36 | 37 | % | MEEM-DGEAU |
| Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable | | | | | | |
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable | 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité | 38,8 | - | - | % | INSAE |
| | 7.1.2 Taux d'électrification | 27,63 | 30 | 31,92 | % | MEEM/DGE |
| | 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson | | | | | INSAE |
| | 7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage | | | | | INSAE |
| Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | | | | | | |
| 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. | 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi | 17,5 | - | - | % | INSAE |
| | 8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant | - | 2941,2 | 3200 | FCFA | DPP/MDGL |
| 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers | 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles | | | | % | INSAE |
| | 8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier | - | - | - | % | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|--|-------------------------------------|------|------|-------|--------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale | 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés | | | | | INSAE |
| | 8.5.2 Taux de chômage | 2,3 | - | - | | INSAE |
| | 8.5.3 Taux de sous-emploi visible | 39 | - | - | | INSAE |
| | 8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total | | | | | INSAE |
| | 8.9.2 Taux de croissance du PIB directement tiré du Tourisme | | | | | INSAE |
| | 8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois | | | | | INSAE |
| 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux | 8.9.4 Taux de croissance des emplois dans les secteurs du tourisme | | | | | INSAE |
| | 8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques | 0,54 | - | - | % | MTC |
| | 8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat | 0,13 | - | - | % | MTC |
| | Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation | | | | | |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|--|-------------------------------------|---------|---------|------------|----------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable | 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année | | | | % | DPP/MIT |
| | 9.1.2 Indice d'état du réseau routier | 73 | 46 | 37 | % | DPP/MIT |
| | 9.1.3 Trafic fret ferroviaire | - | | | Tonne | DPP/MIT |
| | 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin | 260 555 | 253670 | 500602 | Nombre | DPP/MIT |
| | 9.1.5 Trafic fret aérien | 8353159 | 6389236 | 3933050 | Kilogramme | DPP/MIT |
| | 9.1.6 Transport marchandises au port | 10547445 | 8701403 | 9439933 | Tonne | DPP/MIT |
| | 9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau | | | | Nombre | DPP/MIT |
| | 9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières | 9 | 9 | - | % | DPP/MIT |
| | 9.1.9 Temps moyen de séjour des navires au port | 6,04 | 6 | - | Jour | DPP/MIT |
| | 9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois | | | | % | DPP/MENC |
| | 9.1.11 Taux de pénétration de la RNT | | | | % | DPP/MENC |
| | 9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers | | | | % | DPP/MENC |
| | 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe | 0,05 | 0,04 | - | % | DPP/MENC |
| | 9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit | 7,79 | 15,58 | 15,58 | % | DPP/MENC |
| | 9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens | | | | % | DPP/MENC |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|---|-------------------------------------|------|------|-------|----------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés | 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB | 13,1 | - | - | % | INSAE et MICA |
| | 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant | 48740 | - | - | FCFA | INSAE et MIC |
| | 9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total | | | | % | INSAE et MIC |
| 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030 | 9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB | | | | | INSAE et MESRS |
| | 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants | | | | | MESRS |
| Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | | | | | | |
| 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national | 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres | | | | | INSAE |
| | 10.1.2: Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population | | | | | INSAE |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre | 10.2.1: Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian | | | | | INSAE |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|--|-------------------------------------|------|------|-------|----------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière | 10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme | | | | | INSAE |
| Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables | | | | | | |
| 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis | 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats | | | | | INSAE |
| | 11.1.2 Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées | | | | % | MCVDD et INSAE |
| | 11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique | | | | | MAEP et INSAE |
| 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays | 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique | | | | | INSAE |
| | 11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base | | | | | MISP |
| Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables | | | | | | |
| 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles | 12.2.1 Consommation de matière | | | | | INSAE |
| | 12.2.2: consommation intérieure de matière par habitant | | | | | INSAE |
| 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation | 12.5.1 Taux de recyclage national | | | | | MCVDD |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|---|--|------|------|---------|-----------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales | 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics | | | | | MEF |
| | 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature | 12.8.1 Nombre d'étudiants Inscrits en derniers année de formation dans le domaine d'environnement. 12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte.) | | | | |
| Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | | | | | | |
| 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat | 13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe | | | | | MDGLAAT-ANPC |
| | 13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | 100 000 | MDGLAAT-ANPC |
| | 13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | 100 000 | MDGLAAT-ANPC |
| | 13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | 100 000 | MDGLAAT-ANPC |
| Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | | | | | | |
| 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans | 14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques | | | | | MCVDD |
| | 14.2.2 Superficie de zones économique marine | | | | | Miles marin |
| | 14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique | | | | | Km ² |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|---|---|-------------------------------------|------|------|-------|------------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles | 14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées | | | | Ph | MCVDD |
| Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | | | | | | |
| 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux | 15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières | 49,55 | | | % | MCVDD |
| | 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées | | | | % | MCVDD |
| | 15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées | | | | % | MCVDD |
| 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial | 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts | 4,5 | | | | MCVDD |
| 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres | 15.3.1 surface des terres dégradées, en Proportion de la surface terrestre | 41,23 | | | % | MCVDD et CENATEL |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source |
|--|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------|------------------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | |
| 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants | Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | | | | | |
| | 16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent | | | | 100000 | INSAE |
| | 16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, | | | | | MISP (OCPM)/ MJL |
| | 16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants | | 1.06 enfants pour 100000 | 1.71 enfants pour 100000 | 100000 | MISP (OCPM)/ MJL |
| | 16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans | | | | | INSAE |
| | 16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire | | 88,37 | 95,32 | | MJL |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source | |
|---|---|--|-------|-------|---------|--|-------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | | |
| 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice | 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus | | | | % | MISP (DGPN; DGGN; BPM); MJL (DPP); INSAE | |
| | 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement | 69,1 | 65,6 | 62,2 | % | MJL | |
| | 16.3.3 Distance moyenne au TPI | 13,42 | 13,42 | 13,42 | Km | MJL | |
| | 16.3.4 Ratio magistrat/habitant | 1,42 | 1,43 | 1,35 | 100.000 | MJL | |
| | 16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part | - | - | - | | MDN | |
| | 16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure | | | | | MJL | |
| | 16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables | | - | - | % | INSAE | |
| | 16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits | | - | - | Homme | MDN | |
| | 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes | 16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents | | | | % | INSAE |
| | | 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents | | | | % | INSAE |
| 16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé | | | | | % | MJL | |

| Intitulé Cible | Intitulé de l'indicateur | Evolution du niveau des indicateurs | | | Unité | Source | |
|--|--|---|------|------|-------|--------------|-------|
| | | 2015 | 2016 | 2017 | | | |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux | 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé | | | | | DGB/MEF | |
| | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante | | | | % | INSAE | |
| | 16.6.3: Indice de perception de la gouvernance | | | | | INSAE et MJL | |
| | 16.6.4: Indice de la gouvernance locale | | | | | MDGL | |
| | 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances | 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil | | | | % | INSAE |
| | 16.9.2 Proportion de postes diplomatique et consulaires pourvus en registre d'état civil | | | | | | |
| 16.9.3: Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin | | | | | | MAEC | |

Annexe 3 : Matrices des actions prioritaires des ODD

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---|--|--|
| Insécurité alimentaire et nutritionnelle (disponibilité, accessibilité, stabilité et utilisation) | Développement des infrastructures de franchissement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles | Développer les infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché au profit des Hommes et des Femmes |
| | | Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales (Certification, traçabilité et normalisation) |
| | Garantie à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant | Améliorer le statut nutritionnel des groupes cibles (notamment : les filles adolescentes, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans) |
| | | Renforcer les mécanismes de financement, d'assurances et gérer les calamités dans le secteur agricole |
| | Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires | Renforcer la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (végétales, animales et halieutiques) |
| | | Renforcer l'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles (végétales, animales et halieutiques) |
| | | Mécaniser les activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes |
| | | Améliorer l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes |
| | | Promouvoir les aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement |
| | | Professionnaliser les exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes |
| | | Renforcer le partenariat public-privé pour le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) |
| | Accès inéquitable aux services sociaux de base de qualité (santé, eau et assainissement, éducation de base et alphabétisation) | Renforcement des infrastructures et équipements sociaux de base avec équité |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---------|---|---|
| | | <p>Assurer l'autonomisation des formations sanitaires en énergie</p> <p>Assurer la maintenance périodique des infrastructures sanitaires et des équipements</p> <p>Construire, réhabiliter, équiper viabiliser les infrastructures scolaires de l'éducation adaptées à chaque type d'handicap dans les zones les moins desservies</p> <p>Construire ou réhabiliter des ouvrages hydrauliques (forages, adductions d'eau villageoises et extensions) dans les zones rurales les moins desservies</p> <p>Développer les capacités de production et de distribution de l'eau potable en milieu urbain et péri-urbain</p> <p>Réhabiliter les ouvrages hydrauliques en panne</p> <p>Assurer la fourniture continue de l'énergie électrique dans la production et la distribution de l'eau</p> <p>Construire et gérer en toute sécurité les ouvrages d'assainissement de base dans les institutions (écoles et centres de santé) et des infrastructures publiques multi-services sur les lieux publics (marchés, gares routières, etc.)</p> |
| | <p>Fourniture des services sociaux de base de qualité à un coût abordable</p> | <p>Renforcer les activités de prévention, de prise en charge de qualité de la mère, de l'adolescente et jeune notamment au profit des couches vulnérables</p> <p>Recruter des ressources humaines en santé qualifiées et spécialisées en nombre suffisant</p> <p>Renforcer les activités de prévention, de prise en charge de qualité de l'enfant, du nouveau-né notamment au profit des couches vulnérables</p> <p>Renforcer les capacités de réponse aux maladies transmissibles</p> <p>Renforcer les capacités de réponse aux maladies non transmissibles</p> <p>Renforcer la communication sur une alimentation saine et équilibrée et les activités de sport d'entretien et l'éducation pour la santé</p> <p>Assurer la gratuité de l'accès des jeunes, des femmes particulièrement les couches vulnérables à la PF par la disponibilité et le renforcement du dialogue et du plaidoyer pour l'utilisation des services de PF.</p> |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---------|---------------|---|
| | | Soutenir l'éducation des filles, des personnes vulnérables, des enfants en situation de discontinuité éducative et des enfants des alternatives éducatives (bourses d'étude, exonération des frais, kits de fournitures scolaires, appuis psycho-sociaux, lutte contre les barrières y compris le harcèlement sexuel) |
| | | Poursuivre le programme d'alimentation scolaire intégré |
| | | Promouvoir la santé, la nutrition, de l'hygiène et assainissement dans le secteur éducatif |
| | | Assurer la gratuité de l'éducation de base (Subvention aux écoles pour leur fonctionnement) |
| | | Recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés y compris les enseignants spécialisés (enseignants en braille, en signe, etc) et mettre en œuvre une stratégie de maintien des enseignants au poste et surtout dans les zones rurales |
| | | Renforcer la formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement de l'éducation de base y compris des enseignants spécialisés et encadreurs spécialisés |
| | | Renforcer la gestion pédagogique du secteur de l'éducation (intrants pédagogiques, matériels didactiques, suivi pédagogiques des enseignants, équipement des laboratoires et bibliothèques, curricula, «projet écoles au développement durable», introduction des TIC dans les écoles etc.) |
| | | Développer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation selon les réalités actuelles |
| | | Assurer l'accès des couches défavorisées de la population urbaine et périurbaine à l'eau par des branchements à coûts réduits |
| | | Assurer la sécurité sanitaire du service public de l'eau potable |
| | | Mettre à l'échelle l'Approche de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) pour mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL) au Bénin d'ici à 2030 |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|--|--|---|
| <p>Accès inéquitable aux opportunités, aux ressources et à l'employabilité (formation adaptée au marché du travail, technologie, innovations, recherches)</p> | <p>Accès équitable au capital, Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE) , opportunités d'affaires</p> | <p>Renforcer les capacités des femmes et des groupements de femmes sur la vie associative, transformation agro-alimentaire, conservation, respect des normes, certification, développement des AGR, etc.</p> |
| | | <p>Améliorer les conditions d'accès des femmes et des ménages pauvres aux facteurs de production agricole, de transformation agro-alimentaire, aux marchés et au circuit de l'information</p> |
| | | <p>Appuyer l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes</p> |
| | | <p>Construire et réhabiliter des barrages multifonction de l'eau (petite, moyenne et grande hydraulique)</p> |
| | | <p>Dynamiser le cadre de gestion et les organes de gouvernance de l'eau (Conseil National de l'eau)</p> |
| | | <p>Renforcer les capacités des acteurs et la connaissance des ressources en eau du Bénin à travers un Système National d'Information sur l'Eau (SNI Eau) opérationnel et les systèmes d'alerte précoce et la disponibilité d'informations en matière de changements climatiques</p> |
| | | <p>Recruter et former les compétences requises pour l'opérationnalisation de la GIRE</p> |
| | <p>Création d'un environnement favorable à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes, jeunes, handicapés</p> | <p>Renforcer l'inclusion et l'intégration socio-économique des personnes handicapées</p> |
| | <p>Amélioration de l'enseignement supérieur et de la formation technique, professionnelle, de la recherche scientifique et de l'innovation</p> | <p>Construire, réhabiliter et équiper les lycées techniques professionnels, et amphithéâtres, laboratoires, ateliers et infrastructures de soutien, etc</p> |
| | | <p>Recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés au niveau des lycées, centres de formation et des UNB et renforcer les capacités pédagogiques des enseignants</p> |
| <p>Soutenir l'éducation des filles, des groupes vulnérables dans l'ETFP (bourses d'étude, exonération des frais, kits de fournitures scolaires, appuis psycho-sociaux, lutte contre les barrières)</p> | | |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|--|--|---|
| | | <p>Améliorer la gestion pédagogique de l'ETFP au niveau des lycées et UNB (matériels pédagogiques et d'apprentissage, Numérisation des formations et des services académiques et pédagogiques, mécanisme d'évaluation des enseignants, programme de formation pédagogique, système LMD...)</p> <p>Identifier les besoins de l'économie et réviser les curricula pour tenir compte des besoins de l'économie</p> |
| <p>Faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro crédits, autonomisation)</p> | <p>Renforcement de la participation et de l'inclusion des couches vulnérables dans les processus décisionnels, économiques et politiques</p> | <p>Développer de nouvelles stratégies de lutte contre les VBG en tenant compte de toutes les formes de violences (physique, morale, psychologique, économique, financière, etc.)</p> <p>Renforcer la formation sur le leadership féminin et l'accompagnement des femmes dans les arènes politiques surtout en milieu rural</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs (sectoriels, OSC) sur la prise en compte du genre dans l'élaboration et l'exécution des politiques et stratégies de développement</p> |
| | <p>Promotion des mécanismes soutenable de protection sociale</p> | <p>Renforcer le cadre législatif et institutionnel de la protection sociale</p> |
| | | <p>Mettre en place l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)</p> |
| | | <p>Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures de protection sociale (CPS, CAPE, CIEPA, CEFPH,...)</p> |
| | | <p>Renforcer les capacités d'intervention des structures de protection sociale</p> |
| <p>Mettre en place des programmes d'appui aux groupes vulnérables (filets de sécurité sociale, systèmes légers de prise en charge et autres)</p> | | |

Tableau : Tableau des actions prioritaires du pilier « Prospérité »

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---|--|--|
| Climat des affaires inadapté au développement du secteur privé et prépondérance de l'informel | Amélioration du cadre juridique, institutionnel et réglementaire en vue de propulser le développement du secteur privé | Assurer la protection des investissements |
| | | Opérationnaliser les juridictions de commerce |
| | | Construction de la cours d'appel de commerce de Porto-Novo, Parakou et Abomey |
| | Renforcer l'accès des entreprises au financement | Mettre en place le fonds d'investissement pour le développement industriel (FIDI) |
| | | Faciliter l'accès des PME au financement par la mise en place de ligne de crédit |
| | Inciter la formalisation des micro-entreprises | Promouvoir la fiscalité au développement des micro-entreprises |
| | | Sensibiliser les promoteurs d'entreprises sur les nouvelles mesures contenues dans les lois de finance en leur faveur |
| | | Bonifier les emprunts contractés les promoteurs dans le cadre de la production des œuvres culturelles auprès des banques |
| | Promotion des zones économiques spéciales et parcs industriels | Sécuriser les sites d'accueil de ZES et parcs industriels |
| | | Construire et équiper les différents types de bâtiments (magasins, bureaux, entrepôt, salle de conférences et hall d'exposition) |
| | | Viabiliser les sites avec arrivée des réseaux d'électricités, d'eau, de télécommunication et d'assainissement |
| | | Mettre en place des structures de gestion et d'exploitation des zones |
| | Mettre en place un système d'intelligence économique pour augmenter la performance des entreprises | Elaborer et mettre à la disposition des opérateurs économiques des notes d'analyse sur l'environnement des affaires dans les pays de juridiction des postes diplomatiques et consulaires ou autres |
| | | Créer des lobby ou réseaux d'intérêt à caractère politique, économique et commercial en faveur du Bénin |
| | | Organiser les journées économiques du Bénin au niveau des ambassades et consulats |
| | | Renforcer les capacités des acteurs dans la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE) |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---|--|---|
| Prépondérance du sous-emploi et d'emplois indécents | Promouvoir l'économie locale et les PME de transformation des matières premières locales | Renforcer les dispositifs d'accompagnement des PME/PMI |
| | | Mettre en place les incubateurs/pépinières d'entreprise dans les 12 départements du Bénin |
| | | Renforcer les mesures d'allègement fiscal en faveur des PME/PMI |
| | | Poursuivre la mise à niveau de 1000 MPME par an |
| | | Promouvoir les stratégies de partenariat entre le secteur privé et les centre de recherche et de formation pour valoriser les résultats de recherche |
| | | Améliorer la mobilisation de ressources propres des communes: définition assiette fiscale, recensement des micros entreprises, taxe sur produits locaux |
| | | Valoriser les potentialités locales: aménagement agricoles, micro- projets, ouverture de carrières |
| | Promotion de la participation des couches vulnérables (femmes, des jeunes et des personnes handicapées) à la création de la richesse | Prendre des mesures pour garantir l'accès à l'emploi aux personnes vulnérables notamment les femmes et les handicapés |
| | | Prendre des mesures pour assurer l'équité dans le traitement des salariés quel que soit leurs sexes, leurs âges et leurs handicaps |
| | | Promouvoir l'entreprenariat des jeunes en particulier des femmes |
| | | Susciter l'élaboration d'une réglementation du travail et des charges sociales en faveur des travailleurs (y compris les normes) |
| | | Promouvoir le dialogue social |
| | | Renforcer le système de protection sociale |
| | | Opérationnaliser le système d'information sur le marché |
| | Arrimage des programmes de recherche et d'innovation et les savoirs endogènes aux priorités nationales de développement | Renforcement des capacités du personnel de la recherche et des détenteurs de savoirs et savoir-faire endogènes |
| | | Recrutement des chercheurs au profit des laboratoires et centres de recherche |
| | | Diffusion des résultats de recherche au profit des différents acteurs (Agriculteurs, industriels, Technologie, Biotechnologie) |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---|--|--|
| | | <p>Construction et équipement de l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI) et réhabilitation de laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche</p> <p>Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir est construite et opérationnelle</p> |
| <p>Insuffisance des infrastructures durable de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport)</p> | <p>Renforcement des capacités énergétiques du pays dans une perspective de développement durable</p> <p>Rénovation et renforcement des infrastructures TIC</p> | <p>Construire des barrages hydroélectriques d'une capacité totale de 322,3MW pour le Bénin</p> <p>Implanter des fermes Photovoltaïques d'une capacité totale de 95 MW</p> <p>Construire des centrales à biomasse-combustible pour une capacité totale de 25 MW</p> <p>Moderniser et étendre la production thermique nationale (capacité totale de 570 MW)</p> <p>Construire des lignes de transport d'énergie électrique</p> <p>Renforcer et densifier les réseaux de distribution de la SBEE en milieux urbains et péri-urbains</p> <p>Développer et mettre en œuvre un programme d'efficacité énergétique ciblant les bâtiments publics et les zones résidentielles</p> <p>Réaliser les travaux d'électrification de 1351 localités en milieu rural par raccordement de 347 400 abonnés au réseau conventionnel y compris des centres socio-communautaires (école, centre de santé etc)</p> <p>Réaliser les travaux d'électrification des localités hors réseaux</p> <p>Poursuivre les réformes du secteur de l'énergie</p> <p>Améliorer l'accès des ménages aux combustibles modernes de cuisson</p> <p>Déployer la fibre optique et d'autres infrastructures de téléphonie et d'internet dans les communes du Bénin, sécuriser et densifier le backbone national</p> <p>Mettre en place les infrastructures de gouvernance numérique</p> <p>Mettre en place les infrastructures de la TNT et l'opérateur de diffusion</p> <p>Développer le Réseau National de l'Education et de la Recherche</p> <p>Mettre en place les salles multimédia et des espaces numériques de travail</p> |

| Goulots | Accélérateurs | Packages d'actions |
|---------|---|--|
| | | Développer la plateforme Gouvernementale de paiement |
| | Entretien et construction des infrastructures durables de transports | Réhabiliter, moderniser et étendre le réseau routier national sur environ 4500 km |
| | | Faciliter les transports par l'entretien du réseau de façon durable et la construction de 46 ouvrages spécifiques résilients |
| | | Développer les infrastructures de transport rural (ITR) et des moyens intermédiaires de transport (MIT) sur 70 % du réseau Communal prioritaire (600 km/an) et des pistes rurales (5000 km/an) |
| | | Renforcer les capacités du Bénin en infrastructures durables aéroportuaires, maritime et ferroviaire |
| | Renforcement des communes en équipements sociocommunautaires (centre de santé, écoles, piste de dessertes) durables | Actualiser et/ou élaborer au niveau des Communes les documents de planification (SDAC ; SDAU; PDC; PDM etc) pour le développement harmonieux et intégré des communes |
| | | Restructurer et moderniser le dispositif existant de gestion de déchets dans les grandes agglomérations du Bénin |
| | | Réaliser en collaboration avec les communes bénéficiaires les travaux de voirie et de drainage des eaux pluviales et usées dans les principales agglomérations du Bénin |
| | | Réaliser et réhabiliter en collaboration avec les communes bénéficiaires les voiries et réseaux divers des grandes agglomérations du Bénin |
| | | Appuyer la construction d'équipements éducatifs et/ou scolaires dans tous les chefs-lieux de communes. |
| | | Renforcer les centres de santé dans tous les chefs-lieux de communes. |
| | | Aménager et réhabiliter les pistes de dessertes dans les communes. |

Tableau : Tableau des actions prioritaires du pilier « Planète »

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|---|---|---|
| Inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles (terre, faune, halieutique) | Application des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur sur la gestion des RN au Bénin, en vue de garantir l'accès équitable des femmes et groupes vulnérables aux ressources naturelles | Vulgariser les textes de lois et autres dispositifs réglementaires en vigueur dans le domaine de la gestion des RN auprès des élus locaux, autres leaders et personnes ressources |
| | | Organiser des activités/campagnes de plaidoyer auprès des leaders d'opinion, chefs coutumiers, religieux et autres leaders communautaires en vue de réduire les us et coutumes qui influencent l'accès équitable des femmes et autres groupes vulnérables aux RN |
| | | Organiser des activités de sensibilisation des communautés et surtout les groupements féminins et autres groupes vulnérables à l'appropriation des textes réglementaires ainsi que des dispositifs législatifs en vigueur sur la gestion des Ressources Naturelles au Bénin |
| | Renforcement de la participation des femmes et autres groupes vulnérables aux prises de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles | Organiser des activités/campagnes de plaidoyer à l'endroit du parlement pour le vote d'un texte de loi sur la parité homme-femme à l'accès aux RN |
| | | Organiser des activités/campagnes de plaidoyer auprès des leaders d'opinion, chefs coutumiers, religieux et autres leaders communautaires pour la participation des femmes dans les prises de décision relatives à la gestion des ressources naturelles |
| | | Renforcer les capacités de leadership des femmes et groupes vulnérables dans les instances de prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles |
| Mauvaise Gouvernance environnementale et accentuation des différents types de pollution | Mise en place et opérationnalisation des cadres de gestion (central, déconcentré et décentralisé) en matière de la durabilité environnementale. | Appliquer les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion de l'environnement au niveau central, déconcentré et décentralisé |
| | | Renforcer les capacités des différentes structures et catégories d'acteurs en charge de la gouvernance environnementale |
| | | Organiser des Communications pour un Changement de Comportement (CCC) sur les informations et connaissances nécessaires au développement durable et mettre à la disposition des communautés la documentation sur les ODD dans les différentes langues locales |
| | Renforcement de la lutte contre toutes formes de pollution d'origine automobile et anthropique. | Actualiser, vulgariser et mettre en application les textes existants en matière de lutte contre les pollutions |

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|--|--|---|
| | | Promouvoir l'utilisation d'équipements de cuisson alternatifs au bois-énergie pour réduire la pression sur la biomasse. |
| | | Renforcer la foresterie urbaine dans les grandes agglomérations du Bénin |
| Faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement | Promotion et valorisation des services Eco-systémiques | Renforcer les cadres de gestion (central, déconcentré et décentralisé) en charge des sites éco-touristiques en vue de créer davantage de richesse |
| | | Evaluer et valoriser le potentiel des sites éco-touristiques du pays |
| | | Délimiter et créer les aires protégées marines / côtières |
| | | Renforcer l'aménagement des parcs W et de la Pendjari comme des destinations touristiques aussi bien nationale qu'internationale |
| | Aménager et renforcer des sites touristiques du Littoral | |
| | Gestion intégrée et participative des villes | Mettre en place 150 000 ha de plantations communales, domaniales et privées dans les communes climato-vulnérables |
| Dégradation des écosystèmes (terrestres et aquatiques) et recrudescence des aléas climatiques et catastrophes naturelles | Protection durable des écosystèmes (terrestres et aquatiques) par la mise en place de mesures d'atténuation, de la GDT et d'adaptation face aux CC | Restaurer de façon durable les forêts naturelles |
| | | Promouvoir la gestion durable des terres (GDT) à partir des techniques éprouvées |
| | | Restaurer les écosystèmes fragiles dégradés (mangroves, zones humides, ...) |
| | | Protéger le littoral contre l'érosion côtière : Cotonou (Siafato)-Hilancondji-Bouche du Roy-Ouidah-Grand-Popo |
| | | Elaborer une stratégie de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers |
| | | Elaborer un plan national climat et des plans climats territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire |

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|---------|--|---|
| | | Renforcer les capacités de suivi, les systèmes d'alerte précoce et la disponibilité d'informations en matière de changements climatiques |
| | Appui à la résilience face aux changements climatiques à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) | Réviser et renforcer les cadres de gestion du secteur environnement aux fins d'intégration de la dimension climat |
| | | Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs socioéconomiques |
| | | Renforcer les capacités des groupes d'acteurs vulnérables pour leur résilience face aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles |
| | | Densifier les réseaux d'observation et équiper les structures concernées en matériel adapté pour une meilleure gestion des données climatiques |
| | Modernisation et renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la protection civile | Renforcer les capacités des acteurs pour l'évaluation des impacts socio-environnementaux liés aux CC et aux risques des catastrophes |
| | | Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel de prévention des crises hydro climatiques et autres catastrophes naturelles |
| | | Construire des centres d'urgence pour la gestion des catastrophes et équipements |

Tableau : Tableau des actions prioritaires du pilier « Paix »

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|--|--|---|
| Faiblesse de la gouvernance politique et démocratique | Renforcement du système partisan | Assurer la relecture et la mise en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la charte des partis politiques et au statut de l'opposition |
| | | Renforcer les capacités des institutions en charge des processus électoraux pour faire face à la corruption électorale |
| | Renforcement des institutions démocratiques | Assurer l'actualisation et l'adoption des lois organiques et règlements intérieurs des institutions |
| | | Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions (AN, CC, CS, HCJ, HAAC, CES) |
| Faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains | Amélioration de la prise en charge de toutes formes de violence subies par les mineurs | Renforcer les systèmes et les mécanismes de protection des mineurs en situation difficile |
| | Amélioration de la connaissance par la population de ses droits et devoirs | Assurer l'internalisation des instruments internationaux des droits de l'homme dans l'environnement juridique national |
| | | Assurer la vulgarisation des instruments juridiques |
| | | Assurer le suivi et l'évaluation du respect des droits de l'homme, de l'adolescent et de l'enfant |
| | | Améliorer la mise en œuvre du code de l'information et de la communication ainsi que du code du numérique |
| | | Renforcer la veille citoyenne, de la participation et l'implication des OSC en particulier |
| | Promotion de l'enregistrement des faits d'état civil | Sensibiliser la population et les élus locaux sur la déclaration des faits d'état civil |
| | | Informatiser le mécanisme d'enregistrement des faits d'état civil |
| | | Former les acteurs communaux et consulaires sur leur rôle dans la gestion des faits d'état civil et sur l'utilisation des outils de gestion des faits d'état civil |
| | Amélioration du système de sécurité et de défense | Renforcer la sécurité au niveau des espaces frontaliers |
| | | Moderniser le dispositif sécuritaire national |
| | | Développer la collaboration et le partenariat entre forces de sécurité, les populations (jeunes, femmes et leaders d'opinion) et les organisations de la société civile |

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|--|---|---|
| | | Renforcer la participation des forces armées aux opérations de maintien de la Paix |
| Faible accès à la justice et persistance de la corruption | Amélioration de l'accès des populations à la Justice, au Droit et à l'Information Juridique | Construire et équiper 14 tribunaux de première instance, 17 maisons d'arrêt et 02 prisons civiles |
| | | Recruter et former le personnel judiciaire (300 magistrats, 600 greffiers et 350 administratifs) |
| | | Assurer l'informatisation du secteur de la justice |
| | | Mettre en place des mécanismes d'aides judiciaire et juridique |
| | | Améliorer l'Information, la Sensibilisation et la Communication au sein des populations |
| | Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption | Faire évoluer la législation en matière de lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin |
| | | Mobiliser les citoyens à surveiller et favoriser la redevabilité |
| | | Renforcer les capacités techniques des institutions de lutte contre la corruption |
| Faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale | Dynamisation et modernisation de l'administration publique | Moderniser la gestion des ressources humaines |
| | | Rationaliser et stabiliser les structures et l'organisation administratives |
| | | Promouvoir les valeurs éthiques et républicaines dans l'administration publique |
| | Renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration | Promouvoir l'intercommunalité et la coopération décentralisée |
| | | Faire participer la population à la gouvernance locale |
| | | Rendre l'administration locale plus performante |
| | | Renforcer le transfert des compétences et des ressources |
| | Assainissement de la gestion des finances publiques | Assurer l'implantation intégrale de toutes les dispositions de la LOLF |
| | | Déployer le système d'information de gestion des finances publiques |
| | | Moderniser et professionnaliser le système de passation des marchés publics |
| | Renforcement du système national de planification | Mettre en place un système de planification efficace |
| | | Améliorer les instruments de planification, de programmation et de gestion des communes et des communautés de base |

| Goulots | Accélérateurs | Actions |
|---------|---------------|---|
| | | <p data-bbox="798 241 1306 329">Renforcer le système statistique national pour appuyer le suivi et l'évaluation des politiques publiques</p> <p data-bbox="798 339 1306 425">Amélioration de la mobilisation des ressources et du suivi-évaluation des actions du domaine de la gouvernance</p> |

COMITE DE REDACTION DU RAPPORT DE SUIVI DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2018

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

COORDINATION TECHNIQUE

Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD
Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Marc EKI, Directeur de la Coordination des Politiques ODD
Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD
Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques des ODD
Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD
Toussaint TODEGNON, Chef du Service des Etudes Stratégiques et du Plaidoyer
Coovi AIHONNOU, Chef Division
Pierre OKPEIFA, Chef Division
Landry ZOUNTCHEGNON, Chef Division
Bassitou BELLO, Analyse Programmeur

EQUIPE D'APPUI

| Noms et Prénom (s) | Structure |
|---------------------------|------------------|
| AFFOGBOLO Innocent | CT-ACMERP/GIZ |
| ADOKO Thierry | DPP/MASM |
| AGUEMON Dossa | DPP/MAEP |
| AGBOMAHENAN A. D. Alexis | DGFD |
| AHLONSOU Clara | DGCS-ODD |
| AHOKPE Ansbert | DAPP/MTFP |
| AIHONNOU Coovi | DGCS-ODD |
| AKPLOGAN Renaud | DGCS-ODD |
| ALLAGBE Stanislas | DPP/MDGL |
| ALAKONON Madeleine | DGCS-ODD |
| ALI Ousmane | DGCS-ODD |
| ALINSATO Alastaire | DG/DGCS-ODD |
| ALOTIN Norbert | PF/MDN |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| AMOUSSOU Raymond | DPP/MS |
| ASSOUGNI Grégoire | PDDC/GIZ |
| ATAYI-GUEDEGBE Marius | DPP/MENC |
| ATTINSOUNON Roland | DGCS-ODD |
| AURACHER Tim | PDDC/GIZ |
| AVOCE Martinien | PF/ME |
| BEHANZIN A. Claire-Lise | DS/CAA |
| BEHANZIN Franck | CEP/KONDART |
| BEHANZIN Précieux | MCVDD |
| BELLO Abdou Bassitou | DIP/MPD |
| BIO DJARA KOUTOUMA Naimatou | DAGCS-ODD |
| BONI YARA M. Awal | DGCS-ODD |
| BOSSA Sourou Louis | DAPP/MCVDD |
| CAPO-CHICHI Alexandra | DGCS-ODD |
| CHACRAN Fédé Donald | MEF |
| CHIGBLO Wilfried | PAM |
| CODJO Eliab | PF/MESRS |
| DAGBA Flavien | CSPEF |
| DAGBENONBAKIN Erick Damase | DGCS-ODD |
| DAHOUNTO G. Jonas | PF/MIC |
| d'ALMEIDA Calixta | CSA-Bénin |
| DENAKPO Marcelle | DGCS-ODD |
| de SOUZA P. A. D. Léchidia | DGCS-ODD |
| DICKO Hamaciré | BAD |
| DJRAMEDO Chris | MPD |
| DOSSOU Georges | PF/MCVDD |
| DOSSOU TCHEGBE O. Emilienne | DGPD |
| EDA Marie-Christine | DGCS-ODD |
| FADO C. Alexis | INSAE |
| FAGNINOY Y. Armel | DPP/MEMP |
| GABA Carmen | RODD |

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| GADO Charaf Dine | DPP/MEM |
| GANGNON D. Isidore | PDDC/GIZ |
| GANSINHOUNDE Jacques | SES/BCEAO |
| GASSI Geoffroy | MEF |
| GBANGBADE Fadil | JICA |
| GBEMENOU Maurice | ROLCC |
| GODONOU Mathias | PF/MS |
| GOMINA I. Zénabou | PF/MEMP |
| GOUTON Noukpo | DGAE |
| GUEDOU V. Chimène | DAPP/MPD |
| HESSOU Christophe | PF/MENC |
| HINSON Bignon Spéro Marc | PF/MTFP |
| HINSON Finagnon Ramanou | PF/MIT |
| HODA Kouakou Steve | AIODD/BENIN |
| GAYET AHLINVI Armèle | DPP/MJL |
| HOUETCHENOU Christian | CT-ACMERP/GIZ |
| HOUETCHENOU BODJRENOU A. R. Bénédicte | DPP/MESRS |
| HOUETON Brice | BAI/PR |
| HOUESSOUKPE Clément | PF/ME |
| HOUINOU François | IJEB |
| HOUNDJO I. Tatiana | DGCS-ODD |
| HOUNKONNOU D. Marcel | DPP/MIC |
| IBRAHIM Yasmine | ONUSIDA |
| IFA Adolphe | DGPSIP |
| ILAYE Boni Moïse | PF/MDGL |
| KAMMEFO Aristide | DGPD |
| KAWABE Ritsuko | JICA |
| KOKO Alexis | PF/MAEC |
| KOTCHONI Rachidi | Banque Mondiale |
| KOUDOUKPO Spéro | UNICEF |
| KOUTON Narcisse | UNICEF |

| | |
|----------------------------|---------------|
| KPADEVI Marie-Laurencia A. | DGCS-ODD |
| KPATINDE Gérard | DPP/MDP |
| KPEHOUNTON D. Immaculée | PF/MDN |
| KPOCHEME Amour | PF/MESTFP |
| LAFOUNLOU T. Durand | DGCS-ODD |
| LAWANI Lawani | INSAE |
| LIGAN B. Odon | PF/MEF |
| LOKOSSOU K. Innocent | MCA-Bénin II |
| MALICK Abdoulazize | DPP/MTFP |
| MATCHOUDO Salomon | USAID |
| MENARD KPATOUKPA Dany M. | PF/MJL |
| METEHOUE Oscar | DPP/MAEC |
| MIGAN Casimir | ONG ALINAGNON |
| MILOHIN Merleau | PF/ MTCS |
| M'PO B. Alfred | DAPP/MTCS |
| MONTCHO M. Hyacinthe | DGFD |
| MOUSSE Carel Brian | DGCS-ODD |
| NOUTCHET Sylvain | DGCS-ODD |
| OGOUDELE O. Dominique | DASPPP/DGPSIP |
| OKPEIFA Pierre | OCS/MPD |
| OKRY Blandine | DPP/MASM |
| SALIFOU M. Alim | PF/MAEP |
| SALIOU A. Latifou | PF/MPMEPE |
| SAMBA Amour Francip | DADB |
| SAMARY Abdel-Nasser | DPP/MISP |
| SANNI Abdala | PF/MPD |
| SEDEMEDI Lionel | DGCS-ODD |
| SEWANOUE Calixte | MESTFP |
| SOGBADJI Gabin | DPP/MPMEPE |
| SOSSOU André-Félix | PASD/PNUD |
| SOSSOU Justin A. | OMS |

| | |
|---------------------|----------------|
| TAMBAMOU Geronimo | DAPP/MIT |
| TIDJANI C. M. Habib | DPP/MEF |
| TIGRI T.Aunacisse | DGPSIP |
| TODEGNON Toussaint | DGCS-ODD |
| TOGBEKOU Mathias | MEF |
| TOKPO F. Luc | PF/MASM |
| TOTIN H. Astherve | MIC |
| TOSSOU Sèmévo | DGCS-ODD |
| TOUNDOH Emeline | DGCS-ODD |
| TROUKOU Sidonie | DGCS-ODD |
| VIGNON Armand | MdSC |
| VIKEY K. Eric | BAI/PR |
| WINSOU Expédit | DGCS-ODD |
| YALLA BONI Dorinali | DGCS-ODD |
| YELOUASSI Chédreck | CSPEF |
| YOVOGA Renaud | INSAE |
| ZANKLAN Rufus | MCA-BENIN II |
| ZIME Herman | DPP/ME |
| ZINSOU Germain | UGC-UNDAF/DGFD |
| ZOCLI K. K. Arsène | DPP/MESTFP |
| ZOMAHOUN Y. Sabin | PF/MISP |
| ZOUNTCHEGNON Landry | DGCS-ODD |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 5 |
| SIGLES ET ACRONYMES | 7 |
| LISTE DES TABLEAUX | 9 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 10 |
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE | 11 |
| INTRODUCTION | 15 |
| METHODOLOGIE GENERALE | 17 |
| Section 1 : Environnement international | 19 |
| Section 2 : Contexte national | 19 |
| <hr/> | |
| PARTIE I : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE EN 2018 | 19 |
| <hr/> | |
| Section 3 : Sensibilisation/information et formation sur le contenu des ODD | 23 |
| <hr/> | |
| PARTIE II : TRAVAUX PREPARATOIRES POUR UNE MEILLEURE OPERATIONNALISATION DE L'AGENDA 2030 | 23 |
| <hr/> | |
| Section 4 : Processus de priorisation des cibles ODD du Bénin | 24 |
| Section 5 : Accompagnement des communes à l'intégration des ODD dans les PDC/ PAI/PTA | 25 |
| 5.1. Résultats de l'application de l'outil RIA sur les PDC des communes | 25 |
| 5.1.1. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Atlantique et du Littoral | 25 |
| 5.1.2. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Ouémé et du Plateau | 26 |
| 5.1.3. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Mono et du Couffo | 26 |
| 5.1.4. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Zou et Collines | 26 |
| 5.1.5. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements de l'Atacora et de la Donga | 27 |
| 5.1.6. Résultats de l'analyse RIA sur les PDC des départements du Borgou et de l'Alibori | 27 |
| 5.2. Recommandations pour un meilleur alignement des PDC aux ODD | 28 |
| 5.2.1. Recommandations à l'endroit des ministères | 28 |
| 5.2.2. Recommandations à l'endroit des communes | 28 |
| Section 6 : Domestication des indicateurs des 49 cibles prioritaires des ODD | 29 |
| Section 7 : Costing des cibles prioritaires des ODD | 32 |
| Section 8 : Outils/Instruments de mise en œuvre des ODD | 37 |

| | |
|--|-----------|
| 8.1. Programme d'Action du Gouvernement | 37 |
| PARTIE III : MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN | 37 |
| 8.2. Plan National de Développement | 38 |
| 8.3. Programme de Croissance pour le Développement Durable | 39 |
| 8.4. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses | 40 |
| 8.5. Plan de Développement Communal | 40 |
| Section 9 : Etat des lieux du suivi des ODD. | 42 |
| 9.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD | 42 |
| 9.2. Participation du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2017 et 2018 | 43 |
| Section 10 : Etat des lieux des ODD par pilier de 2015 à 2018. | 45 |
| 10.1 Pilier POPULATION | 45 |
| > ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | 45 |
| 10.1.1.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 1 | 45 |
| 10.1.1.2. Facteurs de succès pour la réduction de la pauvreté | 45 |
| > ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | 46 |
| 10.1.2.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 2 | 46 |
| 10.1.2.2. Facteurs de succès à l'atteinte des cibles en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire | 48 |
| > ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | 48 |
| 10.1.3.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 3 | 48 |
| 10.1.3.2. Facteurs de succès favorisant la promotion du bien-être de tous à tout âge | 51 |
| > ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | 52 |
| 10.1.4.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 4 | 52 |
| 10.1.4.2. Facteurs de succès pour l'éducation de qualité | 54 |
| > ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | 55 |
| 10.1.5.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 5 | 55 |
| 10.1.5.2. Evolution du niveau de quelques indicateurs au niveau communal | 57 |
| 10.1.5.3. Facteurs de succès pour parvenir à l'égalité des sexes | 57 |
| > ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable | 58 |
| 10.1.6.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 6 | 58 |

| | |
|---|----|
| 10.1.6.2. Evolution du niveau de quelques indicateurs au niveau communal | 59 |
| 10.1.6.3. Facteurs de succès pour l'atteinte l'accès universel à l'eau potable | 61 |
| 10.2. Pilier PROSPERITE | 61 |
| > ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable | 61 |
| 10.2.7.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 7 | 61 |
| 10.2.7.2. Facteurs de succès pour l'amélioration de l'accès à l'énergie fiable et durable | 62 |
| > ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | 63 |
| 10.2.8.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 8 | 63 |
| 10.2.8.2. Facteurs de succès ayant facilitant la promotion du plein emploi et un travail décent pour tous | 63 |
| > ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | 63 |
| 10.2.9.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 9 | 63 |
| 10.2.9.2. Facteur de succès facilitant la mise en place d'infrastructures de qualité et résiliente | 66 |
| > ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | 67 |
| 10.2.11.1. Evolution du niveau des indicateurs de l'ODD 11 | 67 |
| 10.2.11.2. Facteur de succès facilitant la mise en place des villes et communauté durables | 67 |
| 10.3. Pilier PLANETE | 68 |
| > ODD12 : Etablir des modes de consommation et de production durables | 68 |
| 10.3.12.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 12 | 68 |
| 10.3.12.2. Facteurs de succès favorisant les modes de productions et de consommations durables | 68 |
| > ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | 69 |
| 10.3.13.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 13 | 69 |
| 10.3.13.2. Facteurs de succès favorisant la lutte contre les changements climatiques | 69 |
| > ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | 70 |
| 10.3.15.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 15 | 70 |
| 10.3.15.2. Facteurs de succès pour une gestion durable des terres | 70 |
| 10.4. Pilier GOUVERNANCE | 71 |

| | |
|--|-----------------|
| > ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | 71 |
| 10.4.16.1. Evolution des indicateurs de l'ODD 16 | 71 |
| 10.4.16.2. Facteurs de succès pour la mise en place d'institutions efficaces | 74 |
| Section 11 : Contraintes | 77 |
| 11.1. Contraintes majeures liées à l'ODD 1 | 77 |
| 11.2. Contraintes majeures liées à l'ODD 2 | 77 |
| 11.3. Contraintes majeures liées à l'ODD 3 | 77 |
| <hr/> PARTIE IV : Contraintes – mesures essentielles et perspectives | <hr/> 77 |
| 11.4. Contraintes majeures pesant sur l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 4 | 78 |
| 11.5. Contraintes majeures liées à l'ODD 5 | 78 |
| 11.6. Contraintes majeures ayant limité les actions en faveur de l'accès universel à l'eau potable (ODD 6) | 79 |
| 11.9. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 9 | 79 |
| 11.10. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 11 | 79 |
| 11.10. Contraintes majeures ayant limité les progrès au niveau de l'ODD 12 | 79 |
| 11.11. Contraintes majeures ODD 16 | 79 |
| Section 12 : Mesures essentielles et Recommandations. | 80 |
| Section 13 : Perspectives | 80 |
| 13.1. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 2 | 80 |
| 13.2. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 3 | 80 |
| 13.3. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 4 | 81 |
| 13.4. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 5 | 81 |
| 13.5. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 7 | 82 |
| 13.6. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 8 | 82 |
| 13.7. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 9 | 82 |
| 13.8. Perspectives pour l'atteinte de l'ODD 16 | 82 |
| CONCLUSION | 85 |
| Annexe 1 : Package des cibles prioritaires des ODD | 87 |
| ANNEXES | 87 |
| Annexe 2 : Evolution des indicateurs des cibles prioritaires ODD | 95 |
| Annexe 3 : Matrices des actions prioritaires des ODD | 112 |
| TABLE DES MATIÈRES | 133 |

